

mon carnet des Jeux

LA FIN

par Guy Deshaies



Là c'est vrai. C'est terminé, c'est la fin. Les Jeux de la XXIIe olympiade sont chose du passé et la flamme olympique est officiellement éteinte bien qu'elle brûle encore certainement dans beaucoup de coeurs.

Mais on en parlera et je crois même qu'on en parlera énormément si l'on en juge seulement par les commissions parlementaires, les rapports officiels et officieux, les bilans, les conférences

de presse du CIO, du Cojo de la RIO qui s'annoncent.

L'opposition demandera des comptes. Les frustrés qui s'étaient retenus, histoire de ne pas jeter de l'ombre sur les Jeux où de ne pas ternir leur image, se défouleront vilainement. On se demandera si on achève le mât du stade. Il sera puissamment question des coûts et les enquêtes à venir feront peut-être tomber des têtes.

On va se retrouver en famille pour faire le bilan de la fête; il y aura des félicitations mutuelles et des accusations directes, des gars qui diront qu'ils auraient dû faire ceci plutôt que cela, des reproches, des approbations. Toute la petite humanité, en somme, qui grouille encore autour de son exploit.

Car ce fut un exploit. J'ai déjà dit que le plus beau moment des Jeux, pour moi, ça avait été lorsque Alexeev a hissé 255 kilos à l'épaulé jeté à l'Arena Saint-Michel. Les Jeux c'est un peu cela.

C'était le défi. On n'avait qu'un essai et il fallait réussir du premier coup. Devant l'impossible il y eut donc la concentration, le désir brûlant du succès, l'attaque résolue tandis qu'il s'en trouvait pour dire qu'on ne pourrait pas, que c'était trop. Nous venons de déposer notre barre fixe sur le sol; les juges ont crié "down!", bravo. Vous pouvez éteindre les lumières, les feux et la flamme, on s'en va.

Mais outre le "linge sale" que plusieurs se proposent de laver en famille et par delà les bilans économiques, politiques et sociaux qui seront dressés par nos grands hommes il nous faudra mesurer l'impact des Jeux auprès de la jeunesse et du développement du sport amateur chez nous.

Pour l'instant j'aimerais plutôt retenir les traces immédiates des Jeux telles qu'elles se manifestent à travers les hommes et les femmes qui viennent de vivre cette expérience chacun dans leur domaine; ces sortes de retombées humaines, imprévisibles, subies par

une société spontanée, disparate, regroupée seulement pour les Jeux et qui se disloque maintenant dans les parties d'adieu.

Il y a des gens déçus. Des étudiants qui croyaient avoir un emploi aux Jeux et qui se sont retrouvés sans travail. Des hôtesse qui étaient certaines d'escorter les grands de ce monde et à qui on a appris, à la dernière minute, qu'elles étaient assignées à des tâches ingrates. Des personnes jugées soudainement incompétentes et remplacées en extrême dans le feu de l'action. Des chauffeurs de taxi qui avaient remis leurs vacances pour la mine d'or qu'ils croyaient trouver au lieu des embouteillages et des voitures du Cojo assurant le transport gratuit de milliers de clients perdus.

Des journalistes mis à l'écart des événements sans raison, boudant les Jeux. Des athlètes africains rappelés dans leurs pays dès les premiers jours, le Canada pris en otage par les tenants

Voir page 2: Mon carnet

Une forme de vie sur Mars?

Il semble bien y avoir des êtres vivants sur la planète Mars, mais ce n'est pas encore définitivement prouvé.

Telle est l'annonce à la fois fantastique et ambiguë qu'on a faite avec prudence les hommes de science américains, samedi, après avoir pris connaissance des résultats préliminaires fournis par deux des trois montages expérimentaux automatisés installés à bord de la sonde Viking-I.

On a constaté qu'il y a, dans le sol martien, des substances chimiques ou des organismes vivants capables de fabriquer du gaz carbonique à partir de matières organiques simples lorsqu'on les place en incubation à environ 60 degrés F. pendant quelques jours. (Cette expérience est illustrée au centre du schéma, en page deux.)

Avec une surprise plus grande encore, on a constaté aussi que le sol martien dégage plus d'oxygène que n'importe quel échantillon de sol terrestre lorsqu'on l'arrose avec un liquide nutritif riche en protéines (expérience de droite sur le schéma).

A vrai dire, les chercheurs estiment présentement que le dégagement d'oxygène est tellement intense qu'il est peu probable qu'il puisse avoir été provoqué par des organismes vivants. Ces derniers, en effet devraient être vingt fois plus actifs que les microorganismes présents dans le sol terrestre. Par contre, il est aussi possible que ces organismes soient capables de produire beaucoup d'oxygène, de façon à compenser pour la faible proportion de ce gaz dans l'atmosphère martienne.

Quoi qu'il en soit, les experts font montre d'une très grande prudence et ils affirment même que des réactions chimiques encore inexplicables sont l'explication la plus probable des phénomènes récemment détectés.

"Nous croyons, dit M. Harold Klein, directeur de l'équipe de biologistes de la

Voir page 2: Mars

L'angoisse continue d'étreindre Pékin

PEKIN (Reuter) — L'attente angoissée règne dans la capitale chinoise. Six millions de Pékinois bivouaquant dans les rues ont été informés qu'une nouvelle secousse tellurique pourrait se produire à tout moment.

Les sismologues chinois et étrangers ont confirmé l'imminence d'une autre secousse dans la région Pékin-Tientsin-Tanchan.

La quasi-totalité des immeubles ont été évacués au crépuscule. Il a été conseillé aux étrangers de dormir à la belle étoile. Des tentes ont été fournies aux ambassades.

Des soldats, baïonnette au canon, patrouillent dans les rues.

La nouvelle alerte fait suite au séisme qui, il y a trois jours, a probablement tué des milliers d'habitants de Tanchan. Le séisme est le plus grave enregistré en Chine depuis l'accession des communistes au pouvoir.

Ses effets ont été ressentis à Pékin, à 160 km de l'épicentre. Des immeubles sont fissurés et des bâtiments plus anciens se sont en partie effondrés.

Dans les rues, les seuls véhicules qui circulent sont des camions de l'armée. La

Voir page 2: Pékin



Le spectacle flamboyant de 500 jeunes filles en cape blanche qui se déploient pour former sur la pelouse du grand stade olympique les cinq anneaux aux couleurs bleu, jaune, noir, vert et rouge. (Photo CP)

Malgré un précédent peu flatteur.

Le Canada a su relever le défi

par François Lemenu

Le Canada a créé un précédent peu flatteur en devenant le premier pays hôte à être écarté de la plus haute marche du podium depuis la restauration des Jeux olympiques à Athènes en 1896. L'ultime

chance du Canada reposait dans son équipe équestre qui participait hier au prix des Nations.

Emmené par Michel Vaillancourt, médaillé d'argent au concours par obstacles individuel, le Canada a cependant terminé au cinquième rang, à un point et de-

mi seulement de la Belgique, médaille d'argent.

Cet échec ne doit pas être perçu comme un désastre pour autant. Certes plusieurs contre-performances canadiennes auront marqué les Jeux de Montréal. En athlétisme seulement, l'élimination ultra rapide de la sauteuse Debbie Brill et du perchiste Bruce Simpson auront jeté la consternation au sein de la délégation canadienne.

Mais les 11 médailles glanées par nos athlètes, le plus fort total depuis les jeux de Los Angeles en 1932 où le Canada en avait remporté 16, soulignent à gros traits le travail accompli et les sommes engagées dans l'aventure olympique depuis les Jeux de Munich.

En tant que pays hôte, le Canada ne pouvait faire du surplace et se satisfaire des cinq médailles récoltées dans la capitale bavarroise. Le pari a été lancé et les athlètes l'ont relevé.

C'est évidemment en natation que le Canada a inscrit ses meilleurs résultats en récoltant huit médailles dont trois d'argent. Les ondines canadiennes ont ainsi confirmé leurs prétentions dans la hiérarchie et l'avenir, dans cette discipline,

est au beau fixe. Les nageuses canadiennes, avec sept médailles, ont même remis en question le classement des nations dominé, outrageusement, par les "wunderfrauen" est-allemandes.

La natation est-allemande, dirigée par Rudolf Schramme, fait présentement école et aucune nation ne songe actuellement à lever le gant de la RDA qui, à Montréal, aura glané 11 des 13 titres. Les Américaines comprises. Longtemps souveraines en compagnie des Australiennes, les nageuses des États-Unis ont subi aux Jeux le complexe est-allemand, dont ont su profiter avantageusement les Canadiennes.

Nancy Garapick, de Halifax, a refait surface durant les Jeux après une courte éclipse de quelques mois. La nageuse âgée de 14 ans seulement a gagné deux médailles de bronze sur 100 et 200 mètres derrière les incomparables Est-allemandes Ulrike Richter et Rirgit Treiber.

Cheryl Gibson a également fait échec aux volontés américaines en remportant la médaille d'argent du 400m quatre nages devant sa compatriote Becky Smith.

Voir page 2: Le Canada

au sommaire

lyse de Georges Vigny

— page 4

■ Le plus vieux pont de Vienne s'effondre: quatre noyés

— page 11

■ Thérèse Casgrain: quatre fois 20 ans et deux fois 40 ans

— page 12

■ Montréal reconstruira sans délai le dôme du Marché Bonsecours

■ Cinq athlètes ont déjà demandé asile au Canada

— page 3

■ Le frisson et les regrets, un éditorial de Michel Roy
■ Une contreperformance pour la Soviétie, une ana-

Voir page 2: Au revoir

30-7-76

PERFECTA
6/36

GROS LOT
\$197,161.00

APPROXIMATIF VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

14	18	19	23	31	34
6 SUR 6	0	NOMBRE DE GAGNANTS	PRIX	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +	
5 SUR 6	69		100,000.00		
4 SUR 6	2394		884.10		
5 SUR 6+	0		70.70		
			40,672.00		
				33 VENTES TOTALES: \$706,112.00	

MINI
LOTO

66151

6151

151

TIRAGE TIRAGE 618
VENDREDI 30-7-76

33 Séries émises-90,000 chacune

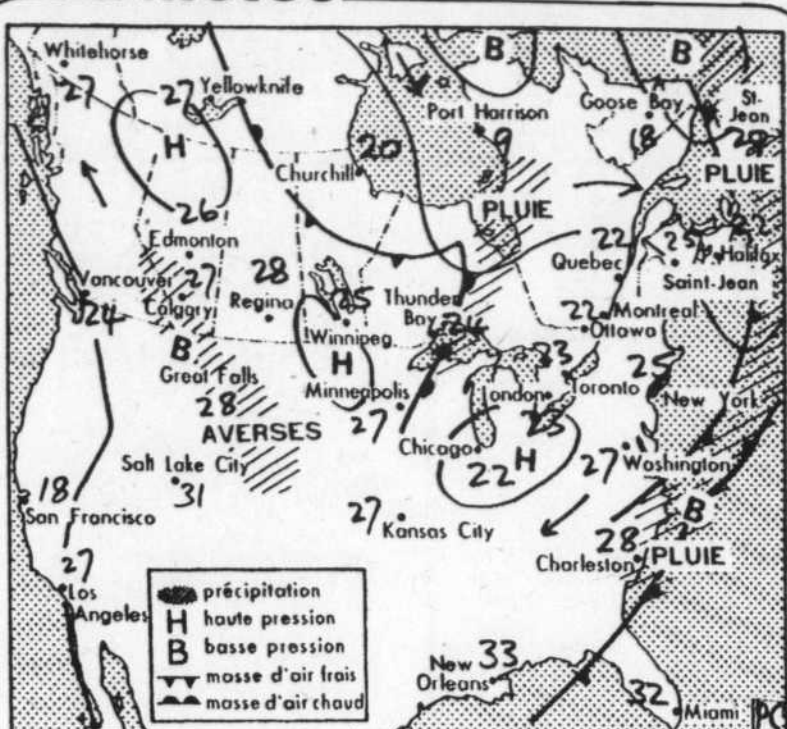
POSSIBILITÉ DE:

33 GAGNANTS DE \$5,000.

264 GAGNANTS DE \$500.

2673 GAGNANTS DE \$100.

la météo



Pendant qu'une zone de haute pression avancera sur la Base-du-Fleuve pour y apporter un dégagement graduel une autre perturbation pénétrera le nord ouest québécois et nous amènera à nouveau des nuages et des averse. On prévoit que cette dépression traversera nos régions du centre et de l'est mardi.

Abitibi, Chibougamau, Pontiac, Témiscamingue: Ensoleillé suivi de nuages et d'averses en fin de journée. Venteux par moments. Maximum 18 à 20. Aperçu pour mardi: ciel variable.

Lac St-Jean, Haute Mauricie, Laurentides: Généralement ensoleillé et venteux par moments lundi. Maxi-

mum 18 à 20. Aperçu pour mardi: Nuageux avec averse.

Outaouais, Montréal: Généralement ensoleillé. Maximum 20 à 22. Aperçu pour mardi: nuageux avec averse.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: Généralement ensoleillé avec quelques passages nuageux. Venteux par moments. Maximum 18 à 20. Aperçu pour mardi: nuageux avec averse.

Baie Comeau, Rimouski, Gaspésie, Sept-Îles: Dégagement graduel. Venteux par moment. Maximum près de 18. Aperçu pour mardi: des nuages et des averse.

2 août

par la PC et l'AP

- 1975 — Deuxième rencontre Brejnev-Ford à Helsinki.
- 1972 — Accord d'union entre l'Égypte et la Libye.
- 1956 — Les ressortissants français et britanniques quittent l'Égypte.
- 1943 — L'ainé des frères Kennedy est tué à bord de son avion au-dessus de la Belgique.
- 1939 — Albert Einstein demande à Roosevelt de lancer un programme de recherches nucléaires.
- 1934 — Mort de Paul von Hindenburg à l'âge de 87 ans. Hitler devient dictateur.
- 1830 — Abdication de Charles X.
- 1815 — Napoléon est banni à Sainte-Hélène.
- 1665 — La France envoie une expédition contre les barbares de Tunis et d'Alger.
- 1589 — Assassinat de Henri III à Saint-Cloud par Jacques Clément.
- Il est né un 2 août:
- L'écrivain américain James Baldwin 1924.

et on retire ensuite tous les gaz radioactifs injectés.

On chauffe alors fortement l'échantillon à 1300 degrés F. pour décomposer et vaporiser tous les produits organiques qui auraient pu éventuellement incorporer les gaz radioactifs. Si on détecte du carbone radioactif dans ces vapeurs très chaudes, c'est que les produits avaient effectivement incorporé le gaz carbonique marqué.

Vendredi dernier, d'autres appareils de la sonde Viking ont aussi révélé que le sol martien est fait de sable, de fer et d'autres éléments, et le tout est recouvert d'une couche uniforme d'oxyde de fer rouge.

Parmi les autres éléments, on note le calcium, le titane, l'aluminium, ainsi que la silice et ses composés. Il est possible qu'il y ait aussi des traces de rubidium, de strontium et de sironium mais ce ne serait qu'à l'état de traces. Par contre, on n'a pas trouvé de vanadium ou de molybdène qui sont essentiels à la croissance des plantes sur terre, ni d'arsenic qui pourrait rendre le sol stérile.

Au total, l'évolution géologique de Mars semble moins avancée que celle de la terre et il est possible que cette planète soit moins vieille que la nôtre.

MON CARNET

de diverses idéologies internationales et nationales, cédant au CIO, à la CALPA et à la CATCA, se débattant entre ses politiques et l'impérieux besoin de tenir les Jeux.

Et puis un flot de gestes d'impudence, de paroles pas gentilles, d'incompatibilités entre des personnes regroupées dans les mêmes services; des paniques par endroit, des crises de révolte, de l'amertume. On a attrapé la Berliou, une dame au demeurant fort bien mais qui, faute d'avoir probablement manqué de quelque chose de plus concret, a trouvé que nos Jeux manquaient d'âme.

Il y a eu, au début, l'expédition nocturne des policiers à l'assaut de Corridart. Celle-là on n'a pas fini d'en parler mais combien d'artistes en éprouvent encore la rage d'avoir été ainsi nuitamment anéantis, violés, volés.

Des choses encore plus dramatique passées inaperçues comme le décès tragique de Michel Godbout, 26 ans, agent d'information du ministère des Affaires intergouvernementales et qui avait été chargé de conduire la campagne de publicité du Québec auprès de la presse étrangère. Tué dans un accident de voiture entre Québec et Montréal, dans un de ces voyages de jour que l'on entreprend de nuit, poussé par le travail et le désir de bien faire. Salut Godbout.

Et puis combien de prises de bec, de haines nouvelles, de rancœurs nées dans les coulisses de l'exploit.

Il y a des gens qui ne se parlent plus mais combien ont appris dans cette foulée gigantesque de 15 jours à travailler ensemble, à marcher sur leur amour-propre, à collaborer et à vaincre leurs inhibitions et leurs manies personnelles. Combien d'amitiés liées, d'amours écloses, de rapprochements accomplis. Combien d'échanges profonds au gré des échanges d'épingles et de médailles. Si les pays se détestent carrément ou font semblant de s'entendre à cause de leurs échanges commerciaux, il y a des hommes qui s'aiment on l'a vu; c'est aussi cela l'athlétisme. L'assouplissement de soi-même et non pas seulement de ses muscles. En tout cas, moi j'ai aimé ça les Jeux. Bien que je me sois baladé sans arrêt sur les lieux de compétitions j'ai vu bien peu de choses dans tout ce qui s'est passé. Mais chaque fois j'ai découvert comme un enfant non seulement les athlètes et leurs performances mais l'homme tout simplement parfois mesquin, parfois généreux, petit quoique grand ou grand quoique petit, quelles que soient la langue et la couleur.

AU REVOIR

ment. Ces images ont été transmises par les satellites Intelstat et Anik.

Ensuite les athlètes et les participants ont entrepris une ronde fraternelle tandis que les bougies distribuées aux spectateurs s'allumaient par milliers. Mais on nous avait dit que les lumières du stade s'éteindraient à cette occasion. Tel ne fut pas le cas de sorte que les lucioles vertes n'ont pas eu tellement d'effet.

Bien des gens nous avaient également dit qu'il était impossible de ne pas verser une larme d'émotion lors de la cérémonie de clôture.

Tel ne fut pas non plus le cas. C'était un beau spectacle de sons et lumières, bien rodé, vibrant, correct malgré son petit côté "séance", mais sans plus. Sans beaucoup de chaleur à vrai dire et plutôt court.

Quoiqu'il en soit la dernière note musicale entendue au stade hier a bien été le gros "ouf c'est fini" de tous les organisateurs et responsables qui redoutaient tous les maux, tous les avatars, tous les problèmes et peut-être même la catastrophe et qui ne peuvent aujourd'hui que se féliciter que les Jeux de la XXIIe Olympiade soient un beau souvenir pour tous.

Ces Jeux de la XXIIe Olympiade, éprouvés par les vicissitudes de la politique internationale, amputés de leur contingent africain, menacés jusqu'au dernier moment par une menace de retrait des Soviétiques par suite de la défection d'un jeune nageur, passeront quand même à l'histoire en raison des nombreux records athlétiques qu'ils ont produits: 37 records du monde ont été surpassés, dont neuf en athlétisme seulement. En natation, toutes les limites ont été franchies; seule la marque de 54,27, réalisée par Mark Spitz en 1972, a résisté cette année à l'assaut conjugué des Américains et des Allemandes de l'Est.

Au classement des médailles, l'Union soviétique obtient la première place avec 125 pièces de métal contre 99 à Munich. Mais l'Allemagne de l'Est s'est distinguée cette année, obtenant 40 médailles d'or et, à ce chapitre, dépassant les États-Unis. Les Américains rentrent dans leur pays avec, en tout, 94 médailles, quatre de plus que les Allemands de l'Est.

Au total, le Canada a réalisé des gains qui inspirent confiance pour l'avenir: 11 médailles, cinq d'argent et six de bronze! On se souvient que notre pays n'avait gagné à Munich que deux médailles d'argent et trois de bronze. La vedette canadienne, qui a conquis la sympathie des foules du stade, s'appelle Greg Joy. Cet athlète de Vancouver a gagné samedi la médaille d'argent pour le saut en hauteur. Jamais depuis 1932 le Canada n'avait si bien fait aux Olympiques.

LE CANADA

Celle-ci a également fait partie du relais 4 x 100m nage libre qui a remporté la médaille de bronze. Outre Mille Smith, le relais était composé de Gail Amundrud, Barbara Clark et Anne Jardin.

Susan Smith a enfin ajouté une autre médaille de bronze au 400m nage libre tandis que le quatuor formé de Wendy Hogg, Robin Corsiglia, Susan Sloan et Anne Jardin a mérité la troisième place au relais 4 x 100m quatre nages.

Les nageurs canadiens ont en revanche accumulé les échecs face aux coalitions américaines. Seul le relais 4 x 100m quatre nages est parvenu à se hisser sur la deuxième marche du podium sur lequel les Américains ont marqué leurs empreintes avec la régularité d'un métro.

Un seul titre a échappé aux nageurs des États-Unis — le 200m brasse remporté par le Britannique David Wilkie — et aucune nation, le Canada compris, n'a pu ébranler le socle sur lequel repose la suprématie américaine. Il serait toutefois

injuste de comparer les performances du Canada à celles des États-Unis dont les nageurs sont tout à fait exceptionnels. Dans l'ensemble, les performances canadiennes n'ont pas été aussi relevées que certains l'auraient souhaité, mais elles demeurent quand même d'un niveau très satisfaisant.

En athlétisme, épreuve reine des Jeux olympiques, le Canada a fait figure de parent pauvre à côté des délégations de l'Union soviétique, des États-Unis et de la République démocratique allemande en particulier. Certes la médaille d'argent de Greg Joy en saut en hauteur restera à jamais gravée dans la mémoire des Canadiens. Mais le succès de Joy, si beau soit-il, demeure isolé dans le flot de médailles remportées par les trois grands, et aussi par la Pologne, Cuba, le Mexique, la Finlande et la Bulgarie.

Contrairement à la natation où les épreuves de sélection prennent le caractère d'une compétition internationale, l'athlétisme, en revanche, soumet ses postulants à des exigences moins sévères. Cela explique peut-être les contreperformances désolantes de Debbie Brill et Bruce Simpson, en particulier. Mais aussi celles d'Yvonne Saunders et Joan Wenzel au 800 mètres, Joyce Yakubovich, Margeret Stride et Rachelle Campbell dans le 400 mètres, Bishop Dolegiewicz, Ain Roost et Borys Chambul au disque, Bruce Pirnie au poids, Glen Bogue sur 400 mètres, Dan Shaughnessy et Chris McCubbins au 10,000 mètres, Jim Buchanan, Richard Rock et Jim McAndrew en longueur et, dans une certaine mesure, Claude Ferragne en hauteur.

Mais plus que d'une sélection facile, les athlètes canadiens ont d'abord souffert du trac. Au lieu de stimuler davantage nos athlètes, le public leur aura au contraire enlevé une partie de leurs moyens. Il les aura en quelque sorte paralysés.

Le tableau des médailles se complète enfin par la deuxième place obtenue par John Wood dans l'épreuve de 500 mètres en canoë monoplace.

Dans deux autres disciplines, le Canada a réalisé de bons résultats sans être toutefois récompensé par une médaille. Ainsi au basketball masculin, le Canada a terminé au quatrième rang devant des formations aussi chevronnées que Cuba, l'Italie ou encore Porto-Rico. Aussi en gymnastique le Canada aura-t-il enregistré un résultat honorable en se classant neuvième devant la Bulgarie.

Si dans l'ensemble le Canada aura tenu un rôle de figurant dans la majorité des 21 disciplines inscrites au programme des Jeux olympiques, les 11 médailles glanées et les 26 records nationaux témoignent des efforts déployés au cours des quatre dernières années.

Cela dit, il ne faut pas se bercer d'illusions et croire que ces succès sont le prélude d'une percée du Canada sur le devant de la scène internationale. L'organisation du sport au Canada, tant récréatif que compétitif, nous interdit de le penser. Au plus, on peut espérer que ces résultats seront égales à Moscou alors que s'annonce une période d'austérité dans le financement du sport d'élite au Canada.

PÉKIN

capitale ressemble à une immense ville de toile.

Je n'ai été autorisé à entrer au bureau de Reuter au premier étage que quelques minutes, afin de pouvoir prendre ma machine à écrire et quelques dossiers.

L'ambassade du Canada envisage de déplacer vingt-cinq femmes et enfants car ses locaux sont bondés. Celle de Grande-Bretagne a décidé d'évacuer les mères de famille et les enfants. Plusieurs autres missions diplomatiques étudient des mesures similaires.

Aucune nouvelle fraîche n'est parvenue de Tang Chan. Le séisme dans la ville peuplée de plus d'un million et demi d'habitants a été d'une violence extrême. Les diplomates estiment que seule une petite partie de la population a pu en échapper indemne.

D'importantes mines de charbon se trouvent aux alentours de la ville. Situées à mille mètres sous terre, elles emploient 150,000 personnes. A tout moment, environ 15,000 mineurs y travaillent.

L'agence Chine nouvelle a publié des communiqués des autorités pour féliciter les Pékinois de leur héroïsme au cours des événements. Les équipes de secours et les unités militaires en place à Tang Chan ont été également couvertes d'éloges.

Sans citer ses sources, l'agence bulgare B.T.A. a déclaré samedi que le bilan des victimes dans le tremblement de terre survenu mercredi dernier en Chine approche probablement le million de morts.

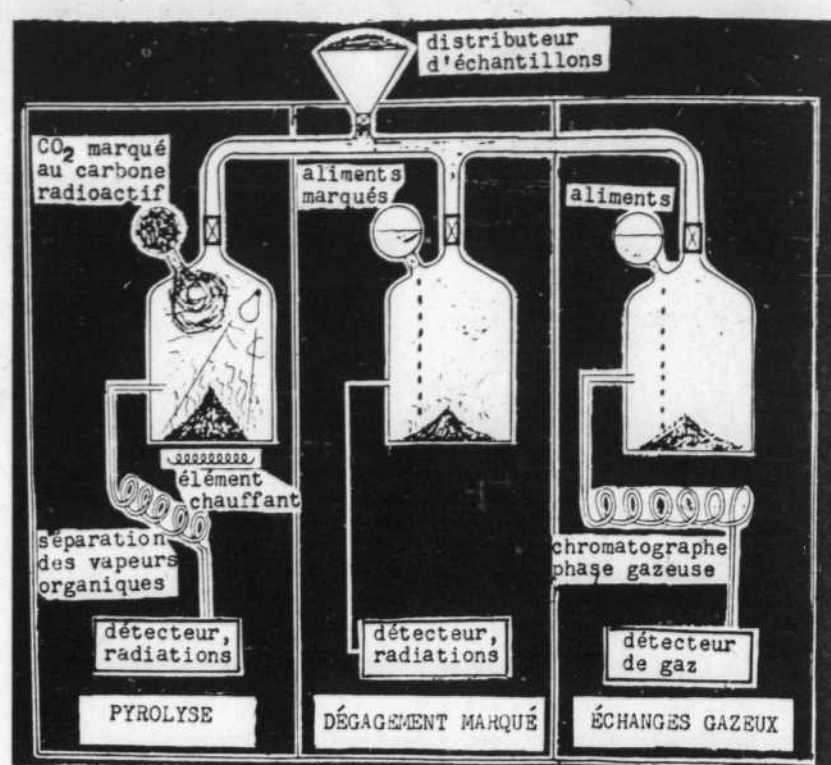
L'agence a déclaré par ailleurs qu'un haut-fonctionnaire du ministère chinois des Affaires étrangères a fait savoir à un diplomate bulgare que de nombreuses digues s'étaient rompues lors du séisme, provoquant de graves inondations.

"Les précédents séismes en Chine n'étaient rien en comparaison de celui de mercredi", a déclaré ce haut fonctionnaire, selon l'agence.

Le plus terrible tremblement de terre en Chine s'est produit en 1556 dans la province de Chen se où quelque 830,000 personnes ont trouvé la mort. En 1920, un autre tremblement de terre a fait 180,000 morts dans la province de Kan Su.

Par contre un fonctionnaire chinois a déclaré dimanche que les estimations faites en Occident sur le bilan du tremblement de terre ne sont que "pures spéculations".

Les bilans avancés par la presse occidentale vont de 100,000 à un million de



Ce schéma illustre les trois expériences grâce auxquelles on espère détecter de la vie sur Mars. Les résultats préliminaires fournis par les deux montages de droite, sur l'engin Viking, permettent de penser qu'il y a effectivement de la vie sur Mars.

carrefour

Le magazine français PARIS-MATCH ne manque jamais une occasion de cracher sur le QUÉBEC. Chaque fois qu'il publie un reportage sur nous, c'est toujours tout de travers. On se souvient de ses reportages sur la crise d'octobre, sur les troubles du CNGORDON, sur notre EXPO 67. Son défunt historien RAYMOND CARTIER confondait MAURICE DUPLISSIS et CAMILLIEN HOUE.

Réponse à C.D. de BOUCHERVILLE: le prix littéraire du troisième âge, qui vient d'être décerné à JEANNE-MARCELLE MOREAU pour son roman MISÈRE DE MISÈRE, l'a été sur manuscrit. CARREFOUR publiera en temps et lieu le nom de son éditeur... Le chef d'orchestre VIC VOGEL continue à recevoir des quatre coins du monde des messages de félicitations pour sa musique de l'inauguration et de la clôture des JEUX olympiques.

Cette ouverture et cette clôture, fut d'abord le travail d'ANDRÉ MORIN et de son adjoint CLAUDE LACOMBE... Il n'y a pas de quoi se surprendre des défections parmi les athlètes olympiques: il y en eut 119 à MUNICH et plus de 300 à MELBOURNE... HEBERGEMENT-QUÉBEC a pu satisfaire plus de 420,000 touristes. Une belle plume au chapeau de ROBERT SENGHERS et de CHRISTIANE FABIANI.

Plus de 25 pays ont déjà demandé des droits de reproduction de la musique de VIC VOGEL. Ça doit le consoler de tous ces coups bas donnés par des racistes québécois qui ne lui arrivent pas à la cheville... C'est ce matin, à 10 heures, que lord KILLANIN donne une conférence de presse. Madame MONIQUE BERLIOUX y sera peut-être. Elle a suivi les JEUX olympiques de sa chambre du seizième étage au REINE-ELIZABETH.

Vous vous ennuyez déjà de cette foule gaie des sites olympiques? Vous pouvez la retrouver à TERRE DES HOMMES!... Parce que la ville américaine DENVER avait demandé puis refusé les JEUX, le comité olympique international avait décidé de retourner à INNSBRUCK. Pourquoi pas à MONTREAL d'ici quelques années puisque nous avons maintenant tout ce qu'il faut?... ALPHONSE ALLAIS: "L'épargne est une magnifique qualité, spécialement chez nos ascendants".

Un touriste grec, de passage à MONTREAL, n'en revient pas de s'être fait remettre une belle somme d'argent par le barman ROLAND du restaurant LE SCRIPT de la rue WOLFE, qu'il avait perdue la veille... La devise du troisième sexe: on est si

mignons, faut se parler... Lu dans un bistrot parisien l'affiche suivante: l'eau a été faite pour les méchants; la chose a été prouvée par le déluge.

Qui nous débarrassera de tous ces petits malpropres qui salissent nos endroits publics avec leurs affiches maolistes-léninistes? Il y a pourtant à l'hôtel de ville un comité d'embellissement qui ne fait pas beaucoup parler de lui... La SSJB pense déjà à la symphonique et joviale JULIETTE HUOT pour présider les fêtes de la SAINT-JEAN 77... Prière de ne pas confondre JEAN LOISELLE et GILLES LOISELLE qui s'en ira bientôt à la Maison du QUÉBEC à PARIS.

Le Stade olympique comptait durant les JEUX 3,500 employés... Vu le film BRANCH & BRANCH de l'ONF. Des jeunes qui jouent aux cow-boys en pleine nature québécoise. Un délicieux western d'ici... Vu au COMPLEXE DESJARDINS l'urbaniste CLAUDE MEUNIER qui vit maintenant au BRÉSIL... GRATIEN GELINAS: "Il n'y a qu'une pirouette entre le rire et les pleurs".

L'association américaine UNCLE FOGGY, sans but lucratif, vient de publier en cassette les cris d'une soixantaine d'oiseaux. Un lecteur demande s'il existe quelque chose de semblable en français... Une lectrice de LOUISEVILLE est contre la suggestion de mettre des truites dans les bassins du COMPLEXE DESJARDINS. Il paraît que ces poissons n'aiment pas le chlore ni la lumière ni la foule des curieux. Des poissons rouges d'abord!

La première PEUGEOT-CITROËN, la LN, sera exposée au prochain Salon de l'automobile... Un lecteur aimerait voir la pétanque aux JEUX olympiques... La grande question: BRIGITTE BARDOT viendra-t-elle ou pas... Des étrangers découvrent avec ravissement le COMPLEXE DESJARDINS. C'est un fait que sa grande place centrale est infiniment plus vivante, plus belle, moins froide que la PLACE VILLE-MARIE.

Nos petits et grands magasins d'articles de sport ne suffisent plus à la demande d'halteres. Ces JEUX olympiques nous feront peut-être découvrir de nouveaux LOUIS CYR, VICTOR DELARA, JOS. MONTFERRANT. Quel patelin québécois n'a pas son homme fort? Il suffirait de dénicher quelques bons entraîneurs.

ET LE MOT POUR RIRE. Un ouvrier maniant une foreuse à un autre:

— Avant, je conduisais un autobus scolaire, mais je ne supportais pas le bruit!

TEK

JOYAL

Suite de la page 3

l'anglais. C'est la langue du pays où l'avion doit atterrir.

Au cours de cette entrevue, le député libéral a également dit percevoir l'actuel débat sur les communications aériennes comme une lutte à finir. "Si le bilinguisme doit avoir un avenir, les droits linguistiques des Canadiens français devront être plus fermement établis."

Une importante partie de la population du Québec, selon M. Joyal, estime que le gouvernement n'exprime pas avec suffisamment de fermeté ses craintes sur le respect des droits linguistiques. "C'est pourquoi je juge cette crise aussi importante."

Le député de Maisonneuve-Rosemont a profité de l'occasion pour brûler les rumeurs qui lui prêtent l'intention d'appuyer éventuellement la thèse indépendantiste de M. René Lévesque. Il a vigoureusement réitéré sa foi dans le fédéralisme canadien. "C'est la structure qui promet aux Québécois les meilleures chances pour l'avenir."

"Mais d'un autre côté, a-t-il conclu, pour être convaincu de cela, il faut au départ s'entendre sur les règles du jeu. Et s'il en est à ce stade-ci qui ne fonctionnent plus, il faut les réadapter à la situation."

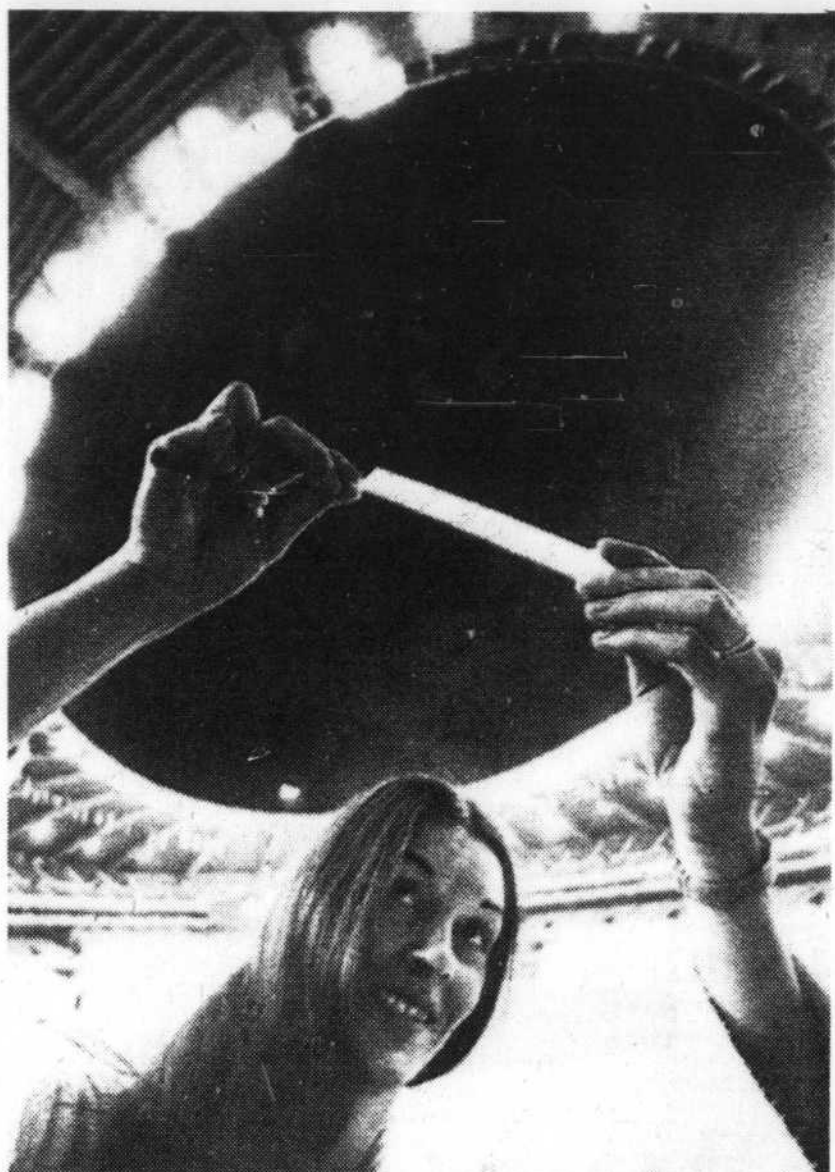
Enfin, M. Joyal a émis l'opinion que certains membres du cabinet, étant au poste depuis plusieurs années, sont dépassés par les nouveaux défis qui les confrontent et que le premier ministre devra procéder à un remaniement s'il entend conserver le pouvoir.

les atomisés de l'An O





Le jeune soldat trouvait le temps long, samedi, en garde devant le bassin olympique de l'île Notre-Dame. Une jeune fille passa, planta une branche d'érable dans le canon de son fusil, et le beau militaire retrouva le sourire. (Téléphoto CP)



La chimie a remplacé les allumettes par ces tubes fluorescents: au lieu d'utiliser les traditionnels bouts de bois soufré, les 80.000 spectateurs réunis hier soir au stade olympique ont salué la fin des Jeux avec ces "chandelles" d'une conception révolutionnaire, qui répandent une belle lumière verte. (Téléphoto CP)

Montréal reconstruira sans délai le dôme du Marché Bonsecours

Les autorités de la ville de Montréal ont promis de reconstruire immédiatement le dôme du Marché Bonsecours, qui a été ravagé par les flammes en fin de soirée vendredi.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a en effet annoncé qu'il s'agirait de "son prochain projet" après les Olympiques.

Les dommages seraient d'ailleurs moins considérables que l'on avait cru au premier abord puisque seule la coupole a été touchée par les flammes. On attribue l'incendie à un court-circuit dans le système de climatisation, installé à la base du dôme.

Isolé de la coupole par une plate-forme de béton, le bâtiment lui-même a cependant été épargné. L'eau et la fumée né-

cessiteront toutefois un nettoyage systématique avant que les fonctionnaires municipaux puissent réintégrer leurs bureaux.

Il semble bien que les ordinateurs de la ville, évalués à plusieurs millions et installés au sous-sol du Marché Bonsecours, n'aient subi aucun dégât important.

Construit à partir de 1842, le Marché Bonsecours avait été restauré et rénové en 1964 au coût de \$2.2 millions. Il abrite les services d'urbanisme et d'habitation de la ville de Montréal.

Durant quelques jours, ce bâtiment fut le siège du Parlement canadien. A l'origine "l'aile ouest" servait d'hôtel de ville et "l'aile est" de salle de concert. Il fut plus tard un des marchés les plus populaires de Montréal.

C'est la rentrée dans le bâtiment

Les négociations se poursuivent aujourd'hui à Montréal pour les travailleurs de la construction du Québec, qui ont acquis le droit de grève avec l'expiration du décret régissant leur condition de travail.

C'est donc sans contrat officiel que les travailleurs de la construction rentrent aujourd'hui de vacances, mais l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) a recommandé à ses membres de garder les chantiers ouverts et de continuer à appliquer les conditions prévues à l'ancien décret.

Ce n'est que vendredi dernier que l'AECQ a déposé ses offres salariales, contenant une augmentation globale de 12% sur la masse salariale de 1976-77. Les hausses offertes varient cependant entre les divers corps de métier et tendent même à restaurer l'écart salarial qu'on avait réussi à réduire au cours de la dernière décennie. Ce sont les ouvriers moins spécialisés, tels les manoeuvres, qui se voient offrir la plus faible hausse.

Le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), qui négocie pour l'ensemble des travailleurs indépendamment de leur affiliation syndicale, ne s'est pas encore prononcé officiellement sur les offres salariales de l'AECQ.

Le directeur général du conseil, M. Guy Dumoulin, s'est contenté de dire que les négociations reprendront aujourd'hui à l'Auberge Richelieu de Montréal. Depuis le 22 juin les pourparlers s'étaient déroulés au Holiday Inn à Québec.

Expire le 30 avril, le décret avait été prolongé jusqu'au 31 juillet par le gouvernement du Québec, qui voulait éviter à tout prix un ralentissement des chantiers à la veille des Jeux Olympiques.

L'équipage du Dora obtient gain de cause

QUÉBEC (PC) — Ayant obtenu gain de cause devant la Cour fédérale, l'équipage du pétrolier britannique M.V. Dora a accepté samedi de décharger le navire à la raffinerie Aigle D'Or, de Saint-Romuald, sur la rive-sud de Québec.

Le juge Arthur-Louis Thurlow a en effet ordonné vendredi à la compagnie Aigle D'Or de verser les \$175.000 dus en salaires aux 37 membres d'équipage à la suite de la saisie de la cargaison, mardi dernier, par les marins eux-mêmes.

Ces derniers, ainsi que le capitaine Josef Alexander Twite, réclamaient des salaires dus depuis plusieurs semaines, voire même jusqu'à huit mois.

La compagnie Aigle D'Or, devant la décision du juge Thurlow, n'a eu d'autre choix que de retirer la requête en injonction qu'elle avait déposée devant la Cour fédérale pour forcer l'équipage à livrer la cargaison de pétrole coûte que coûte.

Cinq athlètes ont jusqu'ici demandé asile

Au lendemain des Jeux de Montréal, le Canada pourrait bien compter quelques citoyens de plus dans son recensement, s'il accepte de donner asile aux "étrangers olympiques" qui en ont fait la demande. Jusqu'à maintenant, cinq athlètes ont exprimé leur désir de demeurer parmi nous et entrepris des démarches auprès des autorités de l'Immigration canadienne en ce sens, et la liste pourrait bien s'allonger ces jours-ci. Il s'agit du plongeur soviétique "mineur" Sergei Nemtsanov, 17 ans, et de quatre ressortissants de nationalité roumaine dont deux rameurs, Walter Lambertus et Yvan Haralanbie. On ignore pour l'instant l'identité des deux autres transfuges roumains. Lors des Jeux de Munich, les autorités al-

lemandes avaient reçu plus d'une centaine de demandes d'asile.

C'est le cas du jeune Soviétique qui retient pour l'instant l'attention de la presse mondiale et surtout des autorités des pays concernés, puisqu'il a failli provoquer le retrait de ses porte-couleurs hier soir à la cérémonie de fermeture des Jeux de la XXIe olympiade. En effet, la disparition du jeune homme du Village olympique mercredi soir a été interprétée comme un "enlèvement" par les autorités soviétiques qui avaient exigé le retour immédiat de Nemtsanov au sein de l'équipe russe aux Jeux de Montréal. Mais tout est rentré dans l'ordre samedi alors que la Russie décidait, à la suite de l'intervention du CIO, notamment celle de Lord

Killanin lui-même, de revenir sur sa décision de boycotter la cérémonie de fermeture des JO hier soir.

Il semble bien que la politique ou la diplomatie n'aient rien eu à voir dans la décision du jeune plongeur soviétique de demeurer entre nos murs. Son histoire serait beaucoup plus simple et moins croustillante, mais très romantique puisqu'il s'agirait d'une "belle histoire d'amour".

Ce jeune Roméo des temps modernes aurait tout simplement convenu de rester à côté de sa Juliette, une jeune et riche jeune fille dont les parents "millionnaires américains" seraient de connivence pour favoriser la poursuite d'une idylle commencée au Canada l'année dernière lors de compétitions sportives. Sergei serait

devenu amoureux de sa belle pendant son séjour ici et l'aurait retrouvée pendant les Jeux de Montréal pour finalement décider de fuir le Village olympique et de vivre son roman. Et il voudrait le vivre vite puisqu'il a refait surface hier en se présentant auprès des autorités de l'ambassade soviétique du Canada pour les saisir de sa détermination de ne pas rentrer en URSS.

Les autorités canadiennes avaient refusé de s'immiscer dans cette affaire et dénonçaient énergiquement en fin de semaine qu'il s'agissait d'un "enlèvement" avant de faire enquête, alléguant que le jeune athlète avait un permis de séjour au Canada jusqu'au 31 août.

Quant aux quatre transfuges roumains,

on ignore pour l'instant s'ils sont aussi victimes d'un coup de foudre pour de jolies Canadiennes ou, ce qui est moins romanesque aux yeux de leurs gouvernements, d'une "maladie d'amour" pour le Canada. Le rameur Yvan Haralanbie, le second des cinq athlètes d'Europe de l'Est à demander asile au Canada, a décidé de tourner le dos à son pays et d'adopter le nôtre, alors qu'il prenait un verre avec des amis, à Toronto. "Je pense que le Canada est un très beau pays, a confié l'athlète de 21 ans, j'y ai observé beaucoup de choses intéressantes et je désire rester." Haralanbie aurait été encouragé dans sa démarche par des Canadiens d'origine ukrainienne et il aurait quitté le Village olympique le soir de ses 21 ans, avec \$5 en poche.

C'est alors qu'il a décidé de quitter le village et de rejoindre ses amis ukrainiens. "Je suis citoyen roumain, a-t-il dit, mais je parle l'ukrainien et je suis né dans une partie de mon pays qui a déjà appartenu à l'Ukraine." Haralanbie est né à Mila, un village situé sur les côtes de la Mer Noire.

Il est triste à la pensée de ne jamais revoir sa famille "mais si je retourne dans mon pays, je sais que j'irai en prison", a-t-il déclaré à ses amis.

Il a déclaré qu'il désirait participer à la course d'aviron de 500 mètres mais il fut forcé d'y renoncer lorsque son partenaire est tombé malade, mercredi.

Quant à Walter Lambertus, il est toujours en visite chez des parents, à Niagara Falls, en attendant la décision du ministère de l'Immigration relativement à sa demande d'asile au Canada. Les autorités canadiennes n'ont pas voulu hier révéler l'identité des deux autres transfuges roumains.

Serge Joyal

La langue "sûre", c'est la langue du pays

OTTAWA (CP) — Si le député libéral fédéral Serge Joyal conteste les directives limitant l'usage du français dans les communications aériennes, c'est parce qu'il juge insuffisantes les garanties de respect de l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Participant à l'émission de télévision Question Period, sur le réseau CTV, le représentant de Maisonneuve-Rosemont aux Communes a expliqué sa décision d'entreprendre des procédures judiciaires

contre le ministère des Transports afin d'amener les tribunaux à se prononcer sur l'opportunité d'étendre ainsi l'application pratique de la Loi sur les langues officielles.

Au cours d'une conférence de presse la semaine dernière, M. Joyal a révélé avoir écrit au premier ministre du Canada pour lui demander si la contestation légale de l'ordonnance publiée lundi par le ministère des Transports ne l'obligerait pas à démissionner, du moins temporairement, du caucus du Parti libéral du Canada.

Le lendemain, M. Trudeau faisait savoir qu'il n'avait pas encore pris connaissance des griefs formulés par son député et qu'il ne se prononcera pas avant d'avoir analysé en profondeur le problème de conscience de M. Joyal. Pour sa part, le leader de l'aile québécoise du PLQ, M.

Marc Lalonde, a déclaré qu'il se proposait de rencontrer le député de Maisonneuve-Rosemont, indiquant pour l'instant qu'il y a amplement place pour la dissidence au sein du parti.

C'est à la fois devant la Cour supérieure du Québec et la Cour fédérale du Canada que M. Joyal conteste la légitimité des directives du ministère des Transports et de la société Air Canada, alléguant qu'elles vont à l'encontre de l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Il reproche notamment à l'ordonnance du ministère des Transports prohibant l'usage du français dans les communications aériennes au pays, à l'exception de six aéroports du Québec pour les vols à vue, de ne comporter aucune limite de temps. Il conteste ces directives à l'instar

d'une quarantaine de pilotes francophones d'Air Canada et de l'Association des gens de l'air du Québec, qui regroupent la majorité des contrôleurs du trafic aérien au Québec.

En vertu de cette ordonnance, un contrôleur ou un pilote qui s'aviserait, sauf dans les cas d'exception ou les situations d'urgence, de recourir au français dans les communications air-sol, s'exposerait à perdre son droit d'exercer sa profession. C'est la première fois qu'un député de la majorité ministérielle s'inscrit ouvertement en faux contre une ordonnance édictée par un ministre du gouvernement.

Interrogé par l'animateur de l'émission Question Period, M. Joyal a déclaré: "La langue de la sécurité, ce n'est pas

Voir page 2: Joyal

Me Henri Gérin-Lajoie meurt à 84 ans

Un éminent juriste montréalais, auteur d'un ouvrage réputé sur la procédure civile et spécialiste reconnu du droit applicable aux brevets d'invention et aux marques de commerce, Me Henri Gérin-Lajoie, conseil de la reine, est décédé à Montréal, le 30 juillet, à l'âge de 84 ans, après une longue maladie.

Il était le père de Me Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international.

M. Henri Gérin-Lajoie appartenait à une vieille famille de juristes du Canada français. Né à Montréal le 4 février 1892, il était fils de Me Henri Gérin-Lajoie, ancien bâtonnier de Montréal, et petit-fils d'Antoine Gérin-Lajoie, avocat, écrivain

et bibliothécaire du Parlement canadien. Par sa mère, née Marie Lacoste, il était petit-fils de sir Alexandre Lacoste, ancien président du Sénat, et juge en chef de la province de Québec.

Après ses études secondaires au Mont Saint-Louis, à Montréal, M. Henri Gérin-Lajoie fit ses études de droit à l'Université McGill. Admis au barreau en 1913, il entra à l'étude de son père. À la mort de celui-ci, il prit la direction de l'étude et eut notamment comme associés Me Charles-J. Gélinas, c.r., bâtonnier de Montréal en 1970-1971, Me Cecil B. McNaughten, c.r., et, à partir de 1943, son fils aîné, Me Paul Gérin-Lajoie, c.r. Son état de santé devait l'obliger, en 1967, à

renoncer à l'exercice de sa profession.

C'est en 1920 qu'il publia aux éditions Wilson et Lafleur un ouvrage en deux volumes intitulé le Code de procédure annoté.

M. Henri Gérin-Lajoie laisse dans le deuil son épouse, née Pauline Dorion, quatre fils et deux filles, Me Paul Gérin-Lajoie, c.r. (marié à Andrée Papineau), le Père André Gérin-Lajoie, jésuite, Lucile (épouse du Dr Jean-Louis Léger), Marcel (marié à Gemma Dubé), Claude (marié à Réjane Albert) et Hélène (épouse de Henry Maquet), ainsi que vingt-deux petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

CRANG & OSTIGUY INC.

PLACEMENTS
ACTIONS
OBLIGATIONS
OPTIONS
PORTEFEUILLE

Gilles-Yvon Moreau, D.P.S.
CRANG & OSTIGUY INC.
500, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1S3
842-4231

Veuillez m'envoyer votre bulletin mensuel sur les placements

NOM: _____ Tél: _____
Adresse: _____
D2A

Du 13 au 15 août 1976 ATELIER SUR LA CONNAISSANCE DE SOI

selon les techniques de la psychologie gestaltiste

- Ressources
- Créativité
- Relations humaines

Animé par Suzanne Gosselin-Pinet, psychologue, membre de la C.P.P.Q.

Inscriptions avant le 6 août 1976, places disponibles limitées.

Pour information: Tél.: 384-7022

As-tu ton **INTER** 2 **v'la ta chance...**

TIRAGE: 6 AOÛT

éditorial

Le frisson et les regrets

Quelques images resteront gravées dans d'innombrables mémoires. Celle du Polonais Jacek Wszola posant une main réconfortante sur l'épaule du Canadien Greg Joy; celle aussi de l'Italien Riccardo Fortini s'efforçant de consoler le Montréalais Robert Forget; celle encore de l'exceptionnelle Nadia Comaneci qui répond aux acclamations par un sourire un peu mélancolique. Ce sont peut-être, pour tous ceux, en tout cas, qui ont suivi à la télévision le déroulement de la XXIIe Olympiade, les plus beaux et les très rares témoignages d'une authentique fraternité, celle des hommes plutôt que celle des peuples.

Il faut conserver précieusement ces images au milieu des illusions fracassées. Et retenir une autre conclusion qui, celle-là, sera longtemps profitable aux Canadiens et aux Québécois: le spectacle de ces nombreuses performances aura eu, pour les gens d'ici, une valeur exemplaire puisqu'il est littéralement découvert de quoi sont faites toutes ces disciplines sportives qui passionnent l'Europe depuis des générations mais pour lesquelles beaucoup de Nord-Américains professaient jusqu'ici un certain dédain. Une découverte qui sera capitale pour l'avenir si, du même coup, la jeunesse de ce pays devait acquérir le goût de l'excellence, le besoin de la perfection, le sens du défi que suscite le dépassement. Et ces valeurs n'ont de véritable portée dans une société libérale que si les individus consentent librement à les adopter et qu'ils ne sont pas obligatoirement embrigadés sous un régime qui les contraint à se surpasser et pour qui les performances physiques ont d'évidentes connotations politiques.

Mais l'olympisme aura-t-il survécu aux obstacles qui ont précédé et aux vicissitudes qui ont entouré les Jeux de Montréal?

Au cours de la période fébrile des préparatifs et durant la quinzaine qui s'achève, nous aurons du moins été les témoins involontaires de la mort du premier et du plus persistant des mythes qui s'attachent à l'olympisme, celui qui veut que ces grands rassemblements internationaux favorisent la bonne entente entre les nations, l'amitié entre les peuples, le relâchement des tensions mondiales, la recherche de la concorde universelle.

L'affaire de Taiwan, qui a provoqué le raidissement du CIO envers le gouvernement canadien et l'intransigence nécessaire d'Ottawa, démontre dès avant l'ouverture que l'idéal olympique, s'il ne respecte pas les réalités du monde actuel, le monde tel qu'il est et non pas tel que le CIO voudrait qu'il fût, est évidemment chimérique. Et, parmi ces dures réalités, il en est une autre que les Africains ont refusé d'admettre: les visites privées en Afrique du Sud d'une équipe de football néo-zélandaise ne relèvent pas de la volonté d'un gouvernement démocratique. En bonne logi-

que, les Africains n'avaient pas raison de partir. Mais la raison n'est pas seule en cause ici. Le massacre de Soweto par les policiers sud-africains n'est pas davantage un acte raisonnable. Et, pour tout dire, sans souscrire aux raisons qu'on invoque les Africains, on peut facilement partager la douloureuse indignation que leur cause le sort de leurs frères d'Afrique australe.

Quant aux menaces faites vendredi soir par les Soviétiques, prêts à se retirer sous prétexte qu'un de leurs jeunes nageurs s'est offert une fugue, elles démontrent encore, s'il en était besoin, que la politique n'est jamais absente quand se réunissent quelque part, sous quelques auspices, les représentants de plusieurs pays. Et, comme s'ils ne voulaient pas se faire oublier dans ce grincant concert, les Américains, nos inséparables amis, ont profité de l'incident de Taiwan pour exprimer au passage tous les griefs que font naître outre-frontière, contre le Canada et surtout contre M. Trudeau, nos moindres velléités d'autonomie nationale.

Voilà donc pour le mythe du rapprochement des peuples.

Mais il en est un deuxième, qui avait la vie dure, et que tous, Montréalais compris, se sont allégrement employés à dissiper. C'est celui de la pureté, de la sérénité et de l'équité olympiques. Pour assurer la "sérénité", nous avons mis le prix: plus de \$100 millions (ceux d'Ottawa) à seule fin d'assurer la sécurité durant cette quinzaine. Partout, l'armée, la police, les gardes-barrières, les coupe-fil, les hélicoptères, les voitures blindées et, au cœur des Cantons de l'Est, Bromont transformé en forteresse inexpugnable. A qui s'étonnait l'autre jour devant lui de l'ampleur et du coût des moyens mis en œuvre au nom de la sécurité, Willi Daume, l'un des puissants personnalités du CIO, répondait: "Il faut tenir compte du monde dans lequel nous vivons!" C'est vrai. Mais la sérénité n'y trouve plus tout à fait son compte.

L'idéal de pureté renvoie au désintéressement et à l'esprit de compétition qui imprègnent théoriquement l'exercice du sport amateur. Or, à cet égard, nous avons eu droit à un déferlement de mercantilisme et de publicité indirecte, depuis les Adidas courant contre le Swiss Timing jusqu'au hot-dog à 75 cents en passant par les "scalpeurs", la majoration des prix des repas pour touristes et la vente de tous ces objets-souvenirs dont la valeur ne tenait qu'à l'insigne olympique. D'autres illusions sont tombées encore à la vue de tactiques douteuses sur les lieux de compétition qui n'excluaient pas des arbitres médiocres, le mauvais esprit des perdants, et même la tricherie. Et le baron de Coubertin s'est retourné dans sa tombe quand il en-

tendu la foule conspuant le gagnant qu'elle n'avait pas choisi ou l'athlète mal-aimé.

Pendant cette glorieuse olympiade, magistralement organisée et conduite par le COJO, on s'est abstenu d'évoquer le lancinant problème des coûts. Ce n'était pas le moment. Il fallait plutôt participer et, en passant, rendre hommage à M. Drapeau sans qui Montréal n'aurait jamais eu le remarquable privilège de recevoir les Jeux. Ne nous trompons pas ici: le grand dessein que poursuit inlassablement le maire depuis le jour où lui vint l'idée de l'Exposition universelle n'est pas, en soi, condamnable. Il y a quelque grandeur à vouloir réaliser des œuvres dont l'ampleur et la qualité, l'originalité et l'attrait inscrivent la Ville sur le plan international et font de Montréal, indiscutablement, un lieu célèbre. Ce faisant, M. Drapeau ne songeait pas seulement au gigantisme des ensembles somptueux, ni simplement à l'économie de la région. Il voulait aussi et veut toujours pousser les Québécois vers l'universel, enrayeur leurs tenaces obsessions politiques et les brancer sur le circuit mondial. Mais, à l'instar de grands bâtisseurs dont l'histoire a retenu les noms, il a toujours cru savoir, mieux que la collectivité, mieux que les gouvernements supérieurs, où sont les véritables intérêts de la communauté, montréalaise, québécoise et canadienne. C'est pourquoi les longues et fastidieuses discussions inhérentes au processus démocratique lui répugnaient. Il n'avait nul besoin de lire "Le Prince" de Machiavel, ainsi qu'il le confiait samedi à un journaliste de La Presse. C'était déjà tout vu. Pour édifier la grandeur, il a depuis longtemps acquis la conviction qu'on ne doit se laisser détourner du but ni par les contraintes de la démocratie, ni par ceux qui se font de cette grandeur une autre conception, mieux accordée à l'homme et à ses besoins. Qu'à cela ne tienne, répond volontiers le maire qui invoque à l'appui de ses réalisations l'émervaillement et l'affection du peuple. Il a raison. Mais parler de la sorte, c'est définir très exactement la démagogie.

Car il faudra bien maintenant faire les frais de cette quinzaine euphorique, quelles que soient les responsabilités qu'une enquête véritable et promise pourrait rétrospectivement établir. La démesure des installations, l'ampleur des dépenses, l'obligation de rentabiliser les stades vont désormais retenir l'attention. Au lendemain de cette fête exaltante, nous avons démantelé les mythes et constaté que l'olympisme est une religion surfaite. Il nous reste à payer, pendant des années peut-être, le prix de cette belle folie. Pourtant, le poète Aragon nous avait prévenus: "Ce qu'il faut de regrets pour payer un frisson!"

Michel ROY

Une contreperformance pour la Soviétie

par GEORGES VIGNY

Ils n'ont rien appris et rien oublié: fidèle au mythe selon lequel on ne peut, de son plein gré, quitter le "paradis socialiste", tout propagandiste soviétique doit nier l'évidence. Ainsi, tel athlète qui demande l'asile politique est une "victime", dont les racoles occidentaux trompent la bonne foi quand ils n'ont pas recours, purement et simplement, au rapt. En l'occurrence, au rapt d'enfant puisque Sergueï Nemtsemov n'aurait que 17 ans.

A l'heure où ces lignes sont écrites, quatre cas se sont déjà présentés, et tout indique qu'il y en aura d'autres. Il y a eu 119 défections en 1972, aux Jeux de Munich, provenant des délégations socialistes. Ce qui mérite d'être mentionné d'abord c'est l'approche différente des uns et des autres: la délégation roumaine, qui a déjà enregistré deux défections, celles de Walter Lambertus et d'Ivan Haralambie, a ramassé ses cliques et ses claques et a commencé par mettre ses grosses vettes à l'abri de la contamination; ceux qui ont fini leur programme n'avaient plus rien à faire à Montréal, même si, comme ça s'est confirmé dans d'autres cas, leur permis de séjour était en règle jusqu'à fin-août. Surtout si...

Mais c'est le scénario soviétique qui est à démontrer absolument, pour peu qu'on veuille savoir dans quel borborygme s'est engagé le CIO en accordant les Jeux de 1980 à Moscou.

Nemtsemov, donc, petit-fils chéri de sa babouchka, a d'abord été présenté comme la victime d'un véritable kidnapping. Quand on connaît les mesures de sécurité internes dont sont entourés ces athlètes, on imagine mal comment un petit gars surentraîné comme Nemtsemov peut être enlevé au nez et à la barbe de ses "baby-sitters" musclés sans que l'alerte ne

soit donnée. Pendant que l'un clai-ronne donc la nouvelle du rapt, l'autre, au niveau le plus élevé, proteste auprès des autorités canadiennes, les accusant de ce forfait; au même moment, le troisième crie à qui veut l'entendre que si le petit gars n'est pas rendu à sa grand-maman, les Canadiens peuvent faire leur deuil de leur friandise des séries Canada-URSS étant entendu que Moscou suspendra, aussi bien que sa participation au défilé final des Jeux de Montréal, ses échanges sportifs avec le Canada. Une rencontre est exigée avec le jeune transfuge et puis... c'est le dégonflement. Nous revendrons sur chacun de ces points, mais voyons d'abord le déroulement du scénario. Les Canadiens ne se laissent pas impressionner par les menaces, la babouchka reçoit sa réponse du premier ministre canadien, une rencontre est arrangée entre le transfuge et ses anciens camarades, mais les Soviétiques n'en veulent plus: les conditions mises à la rencontre leur paraissent "humiliantes". Entre-temps, les menaces sont retirées, et la délégation se conforme au souhait du CIO de la voir participer au défilé final.

On a beau être ancien directeur de l'Agitprop, il y a des choses qu'on ignore de nos moeurs. En premier lieu: que nous aimons bien les belles compétitions de hockey, mais pas au point de céder sur les principes essentiels; ce n'est pas au prix de la liberté d'un petit gars innocent que nous voulons assister à un spectacle, quel qu'il soit. Le grief principal de Soljenitsyne à nos démocraties occidentales est que celles-ci ont perdu le goût de défendre la liberté, car, la considérant comme un acquis permanent, ils ne sentent plus le besoin d'avoir à la préserver. C'est vrai jusqu'à un certain point: jusqu'à ce que le cas concret se présente où on nous demande de choisir entre notre dignité et une prime à la basse-esse.

En second lieu est à souligner la gaffe monumentale qui a consisté à menacer le Canada en mettant la pression sur le CIO! Cette gaffe est double: d'abord, que l'Union soviétique participe ou non au défilé, peu nous chaut, étant entendu — et Dieu sait si on nous l'a répété au cours de ces Jeux! — que ce problème est du seul ressort du Comité international olympique. De toute façon, si près de 800 millions de Chinois et tout le continent africain n'y ont pas participé, ce n'est pas l'absence d'une délégation soviétique — et même de quelques autres satellites — qui pouvait nous émouvoir à la fin des Jeux.

Qui plus est, l'Union soviétique, en se retirant, se serait mise dans une situation curieuse, elle qui se vante d'avoir à accueillir les Jeux de 1980. Que le CIO s'écroule ou non en pareil cas, on peut imaginer les relations ultérieures entre les grands manitous de l'olympisme et le comité organisateur appelés à coopérer pour le succès des prochains Jeux!

Mais l'erreur monumentale aura été

de prouver hors de tout doute que les Jeux, pour Moscou, sont une affaire politique. La disparition des athlètes soviétiques en territoire canadien n'a absolument rien à voir avec le CIO, dont la juridiction s'arrête aux limites des installations olympiques. Et encore! Dans le différend qui oppose le gouvernement soviétique au gouvernement canadien, et qui concerne le sort d'un ressortissant soviétique, le CIO n'est ni partie ni intermédiaire. Il ne peut pas jouer un tel rôle s'il ne veut pas détruire de ses propres mains le mythe de son apolitisme.

On remarquera que de par ses statuts, le CIO ne décerne les Jeux qu'à une ville: or donc si Moscou, pour la disparition de son athlète, menace et Ottawa et le CIO, c'est que la confusion est établie au Kremlin même que c'est l'Union soviétique qui organise les prochains Jeux et non la ville de Moscou... En d'autres mots, CIO ou pas, si en 1980, un journaliste ou un athlète sort des itinéraires de rigueur, il se fera proprement expulser pour avoir transgressé les règles non pas d'un soi-disant olympisme mais celles des autorités soviétiques.

En fait, l'aberration est d'avoir pensé un instant qu'on put tenir un super-spectacle présumé apolitique dans un pays où les prouesses sportives sont perçues comme la preuve de l'excellence du système politique.

Des erreurs de calcul sont certes vraisemblables dans la démarche suivie par les Soviétiques. Mais est-il interdit de se demander si tout cet embrouillamini n'est pas un test? Un test et pour le monde extérieur et pour les structures d'organisation des prochains Jeux?

On peut reprocher à tel stratège de Soviétique une erreur d'appréciation, mais peut-on imaginer que nul, du côté soviétique, ne savait que le CIO n'avait rien à voir avec l'affaire des défections d'athlètes? Et si les Soviétiques s'ignoraient pas cette évidence, pourquoi ont-ils poussé dans cette voie? Car en fait, mettant les enclères très haut, ils ont dû forcément reculer; même s'ils prétendent avoir répondu au souhait du CIO en participant au défilé, ils n'en ont pas moins perdu la face. Au point tel que ce recul peut constituer un encouragement à d'autres à prendre la clé des champs.

Il y a lieu de souligner ici que pour un transfuge en puissance, le moment critique est l'instant qui précède immédiatement sa sortie. Car une fois sorti, qu'il revienne volontairement ou non, les risques qu'il encourt sont pratiquement les mêmes: perte de toute chance de promotion accompagnée de privation de liberté. Vouloir faire croire que si un transfuge rencontre son entraîneur ou un quelconque diplomate après qu'il eut "choisi la liberté" il peut revenir est une sinistre farce. C'est la prévention seule qui est efficace, efficacité étant une notion toute relative. Vouloir rencontrer le transfuge est en somme une manière

de sauver les apparences, d'autant plus qu'on peut refuser cette rencontre quand elle s'accompagne de "conditions humiliantes".

A l'origine de toute cette affaire, on verra le fait que Moscou découvre un peu tard tout le défi insensé que constitue pour la Soviétique d'abriter l'avenue olympique. Il n'y aura pas à Moscou d'athlètes américains ou allemands, ou encore moins de roumains, qui "choisiront la liberté". Ce chemin est à sens unique. Mais il y aura cette légion de journalistes fureteurs, cette foule de touristes qui ne se contentent pas de faire la navette dans les autocars d'Intourist. Il y aura des Monique Berlioux à la langue pendue, il y aura enfin tous ces dissidents, ces hétérodoxes et ces minoritaires qui chercheront coûte que coûte à entrer avec la presse internationale et ces touristes venus d'Occident. Le problème de sécurité face au défi terroriste ne peut pas sérieusement inquiéter les Soviétiques, mais il y a cette hantise de la contamination, cette obsession de l'espion, cette hallucination permanente de l'ingérence qui sont des obstacles avec lesquels il leur faudra apprendre à vivre. Doit-on imaginer, comme cela s'est fait lors de rencontres internationales de moindre envergure, que dissidents et hétérodoxes seront rafles et cantonnés dans des camps provisoires, à titre préventif, préalablement à l'arrivée des premiers "virus" contaminateurs? Un "goulag olympique", par exemple...

Il est ridicule de penser que des hôtes ou des fonctionnaires canadiens cherchent à racoler des athlètes soviétiques. S'il y a une disponibilité inusitée de officiers d'immigration en cette période critique, on peut imaginer que les expériences de Mexico et de Munich ont instruit Ottawa que chaque seconde comptait en pareil cas où un homme livre la compétition de sa vie en une course contre la montre dont dépend sa liberté.

On n'aura pas manqué de relever que pour les Soviétiques, une fois que tous les autres arguments éculés ont été utilisés, il y a la dénonciation d'une troisième force qui s'activerait dans l'ombre pour arracher des athlètes naifs à l'affection de la Soviétique. Troisième force, ça fait moins "guerre froide" que cinquième colonne. Mais ça dit la même chose: des groupes ethniques cherchent à donner le goût de la liberté à des compatriotes de ces pays d'origine qui ont perdu jusqu'à leur nom en se noyant dans l'anonymat aliéné de la Soviétique.

Ce sera ça, le grand défi de Moscou en 1980: et Soljenitsyne et Amalrik auront la preuve que, détente ou pas, il y a dans ce pays des gens qui ne se contentent pas de se laisser arracher la liberté mais qui sont encore décidés à la faire partager à tous ceux qui refusent de perdre leur identité culturelle et nationale. Si Moscou veut renouer aux Jeux de 1980, il est encore temps: c'est une contreperformance que ses dirigeants sportifs ont inscrite à Montréal.

L'absence des Africains

Une autre pièce au dossier de l'Occident

par JEAN-GUY GAGNON et ANTOINE MERCIER

■ Les auteurs de ce texte ont vécu pendant plusieurs années en Afrique à titre de missionnaires. Ils font partie de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit.

Les Africains ont quitté les Jeux de Montréal! C'est pratiquement un continent entier qui a abandonné les jeux de la paix et de la fraternité. Pour ceux qui sont toujours à signaler le manque d'entente entre les pays d'Afrique c'est un bel exemple de cohésion. L'Afrique entière se refuse à jouer le jeu de l'entente et de la paix; si on ajoute près d'un milliard de Chinois non représentés aux Jeux de la XXIIe Olympiade, c'est un beau coup asséné à ceux qui se croient les édificateurs de la fraternité humaine. Il semble que certains peuples soient décidés à ne plus être le dindon de la farce. De jeu à farce la distance n'est pas grande.

Pourquoi ce retrait des Africains des Jeux Olympiques de Montréal? Les Africains ont décidé de dire au monde qu'ils sont eux aussi des hommes et que leur fierté humaine ne leur permet pas d'aller s'amuser avec ceux qui les méprisent, avec ceux qui leur ont refusé et continuent de leur refuser la dignité d'homme. L'affaire de Nouvelle-Zélande, à la fois présente aux jeux de la fraternité à Montréal et aux pays de "l'Apartheid" était une trop belle occasion pour ne pas la saisir au vol. Qui peut leur reprocher de prendre ce moyen?

Tous ceux qui ont un peu l'expérience de la vie, savent bien que dans ce genre de combat, les faibles, les pauvres, les délaissés n'ont pas le choix des moyens. Pensons à toutes les luttes de libération; pensons à nos "gens de l'air"; pensons à nos ouvriers... On a beau ergoter sur le manque de tactique, sur les exagérations, sur la violence des moyens etc... dans tous ces conflits il y a un manque à choisir du côté du faible et cela est déterminant pour le cours de la lutte. Il ne reste souvent au petit que la possibilité de saisir les occasions de faiblesse, les contradictions de l'adversaire: les peuples forts, riches, liés à l'homme occidental s'organisent des jeux riches; les pauvres sont invités à participer, mais il ne faudrait quand même pas qu'ils poussent le manque d'éducation jusqu'à crier même si on fait mal à leurs frères en Afrique du Sud et en Rhodésie...

C'est triste ce départ des Africains. Cela fait de la peine au pauvre diable qui a acheté des billets pour telle ou telle compétition annulée; c'est douloureux pour le jeune athlète qui s'était exercé pendant quatre ans et que son pays rappelle; c'est agaçant pour le champion coureur qui ne saura peut-être jamais s'il est vraiment meilleur que Filbert Bayi; c'est très embarrassant pour les organisateurs de jeux mondiaux qui voient un continent leur échapper; c'est dramatique surtout pour ceux qui croient dans la fraternité humaine.

Pierre Salinger a qualifié la situation de tragique. A lire les journaux de Montréal, on peut se demander si la valeur dramatique de l'événement n'est pas extrapolée, ce qui conduit à une mauvaise lecture de cet événement. Le retrait des Africains des Jeux olympiques de 1976 n'est qu'une péripétie dans le drame qui se joue depuis des siècles: les Blancs hésitent à reconnaître aux Noirs la nature entière d'homme avec tout ce que cela comporte de droits, de valeurs et de dignité.

On n'a pas besoin d'être grand clerc pour voir que la blessure est profonde dans l'âme de l'Africain: les Blancs ont transporté des millions de Noirs vers l'Amérique, ils les ont vendus comme des animaux. Il est vrai que l'esclavage a été aboli par des lois, mais les régimes colonialistes n'ont pas été très ardens pour restaurer l'homme noir dans la plénitude de son humanité. Les lois ségrégationnistes de certains pays sont un effort à retardement pour continuer à considérer l'homme de race noire comme un sous-homme.

L'histoire des Jeux de la XXIIe Olympiade, c'est une autre pièce déposée au procès de l'homme occidental. Au lieu de blâmer les Africains de s'être retirés des Jeux de Montréal, recevons donc avec humilité la leçon de solidarité qu'ils nous donnent.

Merci, messieurs les Africains, de nous dire que vous n'aimez pas qu'on se moque de vous ni de vos frères. Nous qui avons vécu pendant plusieurs années parmi les peuples d'Afrique, nous pouvons rendre témoignage de la plénitude de leur humanité et des beautés de leur civilisation. Ces hommes peuvent nous en montrer dans le domaine de la fraternité.

lettres au DEVOIR

Bienvenue à Montréal

Tandis que Montréal, fardé et couvert de bijoux clinquants, se fait sauter joyeusement par des kodak manguers d'hommes; tandis que general motors, coca-cola, molson, texaco et xerox nous relancent sans souffler pour que nous achetions les produits reault, canada dry, cinquante et fin; tandis que cent cinquante souteneurs émérites donnent un dîner au champagne en l'honneur d'une reine, histoire de faire "contrepoids" (l'expression est du mari de la poétesse Marguerite) et de se pourlécher la fidélité contemplative, même si Maurice Richard n'a rien pu faire cette fois pour les sauver; tandis que les v.i.p. et la filaille, enfilée pour la circonstance, s'amuse ferme dans les salons, laissant derrière tout un pan de sièges jaunes innocents... tandis que temps-là donc, Monique Berlioux, elle, rate par quelques dixièmes de seconde une merveilleuse occasion de se taire. Son intelligence en porte-à-faux craque.

Confidante de messieurs aseptiques qui, de princes en princesses et grâce à l'argent recueilli par les vasaux de leurs ancêtres, se sont instruits sur les méthodes à employer pour que le bon peuple, celui des gradins temporaires, s'amuse sagement deux semaines par semaine bissextile, cette cheftaine sur le tard n'a nullement compris que l'âme québécoise, saignée à blanc bien avant la fiesta olympique, souffre d'anxiété aiguë. C'est vrai, l'âme québécoise gigue de bonne humeur forcée avec la visite parce qu'elle sait ce qui la guette au détour: toutes les tricheries qu'elle a commises pour jouer les cartes postales durant quinze jours commentent à sentir...

Mais malgré l'angoisse, l'âme québécoise a dansé. Facilement, car, cela se prouve assez facilement. Cependant il est une frustration de taille que l'Ordre de la Jarretelle aimait bien — tout de même! — imputer aux Québécois: le C.I.O. voulait que la planète tout entière vibre à l'unisson de l'olympisme, mais le rêve en couleurs du divin Comité devait se désagréger rapidement pour faire place à un mini cauchemar olympique des plus noirs.

Est-ce vraiment la faute de l'âme québécoise si la guerre, la faim et la misère n'arrêtent pas de tourner lorsque ces messieurs dames en adidas se produisent sur la place publique? La guerre, la faim et la misère... voilà, nobles âmes en peine, de quoi vous occuper un brin. Le reste... l'orgie de drapeaux, de flonflons et de médailles... est une simple et sombre affaire de relations publiques.

Bref, la c.lotte Monique Berlioux ferait bien de s'en retourner en matrone: le prince machin a fait dans sa culotte et réclame sa nou-nou à coté et à cri.

Devoir Cher, mes salutations cordiales.

Jean CHARLEBOIS

Montréal, le 30 juillet 1976

La politique du "tout ou rien" pour l'Afrique

Dans mon article du 20 juillet 1976, publié dans le journal LE DEVOIR le 23 juillet 1976, j'ai parlé de l'objectif que doit se fixer l'Afrique à savoir: instaurer la dignité du continent africain.

Pour atteindre cet objectif, l'Afrique dans le cadre de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), doit s'organiser en vue d'avoir une unité d'action.

Il est vrai que la résolution de l'OUA relative à la participation de ses pays membres aux Jeux olympiques de Montréal, laisse le libre choix à chaque pays africain de participer ou de ne pas participer à ces Jeux compte tenu des relations sportives qu'entretient la Nouvelle-Zélande avec l'Afrique du Sud. Mais l'obstacle de la Côte d'Ivoire et du Sénégal à vouloir à tout prix maintenir leur participation aux Jeux olympiques de Montréal, alors que certains pays non africains tels que la Guyane, soutiennent notre juste cause, constitue un affront et une entrave contre l'atteinte de l'objectif que l'Afrique doit poursuivre.

Comme Jean-Claude Nganga, secrétaire général du Comité Supérieur du Sport en Afrique l'a bien

souligné dans sa déclaration à Radio-Canada: "A quel bon avoir des médailles si les Africains ne sont pas respectés dans leur dignité d'homme". Cette déclaration ne fait que confirmer l'objectif que l'Afrique doit se fixer: instaurer la dignité du continent africain et de ses peuples.

Patrice Lumumba disait: "Entre l'esclavage et la liberté il n'y a pas de compromis". Pour moi, les Africains ne peuvent et ne pourront jamais contrecarrer l'oppression et la domination de la minorité raciste blanche par le dialogue; ils ne pourront résoudre le problème de domination et de l'oppression des minorités raciales blanches de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud qu'en entretenant eux-mêmes les instruments d'oppression et de domination contre les minorités susmentionnées.

L'attitude négative du Sénégal et de la Côte d'Ivoire est intolérable, car on ne peut pas reconnaître ce qui est irréconciliable. La Côte d'Ivoire, cet Etat fantôme qui a déjà essayé de proposer à l'OUA la politique de dialogue avec l'Afrique du Sud alors qu'elle sait très bien que le problème d'Apartheid en Afrique

du Sud ne peut être résolu par le dialogue mais plutôt par une action révolutionnaire des noirs pour arracher le pouvoir à la minorité blanche.

L'attitude de ce pays fait penser aux fondements du pouvoir aux pays africains. En Afrique il y a deux (2) catégories d'Etats:

1) Les Etats qui ont eu leur indépendance comme cadeau des colonialistes;

2) Les Etats qui ont arraché leur indépendance aux colonialistes. Dans le premier groupe, on trouve la Côte d'Ivoire et le Sénégal, où les fondements de pouvoir échappent totalement à leurs peuples. On se retrouve avec des gouvernements fantoches composés des hommes de paille ou de main, téléguidés par les métropoles de leurs maîtres.

Pour atteindre son objectif, l'Afrique doit se débarrasser des gouvernements fantoches, en menant des actions punitives contre ces gouvernements.

Au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Afrique doit chercher des sanctions efficaces c'est-à-dire poser des actes concrets contre la Côte d'Ivoire et le Sénégal. C'est tout ou rien pour instaurer la dignité du continent africain.

Wanadi-Mbovo-Ea BOTTO

St-Hyacinthe, le 16 juillet 1976

Hommage à Jean Drapeau !

Monsieur Drapeau... l'Univers entier vous salue!... Et les pessimistes... et ceux qui en vous, ont cru! RASSEMBLER LES HUMAINS AUTOUR D'UN MEME FEU! CIMENTIER POUR JAMAIS, LIENS FRATERNELS ENTRE EUX!... Idéal de haute valeur... rêve de dieu!... Joindre les talents d'une ARMÉE de travailleurs!... Eclairer de foi donnant forces de titan, Abattre sur le chemin, l'obstacle... les heurts!... Ne jamais perdre de vue... l'heureux dénouement!... Déborder d'enthousiasme et de courage!... Redoubler d'ardeur devant les difficultés Avec l'énergie... la patience du sage!... Pour être serein?... Ignorer les cruautés? Et, secondé d'une équipe de bâtisseurs, AU MONDE, offrir le fruit mur d'incessants labeurs: UN VILLAGE... SYMBOLE DE FRATERNITÉ!... Jeannine DESCHENES

Montréal, le 9 juillet, 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$15 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

propos d'actualité

Le concept global de la santé a fait ressortir la confusion qui a longtemps existé, et qui existe toujours en partie, entre la notion de santé et la notion de soins aux malades. C'est de bonne foi que les professionnels de la santé, orientés presque exclusivement vers les soins aux malades, ont agi comme si toutes les questions en matière de santé leur revenaient de droit. Sans doute à cause du prestige et du pouvoir de ces professions et de l'industrie des soins en général, la population a accepté, en grande partie, cette vision qui identifie la santé avec une seule de ses quatre composantes, en l'occurrence les soins médicaux.

Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, devant l'Association canadienne de l'industrie du médicament, le 10 mai 1976.

des idées

des événements

des hommes

L'opinion d'un ancien Surintendant des Règlements de l'Air à Ottawa

En émettant son ordonnance, M. Lang a dérogé à l'esprit de la Loi sur l'Aéronautique et violé la Loi des Langues officielles

L'Ordonnance sur la navigation aérienne, série 1, no 1, concernant l'utilisation du français, serait-elle "ultra-vires"?

Dans notre système de gouvernement, c'est au Parlement que les députés élus font valoir l'autorité de légiférer qui leur est conférée par le peuple. La Loi sur l'Aéronautique, comme toutes les lois, a été étudiée au Parlement, votée majoritairement et sanctionnée par le Gouverneur-Général. Ça fait partie de notre processus démocratique. Elle est devenue loi, même pour les ministres en fonction.

Cette loi a été revue par la Chambre des Communes à quelques reprises pour fin de modifications. Aucun article de la Loi sur l'Aéronautique ne fait mention de la langue de l'aviation ou de la langue du contrôle de la circulation aérienne. Il est bien sûr que dans l'esprit des législateurs, la loi ne contenait rien qui puisse autoriser le ministre des Transports à légiférer en matière de langue.

L'article 6 (1) de cette loi prévoit que le ministre des Transports peut préparer des règlements pour contrôler et régler la navigation aérienne au Canada et que ces règlements doivent être approuvés par le Gouverneur en Conseil. Ces règlements ont été faits et approuvés et sont connus comme "Les Règlements de l'Air". Il est

bien entendu que ces règlements que le Gouverneur en Conseil a approuvés devaient s'inspirer de la Loi sur l'Aéronautique adoptée au Parlement. On ne trouve dans ces règlements aucune volonté de légiférer dans le domaine des langues en aviation.

L'article 6 (2) de la loi prévoit également que tout règlement édicté en vertu du paragraphe 6 (1) peut autoriser le ministre des Transports à établir des "Ordonnances ou Directives" concernant les matières tombant sous le présent article.

Or, rien dans l'article 6 et dans les règlements qui en émanent, ne fait mention de la langue de l'aviation, ou ne peut servir directement d'appui à une Ordonnance comme celle que le ministre Lang vient d'émettre. Il l'a cependant appuyée sur la Section 104 (k) des Règlements de l'Air qui l'autorise à "prescrire des normes et des conditions relatives à la normalisation des équipements, systèmes et méthodes de communications employées en navigation aérienne". Le ministre n'avait pas auparavant utilisé l'autorisation qu'il possède sous ce paragraphe.

Les systèmes et méthodes de communications en aviation sont ceux que l'usage a établis. Ils peuvent varier ici et là, mais sans conséquences. Si le ministre avait jugé bon de les prescrire par ordonnance, l'application des normes pourrait fort

bien se faire dans les deux langues officielles du pays. L'application des normes relevant de lois ou règlements dans les autres domaines législatifs, ne se fait-elle pas dans les deux langues officielles? Son ordonnance qui restreint l'utilisation du français en s'appuyant sur ce règlement, déroge à l'esprit et à la lettre de la Loi sur l'Aéronautique.

Pour émettre une ordonnance sur la navigation aérienne, le ministre des Transports n'a qu'à faire préparer l'ordonnance par ses fonctionnaires, la signer et la faire publier dans la Gazette officielle du Canada. C'est alors qu'elle prend force de loi et que ceux qui l'enfreignent sont passibles des peines prévues dans la Loi sur l'Aéronautique.

Dans toute cette affaire, le ministre piétine sur un sol tellement fragile qu'il a dû contremander la première ordonnance qu'il a émise après ses mémorables rencontres avec la CALPA et la CATCA, et ceci presque à l'insu du public. Sa dernière Ordonnance du 7 juillet, a été publiée dans la Gazette officielle du 23 juillet et le sera de nouveau dans l'édition régulière du 11 août. Elle est présentement en vigueur.

Le ministre a donc agi seul comme législateur. Il a été plus qu'arbitraire, presque dictateur. Il a fait fi de la Loi sur les langues officielles. En émettant son Or-

donnance, il a pris position sur la controverse linguistique dans le contrôle de la circulation aérienne. Il a pris pour acquis que l'utilisation du français portait atteinte à la sécurité aérienne. Le geste qu'il a posé servira d'appui à la CALPA et la CATCA et il influencera la Commission judiciaire qui doit enquêter sur l'utilisation du français dans les communications air-sol au Québec.

Et pourtant, certains ministres et un bon nombre de députés avaient espéré que l'application du bilinguisme dans les airs pourrait s'étendre à la région de la Capitale nationale. L'Ordonnance Lang semble avoir complètement fermé la porte à ces aspirations. En bon anglophone de l'Ouest, il a vu clair.

Si le ministre a émis son Ordonnance dans le seul but de céder à des exigences syndicales, il n'avait pas le droit de le faire. Il a abusé du pouvoir discrétionnaire que possèdent les ministres. Sa conscience professionnelle aurait dû l'en empêcher. Il y avait d'autres moyens disponibles pour régler le conflit.

Les présidents de la CALPA (1) et de la CATCA (2) ont affirmé gratuitement que la sécurité aérienne sera menacée par l'implantation du français dans les communications air-sol au Québec. Cependant, ils n'en ont jamais donné la preuve.

par
MAURICE BARIBEAU

Nul n'est peut-être plus intéressé par les temps qui courent aux développements de la querelle du bilinguisme aérien que M. Maurice Baribeau, ancien Surintendant des Règlements de l'Air à Ottawa, qui fut aussi pendant plus de dix ans, de 1963 à 1974, Régisseur de l'Aviation civile, puis Administrateur régional des Services de l'Air au Québec. Dans ces diverses fonctions, M. Baribeau s'employa à promouvoir des pratiques linguistiques conformes à la réalité du pays. Il contribua notamment à l'avancement très sensible du bilinguisme chez les contrôleurs du trafic aérien au Québec.

Ces temps derniers, M. Baribeau avait donné à la Gazette un article très remarqué dans lequel il établissait que, sur la foi de sa propre expérience comme pilote et administrateur de l'air et de nombreuses études auxquelles il a été associé, l'argument de la sécurité plaide en faveur du bilinguisme dans les communications aériennes plutôt qu'en faveur de l'unilinguisme réclamé par la CALPA et la CATCA. Cet article fut reproduit dans de nombreux journaux du pays. M. Baribeau revient aujourd'hui à la charge à propos de la dernière ordonnance de M. Lang. S'appuyant encore une fois sur sa longue expérience de ces questions, il considère que l'ordonnance est un acte arbitraire et dictatorial qui viole la Loi des Langues officielles et contredit la lettre et l'esprit de la Loi sur l'Aéronautique.

Pourtant, il semble bien élémentaire que si des communications peuvent s'effectuer plus facilement et avec plus de compréhension en utilisant deux langues, c'est l'aspect sécurité qui en bénéficie. Le but de toute communication n'est-il pas de se faire comprendre? En Europe, l'"Eurocontrôle" est un centre de contrôle aérien organisé par la CEE qui se compare aux centres de contrôle de Montréal et de Toronto. Il est situé à Maastricht, en Hollande et l'ensemble des contrôleurs en devoir peut communiquer avec les pilotes en sept langues. Dans le sud des États-Unis, quelques aéroports près de la frontière du Mexique utilisent l'espagnol en plus de l'anglais. C'est sûrement dans l'intérêt de la sécurité que les Américains offrent ce service. Ils sont plus généreux envers leurs voisins du sud que les anglosaxons du Canada envers leurs compatriotes francophones.

Donc, il semble bien que l'Ordonnance Lang soit "ultra-vires". Elle peut être

contestée, d'abord parce que ni la Loi sur l'Aéronautique, ni les règlements de l'air qui en dérivent, n'autorisent le ministre des Transports à légiférer en matière de langue, une telle usurpation des pouvoirs du Parlement ne pouvant être tolérée; ensuite parce qu'elle vient à l'encontre de la Loi sur les langues officielles; en troisième lieu, elle semble violer la constitution du pays.

Il appartient, soit au caucus, soit au cabinet ou au Gouvernement de remettre le ministre Lang au pas. Il doit contremander son Ordonnance le plus tôt possible. Si le gouvernement n'agit pas, les Gens de l'Air devront porter le fardeau d'une contestation longue et très coûteuse. Les résultats s'amèneront peut-être trop tard et l'unité canadienne sera éfratée d'avantage.

(1) CALPA - Canadian Airline Pilots Association
(2) CATCA - Canadian Air Traffic Controllers Association

La Commission Chouinard-Heald-Sinclair

Le Barreau a-t-il cherché à se dérober ?

Monsieur le directeur,

J'ai pris connaissance de l'article de maître Jacques Gagné, publié dans Le Devoir du 22 juillet 1976 et intitulé: "La Crise du Bilinguisme Aérien: la Magistrature et le Barreau étaient-ils justifiés de s'abstenir". Il me paraît nécessaire, vu la publicité accordée aux inquiétudes de ce confrère de rectifier certains faits et d'expliquer la position du Barreau.

De fait, le Comité administratif du Barreau a étudié, de façon très attentive et exhaustive, à sa séance du 6 juillet 1976, le protocole d'entente intervenu entre l'honorable Otto Lang, la CATCA et la CALPA. Le Comité administratif du Barreau n'avait pas eu besoin de la suggestion de "quelques confrères" pour procéder à cette étude, conscient qu'il était de l'importance accordée à ce protocole d'entente par l'honorable juge en chef Jules Deschênes et des répercussions possibles d'un tel protocole sur le plan juridique.

Si le Barreau n'a cependant pas voulu prendre position publiquement sur cette question, c'est précisément que les membres du Comité administratif en sont venus à la conclusion que le protocole d'entente, dans leur opinion, ne menaçait ni le concept de l'indépendance de la magistrature ni le concept de l'autonomie des commissaires-enquêteurs. Vu l'émotion entourant cette question, les passions que cette crise a déchaînées, nous en sommes venus à la conclusion que notre intervention, dans ce contexte, risquait de jeter encore plus de confusion tout en étant susceptible d'être interprétée comme une approbation politique du protocole d'entente, ce qu'elle n'est pas.

Certains ont vu, en effet, dans ce protocole d'entente, une abdication par le gouvernement de ses responsabilités. Une telle conclusion, si l'on regarde les dispositions des paragraphes 2 et 9 de l'entente, peut se comprendre et, dans un tel cas, faire l'objet de critiques de caractère politique. Nous ne croyons pas, cependant, que le rôle du Barreau aille jusqu'à se porter critique des décisions purement politiques. Ceci est le rôle des personnes auxquelles il est fait allusion dans l'article de maître Gagné, les Jean Marchand, Keith Spicer et autres qui l'ont très bien rempli.

Nous avons donc fait abstraction des aspects politique et linguistique du problème pour ne le considérer qu'en regard du principe de l'autonomie de la magistrature, d'une part, et de la liberté d'action des commissaires-enquêteurs, d'autre part.

Quant au premier aspect, nous n'avons vu dans l'entente aucune atteinte à l'indépendance de la magistrature. Aucun des trois juges désignés pour agir comme commissaire n'était obligé d'accepter, d'une part, tandis que les deux nommés antérieurement à l'entente demeuraient évidemment libres de renoncer à ce rôle de commissaire-enquêteur, s'ils en

par
ANDRÉ BROSSARD

■ Un professeur à la Faculté de Droit de l'université Laval, Me Jacques Gagné, qui est aussi membre du Barreau du Québec, reprochait récemment à cet organisme (Le Devoir, 22 juillet) de s'être dérobé à ses responsabilités en n'intervenant pas dans le débat suscité par l'entente Lang-CALPA-CATCA, notamment en ce qui touchait dans cette entente la future commission d'enquête sur le bilinguisme dans les communications aériennes.

Les dirigeants du Barreau du Québec ont lu cet article de leur confrère québécois et ne partagent pas l'avis de Me Gagné sur le rôle qu'a joué ou qu'aurait dû jouer le Barreau dans le débat autour de la Commission Chouinard-Heald-Sinclair. Dans cette lettre ouverte, Me André Brossard, bâtonnier du Barreau de la province de Québec, explique la position du Barreau.

étaient venus à la conclusion que l'entente modifiait les termes de référence de l'enquête qu'on leur avait originairement demandé de présider. Nous n'avons vu, non plus, dans l'entente, aucune disposition imposant aux commissaires-enquêteurs une procédure ou même des conditions de nature à restreindre leur liberté d'action. Nous en sommes venus à la même conclusion, sur cette question, et pour les mêmes raisons, que les trois commissaires eux-mêmes dans la lettre qu'ils adressaient au ministre Otto Lang et qui était publiée dans les journaux du 7 juillet 1976, soit le lendemain de la séance du Comité administratif du Barreau. Je crois inutile de vous résumer l'argumentation des trois commissaires et que nous faisons nôtre.

Nous comprenons évidemment les préoccupations de l'honorable juge en chef Deschênes compte tenu des répercussions ou aspects politiques de cette commission d'enquête à laquelle des magistrats se trouvaient mêlés, mais de façon bien volontaire. Nous avons cependant jugé qu'il ne nous appartenait pas de nous immiscer dans les responsabilités du Conseil de la magistrature canadienne. Nous ignorons, comme maître Gagné, si la requête de l'honorable juge Deschênes a été rejetée ou accueillie par l'honorable juge en chef de la Cour suprême du Canada. Il ne nous appartient certainement pas de juger de la validité des motifs mentionnés par l'honorable juge Deschênes au soutien de sa demande ou de présumer des motifs de l'honorable juge en chef de la Cour suprême du Canada pour la refuser ou l'accepter, le cas échéant. Ceci ressort de la juridiction et de la responsabilité du Conseil canadien de la magistrature et nous faisons suffisamment confiance à nos magistrats pour croire qu'ils sont capables, entre eux, et sans le besoin d'une intervention extérieure, de régler les questions et les problèmes soulevés par l'honorable juge Deschênes et qui les concernent en propre. Nous n'aimons certainement pas qu'ils interviennent dans les affaires du Barreau.

Maître Gagné nous reproche, d'une part, de ne pas nous être prononcés quant à savoir si le mandat de la Commission d'enquête était conforme à la procédure suivie habituellement devant les commissions d'enquête. Il nous reproche également de ne pas avoir fait "une déclaration sur les principes qui doivent sauvegarder l'indépendance de la magistrature et sur les procédures qui doivent être suivies devant les commissions d'enquête créées par les différents gouvernements". Je résume que les activités de ce confrère ont dû le retenir à l'extérieur de la province du 6 mai au début juillet. L'ignorance qu'il manifeste en effet des nombreuses déclarations et prises de position du Barreau sur ce sujet précis, dans les deux derniers mois, peut-être s'expliquer autrement?

Est-il besoin de rappeler que le Barreau a publié, lors de son dernier congrès, un mémoire de 32 pages, préparé par un comité d'étude sur les commissions d'enquête, mémoire ratifié par le Conseil général du Barreau, le 6 juin, auquel tous les médias ont donné une grande publicité et dans lequel le Barreau a très bien expliqué, précisément, quelle était sa position devant les commissions d'enquête? Un des principaux reproches que ce mémoire adresse au gouvernement est précisément l'absence de procédure uniforme devant les commissions d'enquête, le champ trop vaste des termes de références de certaines commissions d'enquête et la nécessité d'assurer l'entière autonomie des commissaires-enquêteurs.

Subséquent à la publication de ce mémoire, le Barreau a pris position publiquement contre le projet de loi 41 du gouvernement du Québec intitulé projet de loi amendement la Loi des commissions d'enquête. Le Barreau, à l'occasion de cette prise de position publique, a alors réitéré à nouveau, tant par conférence de presse que par mémoire adressé au législateur provincial et diffusé dans les médias, ses positions au sujet des commissions d'enquête.

Vous comprendrez certainement, monsieur le directeur, que le reproche adressé par maître Gagné au Barreau paraît, dans un tel contexte, pour le moins étrange sinon complètement mal fondé.

Nous ne demandons évidemment pas à maître Gagné de partager nécessairement le point de vue officiel du Barreau à l'égard de ce qu'il appelle cette "crise". Nous lui demanderions cependant d'admettre que si, par hasard, l'interprétation du protocole d'entente faite par le Barreau était plus conforme à la réalité que sa propre opinion à ce sujet, il n'y avait alors pas lieu pour le Barreau du Québec d'intervenir publiquement sur cette question. En d'autres mots, nous sommes prêts à admettre que l'indépendance de la magistrature doit concerner le Barreau et nous acceptons certainement le bien-fondé de son argumentation à ce sujet. D'autre part, encore aurait-il fallu que nous en venions à la conclusion que l'indépendance de la magistrature était menacée par ce protocole d'entente. Or, telle n'est pas notre interprétation dudit protocole et telle n'est pas non plus l'interprétation qu'en ont donnée les commissaires eux-mêmes.

Nous acceptons également son argumentation à l'effet que le Barreau du Québec a un rôle social à remplir et qu'il doit l'exercer, dans la mesure du possible, sur la place publique. Ce sont également

lettres au DEVOIR

Le jeu de l'autruche

Monsieur TEK,

Un mot pour vous exprimer notre surprise et notre déception à la lecture de votre chronique du 23 juillet dernier dans laquelle vous prétendez, d'une façon ostensiblement simpliste, que c'est en appui au dictateur Amine Dada que l'Afrique s'est retirée des Jeux Olympiques étant donné que le gouvernement canadien aurait avisé le chef de l'Etat ougandais qu'il était "persona non grata" à Montréal.

Surprise que LE DEVOIR, soi-disant journal progressiste, permette que de tels propos du plus parfait jaunisme soient exprimés dans ses pages habituelles à une rigueur beaucoup plus honorante.

Déception devant le mépris que de tels propos sous-tendent face à ce continent en voie de s'affirmer et de jouer, sur l'échiquier mondial, le rôle qui doit lui incomber.

Mais, diable, pour qui prenez-vous donc les Africains qui, à quasi-unanimité, ont résolu de poser un geste qu'ils n'étaient pas sans savoir susceptible d'être très impopulaire? Les

croyez-vous tous des émules du gros maréchal?

Des propos comme le vôtre perpétuent le mépris caractérisé des grands de ce monde pour tout un continent. Il est curieux de constater avec quelle facilité le gouvernement canadien aurait rejeté le général Amine Dada du revers de la main (d'ailleurs l'a-t-il vraiment fait?) alors qu'il a accordé un accueil très "protégé" à d'autres notables dont la sécurité était aussi menacée en territoire olympique!

Les Africains, même s'ils l'ont fait d'une façon quelque peu gauche et dérogée, ont voulu démontrer qu'ils n'entendent plus se satisfaire de déclarations de principe condamnant le racisme. Tous les peuples du monde sont coupables par omission des excès de Prétoire et de Salisbury. Il est trop facile de jouer les autruches quand on ne croit pas vraiment à une cause!

Danielle PERREAULT
et André BERTHELET

Montréal, le 25 juillet 1976.

FAITES VOS JEUX
ENFIN UNE VRAIE VENTE D'ÉCOULEMENT DE MODÈLES 75

	PRIX 1976 NEUF	PRIX 1975 NEUF	PRIX 1975 voiture rénovée sans mileage Balance de garantie à partir de
 RENAULT 12L	\$4,550.	\$3,786.	
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus radiaux • Freins à disques			
 RENAULT 12TL	\$4,975.	\$3,995.	\$3,650.
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus Michelin • Freins à disques assistés • Sièges-couchette - Grand confort			
 RENAULT 12 SW	\$5,175.	\$4,333.	\$3,833
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus Michelin • Freins à disques assistés • Sièges couchette - Grand confort • Super espace de chargement de 58 pieds cubes			(AM/FB inches)
 RENAULT 15 coupé sport	\$5,750	\$4,750.	—
• Traction avant • Plus de 30 milles au gallon • Pneus Michelin • Freins à disques assistés • Sièges baquets inclinables			
 RENAULT 17 Cordini Convertible	\$8,200	\$6,795	\$5,795
• Traction avant • Moteur à injection électronique • De 0 à 60 en 10.4 secondes • Transmission en 5 vitesses entièrement synchronisées • Freins à disques assistés à l'avant • Direction à pignon et crémaillère • Pneus radiaux Michelin XAS ceinturés, d'acier • Toit rigide amovible sur toit souple, s'ouvrant électriquement • 4 places		(AM/FB inches)	(AM/FB inches) stérile

● Ces prix n'incluent pas les accessoires
● Prêts bancaires disponibles sur place
● Échanges acceptés

LES DEUX CONCESSIONNAIRES LES PLUS AGRESSIFS DE MONTRÉAL METROPOLITAIN
SE SONT UNIS POUR VOUS FAIRE BÉNÉFICIER DE CES SUPERS AUBAINES

UNISSEZ-VOUS À NOUS DÈS MAINTENANT

 **Lareau Automobiles inc.**
4484, rue de La Roche, Montréal, Qué. H2J-3J1 • 523-2153
(coin Mont-Royal) À DEUX PAS DU MÉTRO MONT-ROYAL

 **AU PAVILLON**
DE L'AUTO (MONTREAL) INCORPORÉ
7665 Lacordaire, Montréal H1S 2A7 - Québec
AUTOMOBILES: 250-6001 - VÉHICULES RÉCRÉATIFS: 256-1677

NOUS AVONS AUSSI LA FAMEUSE RENAULT 5 À PARTIR DE \$3.395

Les Jeux de la XXle Olympiade



Viren, Juantorena, Saneev et Szewinska "super stars"

par l'AFP

Neuf records du monde battus, 18 records olympiques améliorés, tel est le bilan de superbes compétitions d'athlétisme qui ont réconcilié beaucoup de gens avec les Jeux olympiques.

L'absence des Africains n'a guère nuí finalement à l'intérêt des compétitions qui ont attiré au stade olympique plus de 60.000 spectateurs par jour.

Les grandes vedettes de ce "show", qui s'est fort opportunément situé entre l'exclusion de Taiwan, le départ de la grande majorité des pays africains et les menaces heureusement non suivies d'effet du départ de l'URSS, ont été un Finlandais, Lasse Viren, le premier homme au monde à avoir triomphé dans deux Jeux consécutifs dans les 5.000 et les 10.000 mètres, le Cubain Alberto Juantorena, devenu très vite l'idole du stade, le premier lui aussi à réaliser le double 400 et 800, le vétéran soviétique de 31 ans Victor Saneev qui, pour la première fois encore dans l'histoire des Jeux, a remporté trois fois consécutivement le triple saut, et la Polonaise Irena Szewinska qui ramène de Montréal sa septième médaille olympique, les autres ayant été conquises à Tokyo, à Mexico et à Munich.

Sur un plan collectif, les grands vainqueurs sont les athlètes de l'Allemagne de l'Est qui ont remporté au total 27 médailles dont onze d'or, tandis que par rapport aux Jeux de Munich, l'URSS et les Etats-Unis sont en régression.

Les Américains ont remporté en tout 22 médailles, dont 6 d'or et l'URSS 18 médailles dont 4 d'or. Il y a quatre ans la répartition des médailles était la suivante:

RDA: 21 médailles dont 8 d'or
Etats-Unis: 20 médailles dont 6 d'or
URSS: 16 médailles dont 8 d'or
Pour la première fois, les Américains n'ont remporté qu'une seule course indi-

viduelle chez les hommes, les 400 haies et comme à Munich aucune épreuve chez les femmes. Leurs seules victoires, outre le 400 haies, sont les deux relais, la longueur et le disque et aussi le décathlon avec le magnifique Bruce Jenner, nouveau recordman du monde avec 8.618 pts réalisés au chronométrage électronique.

L'URSS doit se contenter de quatre médailles d'or, 2 chez les hommes (triple saut et marteau), et deux chez les femmes grâce à une frêle jeune femme de 48 kg, Tatiana Kazankina, au 800 et au 1.500.

La RDA par contre, qui a creusé l'écart avec ses deux grands rivaux traditionnels, ramène de Montréal onze médailles d'or dont 9 sur 14 chez les femmes.

Trois pays ont remporté à Montréal leur première médaille d'or aux Jeux Olympiques: Trinidad et Tobago grâce à Hasley Crawford au 100m, Cuba avec Juantorena sur 400 et 800 et le Mexique grâce à Daniel Bautista au 20km marche.

Trois athlètes seulement ont conservé le titre qu'ils avaient conquis à Munich: le Finlandais Lasse Viren, qui a renouvelé ses succès sur 5.000 et 10.000, le Soviétique Saneev au triple saut et l'Allemande de l'Est Ruth Fuchs au javelot.

Les doubles vainqueurs sont également au nombre de trois, Viren (5.000 et 10.000), Juantorena (400 et 800) et Kazankina (800 et 1.500). Dans le même ordre, on peut citer le jeune et talentueux Belge Ivo Van Damme, médaille d'argent au 800

et au 1.500 et chaque fois battu par deux superchampions Juantorena d'abord et le Néo-Zélandais John Walker ensuite.

Au tableau d'honneur également, la femme la plus rapide du monde, l'Allemande de l'Ouest Annegret Richter (11.01), or sur 100 m, argent sur 200 et au relais.

Du côté des grands battus figurent le Soviétique Valeri Borzov, qui a perdu son titre du 100 m et n'a pas défendu celui du 200, l'Allemande de l'Est Renate Stecher battue elle aussi sur 100 et 200, l'Américain Rick Wohlhuter surclassé dans le 800 et dans le 1.500 dont il était pourtant l'un des favoris, le Soviétique Alexander Barrychnikov, recordman du monde du poids et qui a dû se contenter de la médaille de bronze, les sauteurs américains Dave Roberts à la perche et Dwight Stones à la hauteur, tous les deux recordmen du monde, mais seulement médaillés de bronze à Montréal.

Au nombre des vainqueurs inattendus figurent le marathonnier de l'Allemagne de l'Est Waldemar Cierpinski, qui a empêché l'Américain Frank Shorter, vainqueur à Munich et deuxième à Montréal, de réaliser le même double que le célèbre Ethiopien Abèbe Bikila et, à la hauteur, Jacek Wszola qui, grâce à sa technique et à sa science du saut, a dominé Dwight Stones.

Deux hommes ont fait une impression particulière par une classe si éclatante

qu'elle s'impose même aux profanes: le Cubain Juantorena et le coureur de 400 haies américain Edwin Moses.

Juantorena au style véritablement impérial (le Cheval, "El Caballo" pour ses compatriotes) a non seulement remporté aisément le 300 et le 400 mais encore il a amélioré le record du monde de la première distance et il a réalisé sur la seconde le meilleur temps, jamais réussi au niveau de la mer (44.26).

Edwin Moses, au style félin et qui donne une impression de facilité sans doute jamais vue, a battu au 400 haies le record établi à Munich par l'Ougandais John Akibua en 47.64, et tout donne à penser que si Akibua avait été présent, il aurait dû céder son titre.

Toujours sur les haies, un homme a mis un terme au règne qui durait depuis 1952 des Américains, le Français Guy Drut qui, recordman du monde, était d'ailleurs favori et qui n'a dû qu'à son intelligence de la course de battre le super-vélocé Cubain Alejandro Casanas.

A 30 ans, Irena Szewinska est véritablement un cas. Elle a remporté aux Jeux Olympiques ce qui soit à Tokyo, à Mexico, à Munich ou à Montréal, au total 7 médailles et dans des disciplines aussi différentes que le 100 m, le 200 m, la longueur ou le 400. Elle aussi a amélioré le record du monde qu'elle détenait d'ailleurs sur 400 m en 49.29.

Il faut également accorder une mention à trois athlètes: John Walker, Willie Davenport et Randy Williams. Le premier, un magnifique athlète néo-zélandais aux allures de jeune premier a triomphé avec la plus extrême facilité dans le 1.500 m (3.39.17) et on ne voit pas comment il aurait pu être battu même si le recordman du monde, le Tanzanien Filbert Bayi, avait été là. Il apparaît impossible à lâcher au train et sa vitesse terminale est incomparable. Il rappelle à la fois l'Australien Herb Elliott, champion olympique en 1960 et dont on a jamais connu les limites, et un autre Néo-Zélandais, Peter Snell, qui fut successivement champion olympique du 800 et du 1.500.

Willie Davenport, champion olympique à Mexico et qui Guy Drut considère comme le meilleur spécialiste de 110m haies de tous les temps, a conquis à Montréal, huit ans après sa médaille d'or mexicaine, une médaille de bronze. De son côté le vétéran du saut en longueur, l'Américain Randy Williams, médaille d'or à Munich, a conquis à Montréal une médaille d'argent.

Voici quels sont les records du monde établis aux Jeux Olympiques:

● HOMMES:
800m: Alberto Juantorena (Cub) 1.43.50
400 haies: Edwin Moses (USA) 47.64
3.000 steeple: Anders Garderud (Swe) 8.08.2
Javelot: Miklos Nemeth (Hun) 94 m 58
Décathlon: Bruce Jenner (USA) 8.168 pts

● FEMMES:
100m: Annegret Richter (Ger) 11.01
400m: Irena Szewinska (Pol) 49.29
800m: Tatiana Kazankina (URS) 1.54.94
4x400m: GDR (Doris Maletzki, Brigitte Rohde, Ellen Streidt, Christina Brehmer) 3.19.23



En dépit d'une excellente manche de quatre points de Jim Day (notre photo), sur Sympatico, le Canada n'a pu réussir mieux qu'une cinquième place au concours de saut d'obstacles par équipes, hier, au stade olympique. (Téléphoto CP)

La France remporte le grand prix du saut

L'équipe de France de concours hippique a remporté hier, au stade olympique, la dernière médaille d'or des Jeux de Montréal, dans l'épreuve de saut d'obstacles qui termine traditionnellement toutes les Olympiades. La France a battu par quatre points la défenderesse du titre olympique, l'Allemagne de l'Ouest, par quatre points. La RFA prendra donc la médaille d'argent, et la Belgique, à 23 points du vainqueur (40 points) ramasse la médaille de bronze.

Quant au Canada, sur lequel on comptait fort pour s'imposer dans cette discipline où il excelle habituellement, il n'a terminé qu'en cinquième position, derrière les Etats-Unis. Ce qui n'a pas aidé les Canadiens, c'est particulièrement les mauvaises dernières rondes de Jim Day (16 fautes) et Jim Elder (20 fautes). Michel Vaillancourt, pour sa part, faisait un médiocre 12.5, et Ian Millar un 8, la meilleure performance canadienne au dernier tour. On se souvient que Vaillancourt avait remporté, la semaine dernière, la médaille d'argent du concours individuel.

A l'issue de la première manche, la France et la RFA étaient à égalité, avec une perte de 24 points. Le Canada était alors troisième avec 28 points et pouvait sérieusement aspirer à la victoire éven-

tuelle. Tout au long de la dernière ronde, les deux équipes victorieuses sont restées longtemps botte à botte. Les derniers à partir pour chaque formation furent le champion de France, Marcel Rozier, et le champion olympique couronné la semaine dernière, Alwin Schockemöhle. Le Français n'a commis qu'une faute, au passage de la rivière, et le champion olympique a été pénalisé deux fois, au numéro 11 et au tout dernier obstacle.

C'est la première fois que la France remporte une médaille d'or dans cette discipline, au contraire de l'Allemagne, qui était champion sortant.

Malgré la relative facilité du parcours olympique, modifié hier matin à cause de la mauvaise qualité du turf, la plupart des concurrents ont mal réussi certaines des portes les plus faciles. On avait pourtant pris soin de distancer les doubles, et il n'y avait aucune série de triple. La plupart des 14 obstacles, dont une rivière et trois doubles, étaient moins hauts et moins larges qu'à l'ordinaire, et on avait finalement rendu plus techniques que physiques (en termes de grosseur) les difficultés du parcours, en ce sens que l'enchaînement était plus ou moins inhabituel. Il était en tout cas moins difficile qu'à Munich ou aux championnats du monde, ce parcours.

SI...
OU
OXFAM
Eux + vous = nous

Solidarité au
tiers monde

les médailles (Finales disputées samedi et dimanche)

Athlétisme

■ 1.500 masculin
Or — John Walker (Nouvelle-Zélande) 3:39.17
Argent — Tvo Vandamme (Belgique) 3:39.27
Bronze — Paul Wellman (Allemagne de l'Ouest) 3:39.43
Meilleure performance canadienne — Augun finaliste.
Munich — Vasala (Finlande) 3:36.3
Record olympique — Keino (Kenya) 3:34.9 Mexico 1968
Record mondial — Bayi (Tanzanie) 3:32.2
■ Quatre fois 100m relais féminin
Or — Allemagne de l'Est 42.55 (Record olympique)
Argent — Allemagne de l'Ouest 42.59
Bronze — URSS 43.09
Le Canada a terminé 4e en finale avec Margaret Howe, Patti Lovelock, Joanne McTaggart et Majorie Bailey 43.17
Munich — Allemagne de l'Est 42.80
Record olympique — Etats-Unis 42.80 Mexico 1968
Record mondial — Allemagne de l'Est 42.51
■ Quatre fois 400m relais féminin
Or — Allemagne de l'Est 3:19.23 (Record mondial)
Argent — Etats-Unis 3:22.81
Bronze — URSS 3:24.24
Le Canada a terminé au 8e et dernier rang en finale, avec Margaret Stride, Joyce Yacubowich, Rachelle Campbell et Yvonne Saunders 3:29.91
Munich — Allemagne de l'Est 3:23.00
Record olympique — Allemagne de l'Est 3:23.00
Record mondial — Allemagne de l'Est 3:23.00
■ Quatre fois 100m relais masculin
Or — Etats-Unis 38.33
Argent — Allemagne de l'Est 38.66
Bronze — URSS 38.78
Le Canada a terminé au 8e et dernier rang en finale, avec Hug Spooner, Marvin Nash, Albin Dubowski et Hugh Fraser 39.47
Munich — Etats-Unis 38.19
Record olympique — Etats-Unis 38.19 Mexico 1968
Record mondial — Etats-Unis 38.19
■ Quatre fois 400m relais masculin
Or — Etats-Unis 2:58.65
Argent — Pologne 3:01.43
Bronze — Allemagne de l'Ouest 3:01.98
Le Canada a terminé 4e en finale, avec Tan Seale, Leighton Hope et Brian Saunders et Dom Domansky 3:02.64
Munich — Kenya 2:59.80
Record olympique — Etats-Unis 2:56.10 Mexico 1968 Record mondial — Etats-Unis 2:56.10
■ Marathon
Or — Waldemar Cierpinski (Allemagne

de l'Est) 2h 09:55.0 (Record olympique)
Argent — Frank Shorter (Etats-Unis) 2h 10:58.8
Bronze — Karel Lismon (Belgique) 2h 11:12.6
Meilleure performance canadienne — Jeremy Drayton 6e rang avec 2h 13:30.0
Munich — Shorter (Etats-Unis) 2h 12:19.8
Record olympique — Bikila (Ethiopie) 2h 12:11.2
Record mondial — Clayton (Australie) 2h 03:33.0
■ Lancer du poids féminin
Or — Ivanka Khristova (Bulgarie) 21.16m (Record olympique)
Argent — Nadejda Chijova (URSS) 20.96m
Bronze — Helena Fibingerova (Tchécoslovaquie) 20.67m
Meilleure performance canadienne — Lucette Moreau 13e et dernier rang avec 15.48m
Munich — Chijova (URSS) 21.03m
Record olympique — Chijova (URSS) 21.03m Munich 1972
Record mondial — Adam (Allemagne de l'Est) 21.60m
■ Saut en hauteur masculin
Or — Jacek Wszola (Pologne) 2.25m (Record olympique)
Argent — Greg Joy (Canada) 2.23m
Bronze — Dwight Stones (Etats-Unis) 2.21m
Munich — Tarmak (URSS) 2.23m
Record olympique — Fosbury (Etats-Unis) 2.24m Mexico 1968
Record mondial — Stones (Etats-Unis) 2.30m

Boxe

■ Mi-mouches (48 kgs)
Or — Jorge Hernandez (Cuba)
Argent — Li Byong Uk (Corée du Nord)
Bronze — Payao Pooltarat (Thaïlande) et Orlando Maldonado (Porto-Rico)
Munich — Gedo (Hongrie)
■ Mouches (48 à 51 kgs)
Or — Leon Randolph (Etats-Unis)
Argent — Ramon Duvalon (Cuba)
Bronze — David Torosian (URSS) et Leszek Blazinski (Pologne)
Munich — Kostadinov (Bulgarie)
■ Coqs (51 à 54 kgs)
Or — Gu Yong Yo (Corée du Nord)
Argent — Charles Mooney (Etats-Unis)
Bronze — Payao Pooltarat (Thaïlande) et Bretagne et Viktor Rybakov (URSS)
Munich — Martinez (Cuba)
■ Plumes (54 à 57 kgs)
Or — Angel Herrera (Cuba)
Argent — Richard Nowakowski (Allemagne de l'Est)
Bronze — Juan Paredes (Mexique) et Leszek Kosedowski (Pologne)
Munich — Kousnetsov (URSS)

■ Légers (57 à 60 kgs)
Or — Howard Davis (Etats-Unis)
Argent — Simion Cutov (Roumanie)
Bronze — Vassili Solomine (URSS) et Ace Rusewski (Yougoslavie)
Munich — Szczepanski (Pologne)
■ Super-légers (60 à 63.5 kgs)
Or — Ray Leonard (Etats-Unis)
Argent — Andres Aldama (Cuba)
Bronze — Vladimir Kolev (Bulgarie) et Kasimierz Szczepa (Pologne)
Munich — Saales (Etats-Unis)
■ Welters (63 à 67 kgs)
Or — Jochen Bachfeld (Allemagne de l'Est)
Argent — Pedro Gamarro (Venezuela)
Bronze — Reinhard Sriccek (Allemagne de l'Ouest) et Viktor Zilberman (Roumanie)
Munich — Correa (Cuba)
■ Super-welters (67-71 kgs)
Or — Jerzy Ribiicki (Pologne)
Argent — Tadija Kacar (Yougoslavie)
Bronze — Viktor Savchenko (URSS) et Rolando Garbey (Cuba)
Munich — Kottysch (Allemagne de l'Ouest)

■ Moyens (71 à 75 kgs)
Or — Michael Spinks (Etats-Unis)
Argent — Rufat Riskiev (URSS)
Bronze — Alec Nastac (Roumanie) et Luis Martinez (Cuba)
Munich — Lemechev (URSS)
■ Mi-lourds (75 à 81 kgs)
Or — Leon Spinks (Etats-Unis)
Argent — Sixto Soria (Cuba)
Bronze — Costica Dofinciu (Roumanie) et Januz Gortat (Pologne)
Munich — Parlov (URSS)
■ Lourds (81 kgs et plus)
Or — Teofilio Stevenson (Cuba)
Argent — Mircea Simon (Roumanie)
Bronze — John Tate (Etats-Unis) et Clarence Hill (Bermudes)
Munich — Teofilio Stevenson (Cuba)

■ Canoe-kayak

■ Canoe monoplace masculin sur 1,000m

Or — Matija Ljubek (Yougoslavie) 4:09.51

Argent — Vassili Urchenko (URSS) 4:12.57

TABEAU CUMULATIF FINAL

	Or	Arg.	Br.		Or	Arg.	Br.
URSS	47	43	35	Jamaïque	1	1	0
All. Est	40	25	25	Norvège	1	1	0
USA	34	35	25	Danemark	1	0	2
All. Ouest	10	12	17	Mexique	1	0	1
Japon	9	6	10	Trinité	1	0	0
Pologne	8	6	11	Canada	0	5	6
Bulgarie	7	8	9	Belgique	0	3	3
Cuba	6	4	3	Hollande	0	2	3
Roumanie	4	9	14	Portugal	0	2	0
Hongrie	4	5	12	Espagne	0	2	0
Finlande	4	2	0	Australie	0	1	4
Suède	4	1	0	Iran	0	1	1
Gde-Bretagne	3	5	5	Mongolie	0	1	0
Italie	2	7	4	Vénézuéla	0	1	0
Yougoslavie	2	4	3	Bésil	0	0	2
France	2	2	5	Autriche	0	0	1
Tchécoslovaquie	2	2	4	Thaïlande	0	0	1
Nlle-Zélande	2	1	1	Porto Rico	0	0	1
Corée du Sud	1	1	4	Bermudes	0	0	1
Suisse	1	1	2	Pakistan	0	0	1
Corée du Nord	1	1	0				

Bronze — Tamas Wichmann (Hongrie) 4:14.11

Meilleure performance canadienne — John Edwards 9e et dernier en finale, 4:30.55

Munich — Patzaichin (Roumanie)

■ Kayak monoplace masculin sur 1,000m

Or — Ruediger Helm (Allemagne de l'Est) 3:48.20

Argent — Geza Csapo (Hongrie) 3:48.84

Bronze — Vasilé Diba (Roumanie) 3:49.65

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.

Munich — Sporenko (URSS)

■ Canoe biplace masculin sur 1,000m

Or — Serguei Petrenko et Alexander Vinograd (URSS) 3:52.76

Argent — George Danielov et Georghe Simionov (Roumanie) 3:54.28

Bronze — Tamas Budai et Oaskzar Frey (Hongrie) 3:55.66

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.

Munich — URSS

■ Kayak biplace masculin sur 1,000m

Or — Serguei Nagorny et Vladimir Romanovskiy (URSS) 3:29.01

Argent — Joachim Mattern et Bernd Olbricht (Allemagne de l'Est) 3:29.33

Bronze — Zoltan Bakoeit Istvan Szabo (Hongrie) 3:30.36

Meilleure performance canadienne — Denis Barré et Steve King, 8e rang en finale, 3:34.46

Munich — URSS

■ Kayak 4 places masculin sur 1,000m

Or — URSS 3:08.69

Argent — Espagne 3:08.95

Bronze — Allemagne de l'Est 3:10.76

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.

Munich — URSS

■ Football

Or — Allemagne de l'Est

Argent — Pologne

Bronze — URSS

Munich — Pologne

■ Toutes catégories

Or — Haruki Uemura (Japon)

Argent — Keith Remfry (Grande-Bretagne)

Bronze — Jeaki Chor (Corée du Sud) et Shota Chochishvili (URSS)

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.

Munich — Ruska (Hollande)

Lutte libre

■ 48 kgs
Or — Khassan Issaiev (Bulgarie)
Argent — Roman Dmitriev (URSS)
Bronze — Akira Kudo (Japon)
Munich — Dmitriev (URSS)
■ 52 kgs
Or — Yuji Takada (Japon)
Argent — Alexander Ivanov (URSS)
Bronze — Hae-Sup Jeon (Corée du Sud)
Munich — Kato (Japon)
■ 57 kgs
Or — Vladimir Umin (URSS)
Argent — Hans-Dieter Bruchert (Allemagne de l'Est)
Bronze — Masao Arai (Japon)
Munich — Yanagida (Japon)
■ 62 kgs
Or — Jung Mo Yang (Corée du Sud)
Argent — Zeveg Didov (Mongolie)
Bronze — Gene Davis (Etats-Unis)
Munich — Abdulbekov (URSS)
■ 68 kgs
Or — Pagel Pinigin (URSS)
Argent — Lloy Keaser (Etats-Unis)
Bronze — Yasaburo Sugawara (Japon)
Munich — Gable (Etats-Unis)
■ 74 kgs
Or — Jiichiro Date (Japon)
Argent — Mansour Barzegar (Iran)
Bronze — Stanley Dziedzic (Etats-Unis)
Munich — Wells (Etats-Unis)
■ 82 kgs
Or — John Peterson (Etats-Unis)
Argent — Victor Novijolov (URSS)
Bronze — Adolf Seger (Allemagne de l'Ouest)
Munich — Tediashvili (URSS)
■ 90 kgs
Or — Levan Tediashvili (URSS)
Argent — Benjamin Peterson (Etats-Unis)
Bronze — Stelica Morcov (Roumanie)
Meilleure performance canadienne — Terry Paice termine au 5e rang.
Munich — Benjamin Peterson (Etats-Unis)
■ 100 kgs
Or — Ivan Yarigine (URSS)
Argent — Tussell Hellickson (Etats-Unis)
Bronze — Dimo Kostov (Bulgarie)
Munich — Yarigine (URSS)
■ Plus de 100 kgs
Or — Soslan Andiev (URSS)
Argent — Josef Balla (Hongrie)
Bronze — Ladislav Simon (Roumanie)
Munich — Medved (URSS)

Sports équestres

■ Saut d'obstacles par équipes
Or — France
Argent — Allemagne de l'Ouest
Bronze — Belgique
Le Canada termine au 5e rang
Munich — Allemagne de l'Ouest.

Les Jeux de la XXle Olympiade



Stones, Shorter et Viren, les grands vaincus de samedi

Les épreuves d'athlétisme des jeux de Montréal se sont achevées sous la pluie et elles ont consacré, lors d'une ultime et passionnante journée, de nouveaux héros olympiques: l'inlassable Allemand de l'Est Valdemar Cierpinski, le long Polonais Jacek Wszola à la hauteur, le play-boy Néo-Zélandais John Walker sur 1,500m., les relais américains chez les hommes et Allemandes de l'Est chez les femmes. Mais ces ultimes heures auront vu aussi de spectaculaires défaites telles celles de Dwight Stones à la hauteur, de Franck Shorter le tenant du titre au marathon et surtout du Finlandais Lasse Viren qui dans ce même marathon n'a pu réussir son impossible exploit, enlever cinq jours après le 10,000m., 24 heures après le 5,000m., une troisième médaille d'or.

Les Américains guère heureux depuis le début des Jeux espéraient beaucoup redorer leur blason avec leurs marathoniens Frank Shorter ou William Rogers, avec Rick Wohlhuter sur 1,500m. ou surtout avec le recordman du monde de la hauteur Dwight Stones.

Dès les premiers kilomètres du marathon, sur un parcours difficile dans les rues de Montréal, Franck Shorter prit la tête. Ses incessants changements de rythme furent fatals à Lasse Viren sans doute encore fatigué par son 5,000m. de la veille. Après vingt kilomètres de course, le Finlandais laissa s'échapper Shorter et un robuste Allemand de l'Est aux longs favoris qui semblait d'une étonnante facilité. A quinze kilomètres de l'arrivée, dans la première côte du parcours, ce Valdemar Cierpinski qui n'avait jamais été qu'un coureur moyen de 3,000m. steeple et de 10,000m. (28.28) porta une attaque. Shorter y répondit mais il ne put rien dans la suivante, dans la deuxième côte, et l'Al-

lemand de l'Est s'en alla conquérir une superbe médaille d'or qui vint s'ajouter à l'inraisemblable collection de son pays. Dwight Stones, espérait le public américain en majorité dans le stade olympique, allait au moins le consoler. Il n'en fut rien. Gêné sans doute par ses démêlés avec le public canadien qui n'avait pas apprécié ses déclarations dans les jours précédents, gêné aussi par la pluie, Stones, recordman du monde avec 2m31 ne put dépasser 2m21. Laissant les deux premières places à deux beaux gosses, le fin Polonais Jacek Wszola et le théâtral Canadien Greg Joy.

Alors qu'il n'a même pas vingt ans, ce Polonais qui affirmait avec un grand sourire qu'il ne craignait personne a mené son concours en vieux routier, se contentant de six sauts, pour gagner: un à 2m14, 2m18, 2m21 et 2m23, deux à 2m25.

Déjà battu sur 800m par le fantastique Cubain Alberto Juantorena, Rick Wohlhuter osait à peine espérer une revanche dans le 1,500m. Il fut en effet très nettement dominé, se contentant d'une modeste sixième place en plus de 3'40". Depuis longtemps déjà était arrivé le Néo-Zélandais John Walker dont la longue crinière blonde flottait loin devant le Belge Ivo Van Damme déjà second du 800m. et le courageux Allemand de l'Est Paul-Heiz Wellmann. Mais il manquait dans cette course le Tanzanien Filbert Ray: rentré dans son pays avec ses compatriotes africains justement à cause de la présence des Néo-Zélandais et qui aurait certainement donné une autre dimension, plus rapide, à la course, ce qui ne doit pas cependant mettre en doute la victoire de Walker.

Pendant que la recordwoman du monde Ivanka Karistova lançait le poids à 21m16 à son 5ème essai, ce qui était suffi-

sant et donnait à la Bulgarie une médaille d'or d'autant plus que la Soviétique Nadejda Chichova s'était blessée après son deuxième essai, les relayeurs des États-Unis et les relayeuses de RDA réussissaient une superbe double. Sur 4x100m, Harvey Glange, John Jones, Millard Hampton, et Steve Riddick en 33"33 confirmaient l'homogénéité du sprint américain. Sur 4x400m., Frazier, R. Brown, F. Newhouse et M. Parks ne laissaient aucune chance à leurs rivaux distancés de plusieurs mètres, quand ils franchirent la ligne en 2'58"65 soit un peu plus de deux secondes au-dessus du record du monde. Les Allemandes de l'Est, Doris Maletzki, Brigitte Rohde, Ellen Sireidi, Christina Brehmer laissèrent aussi très loin toutes leurs rivales approchant également un record du monde qu'elles ont facilement à leur portée. En revanche, dans le 4x100m. féminin, il fallut un fantastique dernier parcours de la championne olympique du 200m. Baezbel Eckert qui s'en vint coiffer sur le fil l'Allemande de l'Ouest Annegret Kroninger qui croyait déjà à sa victoire. C'était la 9ème médaille d'or de la RDA sur les 14 en jeu dans les épreuves féminines.



Greg Joy a donné au Canada sa première médaille en athlétisme depuis les jeux de Tokyo en 1964 en terminant deuxième au saut en hauteur, samedi, derrière le Polonais Jacek Wszola. (Photo CP)

La boxe américaine a retrouvé sa place

par Alex Stimar, de l'AFP

Vingt-quatre ans après Helsinki, en 1952, les États-Unis ont reconquis la suprématie en boxe amateur en rapportant du tournoi olympique de Montréal 5 médailles d'or, une d'argent et une de bronze.

Dans le classement officiel par nations, c'est Cuba, avec 3 médailles d'or, 3 d'argent et une de bronze qui arrive en deuxième position devant la Corée du Nord et la RDA (une d'or, une d'argent), suivie de la Pologne (une d'or, 4 de bronzes) et de la Roumanie (2 argent, 2 bronzes). L'Union soviétique, grande vaincue de ces Jeux avec seulement une médaille d'argent et 4 de bronze, ne figure qu'à la 7ème place.

La sélection américaine a dominé, et de loin, la compétition olympique. En dehors de ses 7 médailles, les États-Unis auraient même pu en gagner deux de plus, si deux de leurs pugilistes n'avaient été lésés par de mauvaises décisions des juges en quarts de finale. Les représentants de l'oncle Sam se sont surtout fait remarquer par leur condition physique, leur excellente technique et surtout par leur efficacité. Les Cubains qui ont affiché à peu près les mêmes qualités, possédaient des techniciens et des stylistes remarquables, ces puncheurs aussi mais à un degré moindre que les Américains.

Chez les mini-mouches, le Cubain Jorge Hernandez, déjà champion du monde 1974, à la Havane, a dominé la compétition. En finale, c'est avec une relative facilité qu'il a triomphé aux points du virulent Coréen du Nord Byong Uk Li. Mais, c'est en demi-finale face à l'habile Portoricain Orlando Maldonado, que le Cubain avait eu à livrer son combat le plus difficile.

L'Américain Leo Randolph, âgé seulement de 18 ans, qui a causé une des plus grandes surprises en remportant le titre olympique des mouches au détriment du grand favori cubain Ramon Duvalon, pos-

se d'un grand avenir. Sergent dans l'armée de terre, Randolph a d'ores et déjà annoncé son intention de rester amateur en dépit des offres qu'il a reçues pour passer professionnel.

Par contre, Howard Davis, le talentueux champion olympique des Poids légers, jettera sa blanche hermine aux orties des après son retour aux États-Unis et devrait faire une très grande carrière chez les "pro". Quant au super-léger Ray Leonard, le plus brillant et spectaculaire boxeur vu à l'oeuvre dans le tournoi, il a livré, en finale, son tout dernier combat "car, a-t-il déclaré après sa victoire sur le coriace Cubain Andres Aldama, la boxe ne m'intéresse plus. Elle réclame trop de sacrifice".

Les deux autres boxeurs américains qui ont produit une énorme impression sont les deux frères Michael et Leon Spinks, respectivement médaillé d'or des moyens et des mi-lourds en triomphant, tous les deux avant la limite, du champion du monde soviétique Rufat Riskiev et du Cubain Sixto Soria. Chez les poids lourds, le Cubain Teófilo Stevenson a nettement dominé l'épreuve. L'habile technicien-frappeur latino-américain a gagné les 3 matches qu'il a livrés par KO en tout et pour tout. Stevenson n'a "boxé" que 15 minutes et 50" pour conquérir son deuxième titre olympique.

Le héros malheureux du tournoi a été le welter vénézuélien Pedro Gamarro, injustement déclaré battu aux points (2-3) en finale devant l'Allemand de l'Est Jochen Bachfeld. Le boxeur sud-américain, extrêmement doué qui, avant d'arriver en finale, avait tour à tour éliminé le double champion olympique et du monde, le Cubain Emilio Correa, puis l'Américain Clinton Jackson, avait cent fois mérité la victoire contre Bachfeld et l'injuste décision rendue en faveur de l'Allemand de l'Est a été copieusement huée par le public.

Dwight Stones aime les Canadiens français

Troisième au saut en hauteur, l'Américain Dwight Stones avait le choix: aller recevoir sa médaille de bronze et risquer la mort sur le podium ou renoncer à la cérémonie et se mettre à l'abri.

Il est allé chercher sa médaille et il a expliqué: "Quatre policiers m'ont abordé après le saut en hauteur et m'ont demandé de les accompagner jusqu'au tunnel. Ils m'ont dit que la police avait reçu par téléphone des menaces de quelqu'un qui disait qu'il allait m'abattre au stade. Ils m'ont dit que j'avais le choix de rester avec eux sous le tunnel ou d'aller recevoir ma médaille et de courir le risque que quelqu'un me tire dessus. C'était un sacré choix, mais j'ai décidé d'aller recevoir ma médaille. Debout, là-bas, je peux vous dire que j'avais une peur bleue."

Sifflé sur le podium, Stones a déclaré par la suite: "Ce fut la pire des choses et je ne l'oublierai jamais de ma vie." Montréal ne laissera pas un très bon souvenir au détenteur du record du monde. A cause d'une petite phrase, que Stones nie avoir dite: "Je déteste les Canadiens français." Chahuté par les Québécois lors des éliminatoires la veille, il est revenu pour la finale avec un magnifique tricot portant en grosses lettres: "J'aime les Canadiens français." Les officiels lui ont rapidement demandé de changer de tenue.

Stones a bien sauté jusqu'à 2,21m. Puis ce garçon, qui a déjà sauté 10 centimètres plus haut, a échoué à chacun des trois essais suivants: "J'aurais battu mon record du monde s'il n'avait pas plu. Je ne peux pas sauter lorsqu'il pleut, car mon type de course d'élan me fait glisser. Je n'avais pas envie de me blesser simplement parce que, peut-être, je pourrais gagner la médaille d'or."

"Ce n'est pas un secret que ma technique ne se marie pas avec la pluie et s'il pleut aussi à Moscou eh bien je serai de nouveau battu. Au fond, je peux m'estimer heureux de n'avoir pas terminé quatrième. Mais il est évident que cette médaille de bronze, la même qu'à Munich, n'a rien pour me satisfaire".

Eux + vous = nous
OXFAM

Ge n'est qu'un au revoir, mes frères...

Aujourd'hui, bon nombre d'athlètes olympiques rentrent dans leur pays. Et Montréal se retrouve un peu triste au lendemain des Jeux qui ont connu un immense succès.

Les Montréalais peuvent être fiers. Ils ont su accueillir les athlètes et les visiteurs du monde entier dans la joie et la fraternité.

Faisons en sorte que cette quinzaine se prolonge. Que l'esprit de fraternité qui a régné pendant les Jeux demeure longtemps en chacun de nous. Et que la flamme d'humanité ne s'éteigne jamais.



Publicité Foster Limitée
Fournisseur Officiel des Jeux Olympiques de 1976.



Le Groupe Fosbec Inc.

La Grèce offre de reprendre les Olympiques

La Grèce offre de reprendre en permanence l'organisation des Jeux olympiques.

La proposition du premier ministre grec, Constantinos Karamanlis, est contenue dans une lettre adressée samedi au président du Comité international olympique (CIO), Lord Killanin.

Selon M. Karamanlis, le retour de cette institution à son berceau antique, la délivrera "des

faux éléments qui s'y sont accumulés et qui la menacent de marasme".

"En Grèce, affirme M. Karamanlis, les Jeux olympiques retrouveront l'esprit athlétique sévère et sobre, le sens émouvant de la lutte pour la lutte, de sorte que toute forme d'antagonisme politique ou national et toute exploitation non athlétique de l'athlétisme seront ainsi exclues".

Dans cette requête au CIO, le premier mi-

nistre de la Grèce se dit convaincu que de faire revivre les Jeux olympiques de l'Antiquité éliminerait définitivement les antagonismes politiques ou nationaux et la chasse aux médailles pour le prestige politique.

Le premier ministre Karamanlis met en garde le CIO contre le danger de voir les conflits politiques et raciaux porter "un coup fatal" à la grande fête du sport. Ce qui l'amène à croire que la Grèce devrait être désignée comme site unique des Jeux.

"En tenant les Jeux en permanence en Grèce où ils sont nés il y a plus de deux mille ans, écrit M. Karamanlis, l'idéal olympique peut être restauré pour le bénéfice de l'humanité. Les athlètes doivent y participer individuellement pour la gloire et non pour apporter une médaille à leur pays."

Un porte-parole du gouvernement grec a indiqué par ailleurs que les installations permanentes nécessaires à la tenue des Jeux pourraient être installées sans problèmes, cela dans le cadre d'un plan de développement touristique de l'ouest du Péloponnèse.

Les membres du Comité international olympique réunis samedi à Montréal, n'ont pas encore officiellement réagi à la proposition de la Grèce. Un représentant de l'organisme a cependant souligné que le retour des Jeux à leur ber-

ceau antique obligerait une organisation et une forme sensiblement différentes.

Dans une telle perspective, a-t-on indiqué, il est certain que le nombre de sports représentés serait considérablement réduit, que tous les sports d'équipe seraient supprimés de même que les disciplines nécessitant l'utilisation d'un instrument, comme l'aviron, ou le tir, ainsi que les disciplines telles que la gymnastique, dont les gagnants sont choisis selon les opinions subjectives de quelques juges.

L'offre du gouvernement grec au Comité international olympique ne concerne pas l'organisation des Jeux de 1980 déjà officiellement confiée à la ville de Moscou. Le premier ministre Karamanlis croit que les nouveaux Jeux pourraient débiter en 1984. On sait que les premiers jeux d'été furent tenus en 1896 à Athènes.

Commentant la défection des pays africains des compétitions de Montréal, M. Karamanlis a émis l'opinion que ce genre d'incidents politiques est contraire à l'esprit olympique qui a inspiré au départ le baron Pierre de Coubertin.

Selon M. Karamanlis, l'organisation en permanence des Jeux olympiques en Grèce ne serait pas que symbolique et déterminerait très certainement une nouvelle orientation. Le premier ministre grec est convaincu que de nombreux autres pays souscriraient à son projet.

L'URSS s'est ravivée

L'Union soviétique a retiré sa menace dene pas participer aux dernières épreuves des Jeux olympiques à la suite de la défection du jeune plongeur Sergei Nemtsanov. La délégation soviétique a fait savoir qu'elle avait pris cette décision en réponse à un appel du comité international olympique (CIO).

Nemtsanov, dix-sept ans, a fui le Village olympique au début de la semaine dernière et présenté une demande d'asile politique jeudi dernier. Le gouvernement canadien a déclaré que le jeune homme était libre de rester au Canada jusqu'à l'expiration de son visa le 30 août, pendant que sa demande d'asile sera étudiée.

Les Soviétiques avaient accusé les autorités canadiennes d'être mêlées à la disparition du jeune homme, allégations qui ont été rejetées vendredi soir par le gouvernement.

La délégation soviétique ne fournit pas d'autres précisions sur les raisons qui l'ont amenée à revenir sur sa menace, bien que le gouvernement canadien ne se soit pas engagé à assurer le retour de Nemtsanov, au Village olympique.

Il semble cependant que les Soviétiques souhaitent éviter toute initiative susceptible de contraindre le CIO à reconsidérer la tenue à Moscou des prochains Jeux en 1980.

en bref

Adrian Paulen, le nouveau président de la Fédération internationale d'athlétisme amateur a déclaré, en fin de semaine, que l'organisation des épreuves d'athlétisme dans le cadre de la XXIe olympiade dépasse tout ce qu'il a connu, y compris le comité technique de Munich en 1972 "qui était pourtant excellent".

Invité à commenter la déclaration de Mme Monique Berlioux, directrice du CIO qui a affirmé qu'elle avait préféré les Jeux de Mexico et de Munich à ceux de Montréal, M. Paulen a répondu: "Ce sont là ses opinions personnelles et non les miennes." M. Paulen s'est dit confiant que les 27 pays africains qui se sont retirés des Jeux de Montréal participeraient à la Coupe du monde qui se déroulera à Dusseldorf, en Allemagne de l'ouest, en septembre 1977.

L'agence Tass a dressé hier un bref bilan des Jeux olympiques et se félicite de "la victoire" remportée par les sportifs soviétiques dont elle rappelle qu'ils ont obtenu 47 médailles d'or, 43 d'argent et 35 de bronze. En revanche, constate l'agence de presse, "les sportifs de certains pays capitalistes et en premier lieu ceux des États-Unis, ont altéré leurs positions sportives. Ainsi sont-ils restés sans médailles d'or en sprint, en saut en hauteur et à la perche, au lancement du poids et leurs résultats en natation féminine sont encore plus mauvais."

De nombreuses personnalités du "jet-set" in-

ternational étaient présentes hier à la cérémonie de clôture des JO. Une des plus remarquables par la foule a été Mme Nancy Kissinger, la femme du secrétaire d'État américain. Ce dernier devait assister à certaines des épreuves olympiques mais un emploi du temps chargé l'a, "officiellement", empêché de venir à Montréal.

La femme du président mexicain, Mme Jose Lopez Portillo s'est pour sa part rendue au Village olympique où elle a mangé à la cafétéria avec des athlètes. L'acteur américain Charles Bronson et sa femme ont assisté aux épreuves équestres, ainsi que Mme Ethel Kennedy accompagnée par le chanteur Andy Williams.

Les JO ont aussi amené au Forum le chanteur Mick Jagger des Rolling Stones et l'acteur américain de télévision Telly "Kojak" Savalas.

En prévision des Jeux de Moscou, les autorités soviétiques ont étudié avec un intérêt particulier le dispositif de sécurité déployé par les Canadiens autour du village et des installations olympiques.

Un peu de statistiques: du 17^{au} 30 juillet inclusivement, 2,894,789 personnes ont assisté aux compétitions des Jeux de la XXIe olympiade.

Et le Village olympique commence à se faire désert avec le départ de centaines d'athlètes. L'heure était à la fête en fin de semaine et les "parties" d'adieu allaient bon train...

Les Expos gagnent encore à Pittsburgh

PITTSBURGH (d'après AP) — À voir lancer Steve Rogers des Expos, hier, on n'aurait jamais cru qu'il a la fiche somme toute assez médiocre de 4-10, à cette période de la saison. Karl Kuehl était d'accord avec cette constatation, après la victoire de 2-0 des siens sur les Pirates, victoire à laquelle a présidé Rogers.

Qui plus est, la victoire d'hier donne aux Expos une fiche de week-end de deux victoires

contre une défaite contre les Pirates, qui sont détenteurs de la deuxième position dans la section est de la Ligue nationale. C'était la troisième série remportée par les Expos cette saison, une contre-performance, puisque le moins bon total du baseball professionnel.

Kuehl a dit, en louangeant le travail de Rogers: "Des fois, nous ne soutenons pas assez fort son travail. Ce gars-là lance tous les jours bien, et il est rare qu'on

n'obtienne pas sept bonnes manches de sa part." Hier, Rogers a lancé un match de cinq coups sûrs, alors qu'un triple de Wayne Garrett, en première manche, et un simple d'un point d'Ellis Valentine, à la huitième, lui procuraient la victoire.

Le point d'assurance a été marqué par le coureur désigné Jerry White, avec l'aide de deux erreurs des Pirates, et bien sûr le simple de Valentine. Garrett a marqué sur un ballon sacrifice de Larry Parrish, donnant à Rogers le point dont il avait besoin pour son quatrième gain.

Les Pirates n'ont pu se rendre au deuxième but que trois fois l'un de ces coureurs a été propulsé par un double de Bill Robinson.

Samedi soir, un double de Tim Foli et trois erreurs du Pittsburgh ont aidé les Expos à marquer deux fois dans la huitième manche et à l'emporter 7-6 sur les Pirates. Le double de Foli aux dépens du lanceur perdant, Bob Moose (3-6), a permis à Larry Parrish et Earl Williams, qui avaient été déclarés saufs sur des erreurs de Willie Stargell et Moose, de parvenir au marbre. Le voltigeur Al Oliver a jonglé avec la balle dans le champ centre, commettant la troisième erreur du Pittsburgh dans cette manche, et leur cinquième dans la partie.

Par ailleurs, vendredi soir un simple de Manny Sanguillen en troisième manche, alors que les coussins étaient garnis, a donné la victoire aux Pirates, 4-3. Les Montréalais avaient volé le compte 2-3 en septième manche. Lorsque Gary Carter avait frappé un double, pour croiser le marbre sur un simple de Jose Morales. Aucune des deux équipes n'avait réellement menacé de prendre les devants jusqu'en 13e manche, alors que Willie Stargell avait cogné un simple, suivi d'un double de Dave Parker et d'un but sur balle accordé à Richie Hebner. Par la suite, Sanguillen cognait la balle par-dessus la tête du voltigeur de gauche, Del Unser, pour réussir le coup qui devait décider de l'issue du match.

baseball

Ligue Nationale

Samedi

Montréal 7, Pittsburgh 6
Philadelphie 2, New York 1
Chicago 6, St-Louis 2
San Francisco 6, Los Angeles 3

Houston 2-9, Atlanta 1-6
Cincinnati 12, San Diego 1
Hier
Montréal 2, Pittsburgh 0
Cincinnati 5, San Diego 4
Philadelphie 7, New York 6,

1-de-2
Chicago 2, St-Louis 1
Houston 6, Atlanta 0
Los Angeles 4, San Francisco 1,

1-de-2
Aujourd'hui
Philadelphie, Lonborg (12-5) à
Chicago, Bonham (8-9), 14 h
30

St-Louis, Falcone (6-11) à Pittsburgh, Medich (5-9), 19 h 35
San Diego, Freisleben (6-09) et
Spillner (2-11) à Atlanta, Morton (1-8) et Lacorte (0-4), 19 h 35

Montréal, Fryman (9-8) à New York, Seaver (9-6), 20 h 05
Cincinnati, Zachry (9-3) à San

Ligue Américaine

Samedi

Boston 4-6, New York 2-4
Minnesota 6, Oakland 5
Detroit 5, Baltimore 4
Texas 4, Kansas City 2
Californie 3, Chicago 2
Cleveland 2-5, Milwaukee 0-6

Hier
Baltimore 4, Detroit 3
Boston 5, New York 4
Chicago 2, Californie 1
Cleveland 4, Milwaukee 3
Minnesota 8, Oakland 7, 1-de-2

Texas à Kansas City
Aujourd'hui
Baltimore, May (7-7) à Milwaukee, Colborn (6-11), 19 h 00
Boston, Wiss (8-8) à Cleveland, Dobson (11-9), 19 h 30
Detroit, Roberts (10-10) à New York, Alexander (5-7), 20 h 00

Oakland, Torres (8-9) à St-Paul, Minnesota, Luebber (1-2) 21 h 00

LIGUE AMERICAINE

(Les deuxièmes matchs des programmes doubles d'hier ne sont pas compris.)

Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	68	32	.680	—
PITTSBURGH	56	45	.554	12½
NEW YORK	52	53	.495	18½
CHICAGO	44	59	.427	25½
ST-LOUIS	42	57	.424	25½
MONTRÉAL	35	61	.365	31

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	67	38	.638	—
LOS ANGELES	56	46	.549	9½
HOUSTON	55	52	.514	13
SAN DIEGO	49	57	.462	18½
ATLANTA	46	57	.447	20
SAN FRANCISCO	46	59	.438	21

LIGUE AMERICAINE

(Le deuxième match du double à St-Paul et celui à Kansas City ne sont pas compris.)

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	61	39	.610	—
BALTIMORE	52	49	.515	9½
CLEVELAND	51	50	.505	10½
DETROIT	48	52	.480	13
BOSTON	47	54	.465	14½
MILWAUKEE	43	55	.439	17

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	61	39	.610	—
OAKLAND	53	50	.515	9½
MINNESOTA	52	50	.510	10
TEXAS	48	52	.480	13
CHICAGO	46	56	.451	16
CALIFORNIE	45	60	.429	18½

centraide
montréal
autrefois
La Campagne
des
Fédérations

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE PAPINEAU

PROFESSEURS

La Commission Scolaire Régionale Papineau recherche pour entrer en fonction en septembre 1976 des professeurs pour enseigner les matières suivantes:

Nombre	Matière	Endroit
1 enseignant	- Classe de récupération	Buckingham
3 enseignants	- Enfance inadaptée	N-D de la Paix (1) St-André Avellin (2)
1 enseignant	- Éducation physique et catéchèse	Chénéville
4 enseignants	- Équipement motorisé (1) - Français langue maternelle (1) - Anglais langue seconde (1) - Auxiliaire intérieure et formation chrétienne (1)	Polyvalente Louis-Joseph Papineau (4)
5 enseignants	- Anglais langue seconde (2) - Français langue seconde (1) - Dessin technique (1) - Commerce	Polyvalente de Buckingham (5)

Les conditions générales de travail sont celles prévues pour les enseignants du niveau secondaire par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Les candidats intéressés font parvenir leur demande à:

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU

SERVICE AU PERSONNEL,
C.P. 68, BOUL. DES JEUNES,
BUCKINGHAM, QUÉ.

INGENIEUR en CHEF Service de l'Irrigation

LA SOCIÉTÉ

Une des plus importantes sociétés de génie-conseil au Canada, dont les opérations diversifiées s'étendent à l'échelle internationale. Société mère du groupe Monenco. L'expansion rapide de nos activités en ressources et développement nous ont amené à créer un tout nouveau poste permanent.

Ingénieur en chef Service de l'Irrigation

Vous aurez l'entière responsabilité du développement et de la gestion administrative/technique d'un tout nouveau service et en dirigerez l'expansion et les activités au niveau international, tout en opérant du siège social de Montréal.

LE TITULAIRE

Un ingénieur senior, bien respecté dans son domaine. Il a de plus acquis des connaissances techniques en ingénierie de l'irrigation et des aptitudes à la gestion en ayant occupé depuis les 15 dernières années des postes de plus en plus importants qui l'ont amené outre-mer.

INTÉRESSÉ?

Veuillez faire parvenir votre résumé ou curriculum vitae décrivant vos postes et responsabilités antérieures à G. P. Barker, Directeur du Personnel, à l'adresse ci-dessous. Toutes les candidatures seront acceptées et traitées confidentiellement.

LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIÉRIE

MONTRÉAL, LIMITÉE

Boîte postale 777, Place Bonaventure
Montréal H5A 1E3, Québec
CANADA

TECHNICIENS DESSINATEURS

Dans le cadre de plusieurs projets, tant au plan local qu'international, la société d'ingénieurs-conseils ABBDL/TIL recherche la collaboration de six (6) dessinateurs et de trois (3) techniciens-dessinateurs possédant divers niveaux de compétence dans les domaines suivants:
MÉCANIQUE-TUYAUTERIE
Minimum de cinq années d'expérience soit en tuyauterie de procédé, d'eau ou vapeur à pression et températures moyennes et élevées, usines de traitement des eaux.
ÉLECTRICITÉ-DISTRIBUTION
Minimum de cinq années d'expérience en panneaux de commande, de mesure, de contrôle et protection.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer confidentiellement avec:

Directeur de l'embauche
Service du personnel
ABBDL/TIL
Dossier CM-1007-LD
85, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal, Québec - H2X 3P4
téléphone: 282-9650 poste: 287

TECSULT INTERNATIONAL LTÉE
ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC.

Carrières et Professions



LE COLLÈGE DE THETFORD-MINES PROFESSEUR

TECHNIQUES INFIRMIÈRES

Professeur à temps complet en soins infirmiers médico-chirurgicaux 180-601

EXIGENCES:

Baccalauréat en nursing et expérience pertinente.

Si vous êtes intéressé (e) à ce poste, veuillez faire parvenir diplômes pertinents et curriculum vitae avant le 6 août 1976 à:

COLLÈGE DE THETFORD-MINES,
M. Jean Dagnault,
Directeur du Personnel,
671 sud, Boul. Smith,
Thetford Mines, Qué. G6G 1N1
PO 10-76

CENTRE D'ACCUEIL L'ESCALE

Centre de réadaptation pour adolescents

CHEFS D'UNITÉ(S) DE RÉADAPTATION

Nature de la fonction:

Coordonner et contrôler les activités relatives à la vie en groupe des bénéficiaires de son (ses) unité(s) dans le but de leur assurer un milieu favorisant leur réadaptation.

Exigences:

Diplôme terminal de l'école de psycho-éducation.

Expérience:

Deux (2) années dans ce domaine et une année en gestion.

Salaire:

En conformité avec les cahiers de rémunération des cadres du M.A.S.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 9 août 1976 au:

Service du personnel,
CENTRE D'ACCUEIL L'ESCALE,
4515 de la Colline,
Cap Rouge, Québec.
G0A 1K0
Tél: (418) 653-5241



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le Département des études anglaises et la Direction générale de la Formation des Maîtres requièrent les services d'un

PROFESSEUR DE DIDACTIQUE

(anglais langue seconde)

pour combler un poste vacant pour l'année 1976-1977

S'adresser dans les plus brefs délais au:

Directeur
Département des études anglaises
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué. J1K 2R1
tél: (819) 565-4539 ou 565-4576

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

REQUIERT IMMÉDIATEMENT LES SERVICES
DES PERSONNES SUIVANTES:

ENSEIGNANTS AU NIVEAU SECONDAIRE:

- ÉDUCATION PHYSIQUE
- HISTOIRE
- GÉOGRAPHIE
- FRANÇAIS
- ANGLAIS
- MATHÉMATIQUES
- INFORMATION SCOLAIRE & PROFESSIONNELLE
- MÉCANIQUE D'ENTRETIEN
- ENFANCE INADAPTÉE

PROFESSEURS NON-ENSEIGNANTS

Un (1) Coordonnateur,

secteur d'adaptation scolaire

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Un minimum de seize (16) ans de scolarité;
- Brevet d'enseignement, option enfance inadaptée;
- Spécialisation d'au moins l'équivalent d'une année de formation ou 30 crédits en psychopédagogie de l'enfance inadaptée;
- Cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement dont deux (2) auprès d'enfants en difficulté d'apprentissage.

Un (1) conseiller d'orientation:

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans la discipline appropriée.

VEUILLEZ EXPÉDIER TOUTE CORRESPONDANCE À L'ADRESSE SUIVANTE:

M. ANDRÉ JETTÉ
Directeur du Personnel
C.S.R. LA VÉRENDRYE
528 avenue Centrale
VAL D'OR, P.Q.

Espagne: bombes et manifestations après l'amnistie

MADRID (Reuter) — C'est dans le courant de la semaine que devraient être publiés au journal officiel l'étendue et les modalités de l'amnistie décrétée vendredi par le roi Juan Carlos en faveur des détenus politiques espagnols.

Le ministre de la Justice, M. Landelion Lavilla, a déjà annoncé qu'il fallait s'attendre qu'elle concerne quelque deux cents des 636 détenus pour crimes politiques dans les géolés espagnols. Le souverain "promulguera une amnistie ample pour les crimes qui sont politiquement motivés et pour les délits d'opinion", a-t-il dit à l'issue d'un conseil des ministres exceptionnel à La Corogne en Galicie. Paraissent devoir en être exclus les condamnés pour meurtre ou blessures graves, qui sont en majeure partie des séparatistes basques.

Aussi, un certain mécontentement se développe dans la province du nord; les réactions à l'amnistie vont d'ailleurs de l'attitude prudente des partis socialistes et communistes, qui se disent encouragés, à l'opposition violente de groupes clandestins. Le gouvernement affirme quant à lui qu'elle contribuera à "la paix civile indispensable à l'accomplissement des réformes politiques."

En outre, cinq bombes ont explosé samedi dans des villes espagnoles, tuant deux personnes à Séville et endommageant les monuments aux morts de Madrid et de Bilbao et les tribunaux de Barcelone et de Pontevedra.

Quinze jours auparavant, à l'occasion de l'anniversaire du coup d'Etat franquiste à l'origine de la guerre civile, sept villes espagnoles, dont Madrid, avaient été le théâtre d'attentats analogues, imputés par la police au parti communiste reconstitué (maoïste) et pour lesquels 21 personnes sont depuis en prison.

Un homme se faisant passer pour le porte-parole des "Groupes de résistance anti-fasciste" a déclaré hier matin par téléphone au quotidien indépendant El Pais que son organisation était responsable des cinq attentats. Il a également reconnu que les deux personnes tuées à Séville étaient membres de l'organisation d'extrême-gauche. "En dépit de la perte de deux de nos hommes à Séville, notre moral est plus fort que jamais. Nous n'abandonnerons

pas la lutte tant que nous n'aurons pas détruit le régime fasciste hâ, a-t-il déclaré.

Pour leur part, des avocats affirmant représenter 95 pour cent des détenus politiques espagnols ont déclaré samedi soir lors d'une conférence de presse: "L'amnistie que nous demandons est totale. Celle (qui est proposée) ne l'est certainement pas."

Egalement mécontents, quelque cent cinquante détenus de droit commun du pénitencier Carabanchel de Madrid sont montés samedi soir sur les toits de l'établissement aux cris de: "Nous voulons la démocratie" et "Amnistie pour tous". Quelques heures après, dans le courant de la nuit, ils en sont redescendus, après avoir en vain tenté de communiquer avec l'extérieur. Pendant ce temps, le pavillon des détenus politiques de la prison est resté calme.

De leur côté, les partis d'opposition sont optimistes, mais toutefois prudents dans leurs commentaires. Le parti socialiste reconnaît que la mesure n'a pas entièrement répondu aux exigences de l'opposition. Elle n'en constitue pas moins un pas dans la bonne direction qui est susceptible de rendre possible un dialogue avec le gouvernement, dit-il dans un communiqué.

Secrétaire général du parti communiste (interdit), M. Santiago Carrillo y voit pour sa part "un pas vers la réconciliation des Espagnols" et l'estime une "mesure positive mais totalement insuffisante."

"Nous estimons qu'elle devrait s'appliquer à l'ensemble des prisonniers politiques, y compris aux terroristes, car il s'agit de gens qui, s'ils ont recouru à des méthodes que nous désapprouvons, ont agi pour des motifs politiques," a-t-il déclaré samedi à Rome.

A l'issue d'une réunion de son comité central, qui s'est déroulée dans la capitale italienne, le PCE, dans une déclaration publiée le même jour, a réaffirmé son adhésion au principe du pluralisme démocratique et socialiste.

Parmi les promesses faites par M. Adolfo Suarez à son arrivée le mois dernier à la tête du gouvernement espagnol figure l'engagement de tenir des élections législatives démocratiques l'an prochain.



La présidente du PCE, Dolores Ibarruri, la "Pasionaria" de la guerre civile, a annoncé samedi son intention de retourner en Espagne après quarante ans d'exil.

Juan Carlos peut-il refouler la Pasionaria ?

MADRID (AFP) — Tandis que la sortie de prison des premiers détenus politiques et militaires est attendue pour demain après la publication du décret d'amnistie au "bulletin officiel", on s'interroge sur la réponse que le gouvernement de M. Adolfo Suarez va réserver au défi apparent lancé samedi de Rome par Mme Dolores Ibarruri, "la Pasionaria", et M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol.

Les deux dirigeants communistes espagnols qui vivent en exil depuis trente-sept ans, ont annoncé qu'ils rentreraient en Espagne au début du mois de septembre, avec ou sans l'accord des autorités de Madrid.

Le retour de ces deux personnalités, les plus identifiées avec le PC de la guerre civile, risque de créer une situation délicate pour le gouvernement au moment où s'engage le dialogue avec l'opposition de gauche.

Légalement en effet, le gouvernement ne peut refouler à la frontière les deux dirigeants communistes.

L'article du "Fuero de Los Españoles" est ainsi rédigé: "Tout Espagnol a le droit d'établir librement sa résidence à l'intérieur du territoire national". En d'autres termes, le bannissement n'existe pas en Espagne et ceux qui quittent le pays le font de leur plein gré.

Par ailleurs, depuis la dernière mesure d'amnistie, aucun délit ne peut être reproché aux deux dirigeants communistes.

Au cas où "la Pasionaria", âgée de 81 ans, et M. Carrillo se présenteraient à une frontière, le gouvernement n'aurait qu'à leur laisser entrer et à leur laisser librement aller.

M. Manuel Fraga Iribarne, ministre de l'Intérieur du dernier gouvernement, avait déclaré à propos de "la Pasionaria" et de M. Carrillo: "Ces

deux-là ne rentreront jamais en Espagne car on ne pourrait jamais garantir leur sécurité". Pour M. Fraga, les menaces seraient d'ailleurs venues autant de l'extrême-droite que de leurs anciens camarades du camp républicain.

En cas de reprise d'activités politiques, les deux dirigeants pourraient tomber sous le coup de la nouvelle loi réformant le code pénal en ce qui concerne les associations politiques. La nouvelle législation déclare illégitime tout parti "obéissant à une discipline internationale et tentant d'implanter un régime totalitaire".

Ce sera aux tribunaux de décider si le parti communiste est "international" et "totalitaire", puisqu'à Rome le comité central a décidé que désormais le PCE travaillerait au grand jour et abandonnerait la clandestinité.

Dans la première interview jamais autorisée à être publiée en Espagne, "la Pasionaria" a répondu samedi aux critiques formulées contre le parti. Elle a affirmé que le PCE était indépendant de toute autre organisation et a réaffirmé le caractère démocratique du parti depuis la réforme dite de l'euro-communisme. L'autorisation de laisser paraître l'entretien a été interprétée comme un net changement de l'attitude du gouvernement à l'égard des communistes et surtout de la présidence du parti.

Par ailleurs, "la Pasionaria" a pu présenter d'elle-même un visage différent de celui que pendant quarante ans la propagande franquiste s'était ingéniée à peindre. En cela, la publication de l'entretien est interprétée par certains comme un début de dialogue. L'interlocuteur possible devient acceptable.

L'impression à Madrid est que des contacts seront pris entre communistes et gouvernement avant que Mme Dolores Ibarruri et M. Santiago Carrillo ne se présentent à la frontière en septembre. La réception réservée cette semaine aux quelque cent trente membres du comité central de retour de Rome sera significative.

Par ailleurs, il est certain que des démocrates-chrétiens et socialistes liés au PCE au sein de la coordination démocratique continueront à être leurs avocats pendant un temps encore. La participation politique du PCE devrait être le premier sujet abordé au cours du dialogue que les deux partis semblent avoir déjà accepté d'entamer avec le gouvernement après la mesure d'amnistie de vendredi.

Le bureau permanent des non-alignés a parfaitement pris conscience des faiblesses du mouvement. Cohésion, unité, travail incessant, imagination, audace, telles sont les qualités requises pour maintenir positivement l'organisation. Mais il faut faire plus. Selon la plupart des dirigeants, le moment est venu d'institutionnaliser le mouvement, lui donner un siège, un bureau permanent, un secrétaire général. La bataille — courtoise mais sévère — pour disposer de ce moyen de contrôle et d'action sur la moitié du monde animerait les couloirs de la conférence de Colombo.

Les admissions des pays postulants fournissent des précisions sur la force des tendances en présence au sein du mouvement. Celui-ci est condamné à se radicaliser de plus en plus. Le fait que le passage du flambeau se fasse du monde arabe au profit du sous-continent indien pourrait accélérer le mouvement.

En ce moment, le tiers monde paraît être au creux de la vague, du fait des événements. Cela est dans l'ordre normal des choses. Les jeunes géants au début ont du mal à coordonner leurs mouvements. Mais la marche en avant continuera, implacablement.

Liban: durs combats à Jezzine et pas de trêve à Tall Zaatar

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Les combats se sont poursuivis hier autour du camp palestinien de Tall Zaatar, assiégé depuis plus de cinq semaines par les forces chrétiennes, et les stations de radio des deux bords signalaient aussi des accrochages dans les environs de Jezzine, au sud de Beyrouth.

Selon la radio phalangiste, plusieurs des véhicules blindés libyens débarqués il y a quarante-huit heures à Saïda au titre du renforcement de la force de sécurité arabe, ont participé aux côtés des unités palestiniennes et progressistes aux combats de la région de Jezzine.

La radio progressiste, pour sa part, a accusé les forces syriennes de la région d'avoir attaqué Roum, village aux mains des progressistes entre Saïda et Jezzine.

Dans cette région chrétienne, fief électoral de Kamal Joumblatt, des forces syriennes stationnent encore. Les progressistes et les chrétiens s'accusent mutuellement de la reprise des combats près de Jezzine. Selon le responsable militaire palestinien Abou Moussa — dans le Liban-sud — l'objectif des Syriens serait de reprendre le

contrôle de l'axe Jezzine-Saïda, c'est-à-dire de l'accès à la mer. De nombreux villages sont l'enjeu des combats en cours.

Ces combats, et ceux de Tall Zaatar, ont été au centre de l'entretien qu'a eu dans la journée le médiateur de la Ligue arabe, M. Sabri Kholi, avec les deux principaux dirigeants chrétiens, M. Camille Chamoun, chef du parti national libéral, et M. Pierre Gemayel, chef du parti phalangiste.

D'après la radio de ce dernier parti, MM. Chamoun et Gemayel ont affirmé à leur interlocuteur que "la Croix Rouge devait assumer ses responsabilités en mettant de côté ses convictions politiques".

Les forces chrétiennes estiment que les délégués de la Croix-Rouge au Liban ont un comportement "politique et non humanitaire", sur lequel elles ont demandé au siège genevois de l'organisation d'enquête.

Un porte-parole de la Croix-Rouge à Beyrouth a déclaré que la dernière en date des tentatives pour évacuer les blessés de Tall Zaatar avait été annulée en raison de conditions inacceptables imposées par une organisation chrétienne.

M. Camille Chamoun a affirmé à la radio que l'évacuation avait été ajournée "pour des raisons inconnues".

D'après Radio-Beyrouth, les forces chrétiennes ont intensifié le bombardement de Tall Zaatar, où selon un médecin suédois qui y est bloqué, s'amoncellent les cadavres. Le Dr Lars Smedmann, lors d'une liaison radio avec le commandement palestinien, dans l'ouest de Beyrouth a déclaré aux journalistes: "Nous serons tous morts dans trois jours". Il a estimé qu'il y avait dans le camp quatre mille blessés et quatorze cents morts, chiffres très supérieurs à ceux qui avaient été avancés jusqu'à présent. Il a encore indiqué que des enfants souffraient de déshydratation et de diarrhée par suite de la pénurie d'eau.

Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas hésité à dé-

noncer les entraves apportées par les milices du PNL de M. Camille Chamoun, accusées d'ailleurs par l'OLP de faire de la surenchère antipalestinienne.

En revanche, les phalangistes ont tenu pour justifier leur action, à montrer samedi à la presse un "charnier" découvert dans les sous-sols de l'ancien camp palestinien de Jisr Pacha et où auraient été accumulés les corps des combattants chrétiens ainsi que de personnalités enlevées et exécutées par les palestino-progressistes. Ce camp est tombé entre les mains des phalangistes le 28 juin dernier.

D'autre part, des témoins rapportent avoir vu des dizaines de réfugiés s'enfuir du quartier de Nabaa vers l'ouest de Beyrouth, tenu par les forces musulmanes. Des combats se sont déroulés la semaine dernière à Nabaa, enclave essentiellement musulmane dans les quartiers chré-

tiens de l'est de la capitale.

On prête aux dirigeants chrétiens l'intention d'éliminer les deux enclaves de Nabaa et Tall Zaatar, rapprochant encore un peu le Liban de la partition, à laquelle tous les belligérants se déclarent officiellement hostiles. Néanmoins, sa carte paraît se dessiner irrémédiablement: les zones tenues respectivement par les chrétiens et les musulmans, tendent à s'homogénéiser et à s'organiser de manière autonome. Les Syriens affirment contrôler les trois cinquièmes du pays, le Nord et la Bekaa, à l'est.

Le Sud-Liban, relativement épargné par les combats se tourne vers Israël, qui commerce avec les villageois de la région et a commencé à les embaucher. On estime que la poursuite du conflit et le renforcement des haines qu'il engendre ne peuvent qu'accroître le phénomène.

Syrie: le premier ministre démissionne

DAMAS (Reuter) — Le général Abdel-Rahman Khleifawi, ancien premier ministre, a succédé hier à la tête du gouvernement syrien à M. Mahmoud Ayoubi qui a démissionné. Aucun changement de politique arabe et étrangère n'est cependant attendu à Damas, indique-t-on de sources haut placées.

Dans les milieux politiques, on n'est pas surpris de la démission de M. Ayoubi. On rappelle qu'il avait annoncé son intention de démissionner l'an dernier. M. Ayoubi va sans doute être appelé à d'autres fonctions importantes au sein de l'Etat ou du parti baas, ajoute-t-on.

Les observateurs s'attendent que d'autres ministres quittent le gouvernement. Les détenteurs des portefeuilles des affaires étrangères, de la défense et de l'information ne seront pas affectés par le remaniement.

Les raisons de la démission du chef de gouvernement n'ont pas été officiellement dévoilées. Le président Hafez Assad avait annoncé récemment qu'il entendait appliquer une dévolution des pouvoirs aux conseils administratifs locaux ainsi que d'autres changements au sein de l'appareil gouvernemental. Le nouveau premier ministre, qui a immédiatement entrepris des consultations pour former son équipe, est l'un des artisans du coup d'Etat militaire qui a amené au pouvoir le général Assad en 1971.

Droit de la mer: pas de convention avant l'an prochain

NATIONS UNIES (Reuter) — La cinquième session de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer s'ouvre aujourd'hui à New York en présence d'un millier de délégués de 158 pays. Elle durera jusqu'au 17 septembre. On s'attend à ce que deux sessions soient encore nécessaires avant que la conférence, ouverte à Caracas en 1974, puisse se conclure l'année prochaine sur l'adoption d'une nouvelle convention internationale sur le droit de la mer.

Réunis sous la présidence de l'ambassadeur Shirley Amerasinghe (Sri Lanka), les délégués poursuivront l'examen d'un document de 397 projets d'article portant sur la plupart des aspects du droit de la mer. Ce texte de travail a été établi en mai dernier, avant la fin de la dernière session.

Il porte sur la plupart des questions délicates que la conférence tente de résoudre depuis trois ans. Il s'agit notamment de la délimitation des zones marines nationales et internationales, de l'élaboration des droits des Etats riverains sur les futures zones côtières économiques de 200 milles, de l'élaboration des droits de pêche dans ces zones, de la mise en vigueur d'une réglementation contre la pollution, et du transfert de technologies marines entre les pays intéressés.

Les délégués, dont les travaux se poursuivront essentiellement en groupes restreints, se pencheront à nouveau sur le projet de création d'une autorité internationale des fonds marins régissant la production minière des océans, ainsi que sur les mécanismes de règlement des litiges relevant du droit de la mer.

Dès la reprise de ses travaux, la conférence devra décider de la manière de poursuivre les négociations. M. Amerasinghe lui a proposé de se concentrer sur certaines questions-clés dont:

- la structure de l'autorité internationale envisagée, son financement, les conditions régissant l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins, les mesures pour mitiger les effets négatifs possibles de ces opérations sur l'économie des pays en voie de développement;
- les rapports juridiques entre le concept d'une zone économique exclusive et la doctrine actuelle sur la loi de la haute mer;
- le régime juridique à appliquer à la recherche marine scientifique en dehors des mers territoriales;
- un dispositif pour le règlement obligatoire des différends.

Plusieurs Etats ont déjà proposé ou appliqué des lois sur la limite de leurs eaux territoriales sans attendre la mise au point d'une convention internationale. Mais les officiels des Nations unies affirment ne pas être indûment préoccupés par cet état de choses.

Selon l'ancien ambassadeur colombien Bernardo Zuleta, qui est représentant de M. Kurt Waldheim à la conférence, 43 déclarations unilatérales en ce sens ont déjà été faites, mais aucune n'est incompatible avec la tendance des travaux de cette conférence.

Inde: inquiétante révision

NEW DELHI (Reuter) — Les partis d'opposition indiens ont manifesté hier leur hostilité aux profondes modifications que le gouvernement indien se propose d'apporter d'ici la fin du mois à la constitution fédérale.

Dans une déclaration, le comité national pour la révision de la constitution, qui est soutenu par l'ensemble de l'opposition à l'exception du parti communiste pro-soviétique, affirme que les amendements constitutionnels approuvés par le parti du Congrès du premier ministre Indira Gandhi ont pour but d'institutionnaliser l'actuel état d'urgence, et d'instaurer un régime autoritaire dans le pays.

Le comité invite le gouvernement à attendre les prochaines élections législatives avant de procéder aux amendements envisagés qui, affirme-t-il, tradui-

sent le désir "d'en finir avec le système pluraliste, essentiel à la démocratie, pour le remplacer par une dictature à parti unique".

Les amendements gouvernementaux, poursuit-il, visent à "émasculer le principe de la surveillance des pouvoirs de l'exécutif en diminuant gravement les pouvoirs de l'appareil juridique".

Ces amendements, qui seront soumis à l'approbation du parlement pendant la session qui s'ouvre le 10 août, prévoient une limitation des pouvoirs de la magistrature, une augmentation des pouvoirs du Parlement, et l'imposition de nouveaux devoirs aux citoyens.

Les partis d'opposition affirment n'avoir pas été consultés dans l'élaboration du projet de révision constitutionnelle du

gouvernement. Ils démentent également avoir été invités à la réunion des partis politiques convoquée samedi par le ministre de la Justice, M. Gokhale.

La déclaration soutient que la généralisation des arrestations opérées sous l'état d'urgence, la censure de la presse et les autres restrictions imposées aux droits fondamentaux ont créé une "atmosphère oppressive marquée par la peur dans laquelle ne devraient pas être amorcées des modifications à la constitution".

Le comité précise que les dispositions de la loi d'urgence l'ont empêché de préparer, au moyen de séminaires publics et d'une discussion libre, un rapport sur la constitution avant la prochaine session parlementaire.

Colombo: les non-alignés entre désagrégation et radicalisation

ALGER (AFP) — Du 16 au 20 août, les chefs d'Etat ou de gou-

vernement — ou leurs représentants — des nations non-alignées tiendront une réunion au sommet à Colombo (Sri-Lanka). Le chef de l'Etat algérien Houari Boumedienne, président en exercice et porte-parole du groupement depuis septembre 1973, passera le flambeau à son successeur du Sri-Lanka.

Auparavant, à partir du 10 août, les ministres des Affaires étrangères des nations non-alignées se seront réunis pour dresser l'ordre du jour de la réunion des chefs d'Etat et préparer le terrain en s'attaquant aux questions, par ordre d'urgence.

Mais personne ne s'y trompe. Avant tous les discours-programmes, il va falloir redéfinir le non-alignement lui-même qui paraît aux yeux de certains être devenu quelque chose d'un peu flou, difficile à cerner exactement dans un monde en mutation accélérée.

Bandoeng en 1955 a sonné le réveil des masses désertées, les réunissant autour des mots clés d'indépendance et de développement. Les prises de conscience — en tous genres — à commencer par la politique, ont suivi en chaîne et le tiers monde, à l'appel de Nehru, Nasser, N'Krumah et Tito a commencé à s'organiser pour briser si possible — en se fédérant — le monde bipolaire des géants américain et russe.

De là vient le mouvement des non-alignés qui se veut être l'aile marchante militante et progressiste du tiers monde.

Il est bien évident, de l'aveu même de nombreux non-alignés, que cet idéal a été quelque peu oublié — plus ou moins volontairement — du transgressé du fait des événements.

Des distorsions se sont fait sentir tout au long des années, lors des rendez-vous du tiers monde. Au Caire en 1958, le monde arabe se présentait au rendez-vous, Belgrade en 1961, encore Le Caire en 1964. La tricontinentale de La Havane en 1966, plus révolutionnaire que politique, où l'affrontement russo-chinois effrayait les petits du tiers monde, Alger en 1967, Lusaka en 1970, encore Alger en 1973 où le pouvoir révolutionnaire algérien présentait un plateau prestigieux, mais où les

non-alignés, sous une unité de façade, laissaient apparaître des divergences idéologiques.

Il y a au sein d'un tel groupement, regroupant un milliard et demi d'êtres humains, une hétérogénéité évidente.

On trouve des modérés qui bornent leur ambition à un plan général d'entente, assorti d'une plate-forme économique pour éviter la dispersion et donc la faiblesse.

Il y a ceux qui au nom du sens de l'histoire et du passé révolutionnaire désirent entraîner les non-alignés vers l'unité avec le bloc socialiste (thèse Castro).

D'autres, plus pragmatiques, constatent qu'au-delà des idéologies le monde se divise simplement entre riches et pauvres (thèse Boumedienne).

Il y a enfin ceux qui estiment inutile un tel regroupement, fatalement lourd et inefficace.

D'Alger à Colombo, de 1973 à 1976, l'époque a été dure pour le non-alignement. Durant le sommet d'Alger, le coup d'Etat militaire au Chili, entraînant la mort de Salvador Allende, donnait le coup d'envoi à une série de transformations politiques qui atteignaient en profondeur l'unité tiers-mondiste de l'Amérique latine (Argentine, Pérou etc...).

Du côté de l'Afrique, le bilan apparaît encore plus grave. La désunion est partout quand ce n'est pas l'affrontement du fait des conflits d'intérêt et des séquelles de la décolonisation.

Du côté arabe, l'affaire palestinienne a empoisonné les relations entre "frères" amenant même le combat direct.

Du côté de l'Orient, soit dans le sous-continent indien ou plus loin encore, les causes de friction existent et se manifestent. Tout ceci, au plan politique.

Sur le plan économique, le tiers monde et son aile marchante non-alignée n'apparaît pas mieux loti. La guerre d'octobre avait permis l'unité arabe durant le temps d'une courte guerre en corollaire, la première véritable tentative d'union de producteurs de matières premières (l'embargo sur les hydrocarbures) avait prouvé l'impuissance des pays industrialisés, mais l'inflation et ses retombées catastrophiques accentuaient l'écart entre riches et pauvres. La paupérisation

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieur
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRE MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montreal Ottawa

DECORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DECORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN
Art et architecture d'intérieur
Décorateur-ensemblier
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...

CHATELAIN
d'aujourd'hui
CONSTRUIRE OU RENOVER
382-4710

DON DE SANG DON DE VIE

DONNEZ DU SANG À LA +

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

C'est le temps
de faire installer les
GOUTTIÈRES
(HO-DO)
Résidences - industries -
institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
MTL: 322-4160
Québec: 872-8244
PRIMEAU METAL INC.

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tel.: 738-8686
Fondée en 1877

télévision / Maintenant que les Jeux sont faits...

par Jean Basile

Les Jeux sont faits! Au moment où j'écris ces quelques lignes, les chevaux du Grand prix équestre olympique égaient le stade de leurs envolées et le courent (aussi) de leur crottin. Olivier Leroy, l'analyste, explique de sa voix polie et posée les techniques. Comme cela a été si souvent le cas, la tribune d'honneur est presque vide. Les officiels doivent être à la messe ou au lit. Il me faut maintenant jouer à l'athlète et me concentrer pour tenter de dégager de ces deux semaines une gestalt. J'ai eu bien des déceptions: j'ai souvent piqué des rages. Sans compter la fatigue et le dégoût quand surgissaient les incidents politiques qui semblaient faire partie désormais des compétitions. J'ai eu quelques moments de joie esthétique, secondes de beauté pure que l'on doit d'ailleurs beaucoup plus aux caméras et aux caméramen qu'aux compétitions olympiques elles-mêmes. Je me souviens de Nassari jetant dans les airs son haltère; ou un petit film au ralenti sur Bruce Jenner, le gagnant du décathlon. Mais, dans le fond, ces ralentis et ces images sont choses courantes. On les trou-

vait déjà dans le film de Riefenstahl.

Le travail qu'a effectué Radio-Canada m'a en même temps beaucoup déçu et émerveillé. Émerveillé par la solidité des reportages sur les compétitions. Commentateurs de la maison et analystes ont dû abattre un travail considérable; l'on ne peut pas ne pas tenir compte de leur fatigue et de leur épuisement. Non seulement, la plupart d'entre eux ont été corrects mais un grand nombre ont été souvent excellents. Maintenant que tout cela est fini, on peut bien oublier l'excitation du premier jour, des premiers jours, le lyrisme de cuisine, les flagoratoires et tous les petits incidents de parcours, inévitables dans un sens.

On peut dire, je crois, que l'équipe de Radio-Canada a mérité de la patrie. Je le soupçonne, dans des conditions difficiles si l'on veut bien admettre que les athlètes n'étaient guère disponibles pour rencontres et entrevues, si l'on veut bien admettre aussi que l'inattendu arrive toujours et que la technique, aussi parfaite soit-elle, joue encore beaucoup de tours.

D'un autre côté, j'ai dit déjà que l'optique qu'avait choisie Radio-Canada n'avait pas été la meilleure en ce sens qu'elle ne tenait pas compte, et quasi-exclusivement, que des compétitions sportives. C'est ce qu'on fait toute l'année durant les matches de hockey. Radio-Canada n'a pas innové. On y a très bien fait ce que tout le monde a déjà très bien fait.

Par exemple, les retransmissions des épreuves en direct n'étaient qu'une sorte de répétition pour le grand résumé du soir. On aurait souhaité que ce résumé soit autre chose qu'une série de redites.

Surtout, et c'est là l'échec fondamental de ces quinze jours, Radio-Canada n'a pas réussi à faire passer par la télévision cette petite chose de plus qui fait la différence entre des Jeux olympiques et des championnats du monde. Si l'on en juge par l'atmosphère que dégageaient ces Jeux de 1976, ce n'est peut-être pas tout à fait de la faute de notre organisme d'Etat. Les Jeux olympiques semblent être devenus, en effet, le doublet des championnats du monde. Il ne suffit pas que des commentateurs lyriques nous

assurent que c'est beau et émouvant. Il faut encore le sentir sur son petit écran.

Au fond, j'aurais aimé un peu plus de joie et même un peu plus de fantaisie. En somme, une programmation plus variée. Mais ce que je souhaite est énorme. Rien de moins que la transformation totale de l'esprit des Jeux olympiques maintenant que la télévision est à leur service.

C'est pourquoi, sans doute, je trouve que la proposition grecque de rapatrier définitivement les Jeux sur la terre qui les a vus naître me paraît une excellente idée. Autrefois, changer de pays avait un sens puisque cela permettait à toute une population d'y assister à tour de rôle. La télévision a changé tout cela. Les participants directs, ceux qui sont au stade, sont une grande minorité, presque une élite. Le grand public, le vrai public devant son écran et des lors peu importe où l'action véritable se passe.

Il y a sans doute l'esprit, dit-on. Mais l'esprit olympique est devenu une drôle de chose: argent et politique y prédominent et ce sont là, précisément, ses deux plus grands ennemis.

Mais il faut aussi décerner des médailles.

Parmi les commentateurs, Richard Garneau, Lionel Duval et Winston McQuade sont ceux qui m'ont le plus charmé par leur tenue... et leur retenue.

La meilleure équipe commentateur-analyste a été celle du judo, Michel Picard et Louis Arpin. Mais la personnalité de ce dernier est très attachante. Une sorte de cynisme venue de la longue expérience. En voilà un qui voit la décadence de tout cela et qui ne se gêne pas pour le dire.

Une médaille (de chocolat) pour Paul Collette, l'analyste de la boxe. Après un départ lamentable, il a courageusement remonté la pente.

Une autre médaille à Nicole McDuff pour son humanité et aussi ses compétences. Mais, au-delà de ces deux qualités, je ne peux pas toujours être d'accord avec elle sur sa vision de la gymnastique telle qu'on la conçoit aujourd'hui.

Jean-Maurice Bailly, à la natation, vaut par lui-même. On aime ou on n'aime pas sa personnalité directe et bouillante. Lui aussi respire la générosité.

C'est là une qualité que j'apprécie par dessus tout.

Il y a aussi les médailles à l'envers.

La honte de ces retransmissions aura été l'introduction sournoise de l'anglais sur les écrans du canal 2. Il est vrai que l'on a supprimé, un peu tard, le WR qui apparaissait à la droite de l'écran. Mais les pays sont restés obstinément en anglais: USA pour EU, ROM pour Roumanie, etc... De même, on a été de celles-là. Pour moi, elle représente exactement ce que les Jeux olympiques ne devraient pas être: démagogie, baroque de la technique, complaisance à satisfaire les instincts du public.

Heureusement, des gens comme Jo Malejac, Richard Garneau, Lionel Duval, etc., ont su nous rappeler à temps que, pour être moins sexy, un Viren

Pour Radio-Canada, les Jeux olympiques auront donc été ceux de la quantité. Cela admis, les équipes de production sont passées à travers. On a jugé bon, pour égarer cette masse forcée, molle et terne, de découvrir quelques vedettes. Nadia, "la fée de Montréal" comme titrait l'Express à Paris, a été de celles-là. Pour moi, elle représente exactement ce que les Jeux olympiques ne devraient pas être: démagogie, baroque de la technique, complaisance à satisfaire les instincts du public.

Heureusement, des gens comme Jo Malejac, Richard Garneau, Lionel Duval, etc., ont su nous rappeler à temps que, pour être moins sexy, un Viren

ou une Euder sont des athlètes aussi importants.

Et puis, que nos sports sont violents!

J'aimerais finir ce dernier commentaire sur René Lecavallier qui a assumé le rôle ingrat du commentateur en studio. J'ai pour cet homme un grand respect, tout à fait justifié par son humanité réelle et son incomparable technique à se sortir de bien des situations difficiles. J'étais heureux de le voir là, lui le plus digne, faisant le lien entre tous ses jeunes. Pourtant, c'est un peu de sa faute si la couleur générale des retransmissions a vite pris des teintes de rose et de bleu pâle. Il avait choisi le rêve olympique! Mais rien n'est vrai en-dehors de la réalité.

le bridge

Il faut choisir la bonne voie

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord	Est
♦ A 53	♥ V 1076
♥ D 102	♦ 53
♦ R 10962	♥ 753
♦ R 6	♦ A V 94

Sud	Ouest	Nord	Est
♦ R 42	♥ V 1076	♦ 53	♥ 753
♥ A V 97	♦ R 10962	♦ R 6	♦ A V 94
♦ A	♥ V 1076	♦ 53	♥ 753
♦ R 42	♥ V 1076	♦ 53	♥ 753

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1♥	1♥	2♦	1♥
2♥	2♥	3♥	2♥
4♥	4♥	fin	fin

Entame: le 8 de cœur par Ouest. Observons le joueur habile qui cherche par plus d'un moyen à faire le compte de 10 levées afin de réaliser son contrat.

Les enchères sont normales et le nombre de points de l'équipe Nord-Sud plus que suffisants pour la réalisation du contrat. L'entame du 8 d'atout fut novative pour le déclarant qui n'avait qu'une ligne de conduite dans l'esprit pour l'exécution de son plan, celle de faire couper un trèfle et ainsi de n'en perdre que trois. Il persista à jouer un trèfle et les défenseurs continuèrent à jouer tout et si bien que le quatrième trèfle ne put être coupé ni établi et le contrat fut raté d'une levée.

Lorsque l'opportunité d'exé-

cuter un certain plan est perdue par le jeu des premières cartes adverses, le déclarant doit être souple et planifier une autre technique pour rapporter le nombre de levées nécessaires à son contrat. Réalisant l'entame défavorable en atout, le joueur aurait dû diriger ses chances de succès en établissant un carreau pour se défaire d'un trèfle; ainsi il n'aurait perdu que 3 trèfles et aurait réalisé son contrat.

Ce 8 de cœur étant pris par le Valet du déclarant, celui-ci aurait joué son As de carreaux de la deuxième levée et alors il aurait tenté immédiatement l'impasse indirecte du Roi de trèfle. Celle-ci ne réussissant pas les adversaires jouent atout pour une deuxième fois; le mort s'empare de la main, joue le Roi de carreau pour éliminer 1 pique perdant et coupe un trèfle carreau avec l'As de cœur. Ayant la main il joue un troisième atout vers la Dame du mort et celui-ci joue un quatrième carreau qui est coupé par Sud ce qui laisse dans la main de Nord le cinquième carreau affranchi. L'As de pique étant toujours au mort le déclarant l'utilise pour lui donner la main et lui faire jouer ce cinquième carreau maître. Cette levée permet l'écart du quatrième trèfle et ainsi les pertes n'auront été que de 3 trèfles et le contrat sera réalisé.

Beaucoup de mains de bridge sembleraient se réaliser selon plusieurs plans, mais ce n'est que du mirage pour le joueur débutant ou mal avisé. On dit souvent d'un joueur qu'il joue bien ses cartes car il réussit toujours ses contrats. L'arme capitale de ces joueurs est qu'ils ont une vision forte de la technique idéale qui les conduit vers le succès.

poésie / Mais où sont les bardes d'antan ?

par Christine L'Heureux

Je n'ai jamais été une grande dévouée de poésie et les deux "solstices de la poésie" auxquels j'ai assisté ne m'incitent en rien à augmenter ma cadence. Vendredi soir, toujours à la salle du Plateau, avait lieu le dernier *Solstice de la poésie québécoise*; les noms qui apparaissent sur l'affiche promettaient, si ce n'est une rencontre dans les hautes sphères

intellectuelles, du moins un "show" dans la salle autant que sur scène: Pierrot Léger, Janou St-Denis, Denis Vanier, Josée Yvon et Paul Chamberland, etc... Fort malheureusement, aucune promesse n'a été tenue: rien d'époustouflant au niveau de la création poétique, rien non plus des guerres navales auxquelles s'attendait tout le monde et surtout des poètes comme Pierrot Léger et Denis

Vanier, à la recherche constante d'une contestation stimulante. Rien, sinon un œuf lancé en début de soirée et quelques pas de danse de la part d'un Denis Vanier, à qui on criait "Mick Jagger", probablement à cause de son pantalon rose et de cette façon de jouer avec le micro.

Même si le baron Philippe, de la salle, incitait les différents poètes à l'extravagance, tout est resté dans l'ordre et la défe-

rence la plus complète. Plume est venu quelques instants avec Pierrot Léger et presque de dos au public (peut-être pour passer inaperçu), il a joué, en douceur, une musique d'accompagnement; Janou St-Denis s'est lancé à corps perdu dans une poésie hurlante et même si elle a terminé, en s'étendant de tout son long par terre pour dire à quel point on assassine la poésie, personne dans la salle n'est senti bouleversé. Denis Vanier et Josée Yvon, comme d'ailleurs tous leurs prédécesseurs (mais peut-être ici de façon plus flagrante), ont récité une poésie difficile à suivre, parce que fort imbibée de bière. Quand Paul Chamberland est monté sur scène, j'ai senti que son passage allait clore, pour moi, cette soirée; d'autant plus que j'attendais cette vision prophétique que certains de ses textes transcrivent... en vain: il

ne m'a rien appris d'autre que ce que je savais déjà de lui. Cette phrase de William Irwin Thompson tirée de "Devant nous l'histoire" dit peut-être mieux ce que je recherchais: "Lorsque le volume des informations est tel que l'homme ne peut plus les assimiler et rester purement rationnel, de deux choses l'une: ou bien il peut tout lâcher et redevenir tribal en attaquant les bonnes vieilles valeurs traditionnelles comme s'il était un étudiant luddite; ou bien, il peut effectuer un bon quantique dans la conscience pour acquiescer une nouvelle vision de l'univers. Ceux qui ont fait ce saut à la conscience cosmique seront probablement les versions des élus athéniens qui étaient initiés aux mystères".

Vendredi soir, on a eu droit surtout à une vague contestation des valeurs traditionnelles... Pendant tout le mois d'août, au TNM, l'été continue... avec Jean-Louis Roux et Yvon Deschamps dans l'Ouvre-boîte de Victor Lanoux. Cette pièce remporte un énorme succès et c'est un rendez-vous à ne pas manquer. Du mardi au samedi à 21 h 00. Réservations au guichet du TNM, 861-0563.



Pendant tout le mois d'août, au TNM, l'été continue... avec Jean-Louis Roux et Yvon Deschamps dans l'Ouvre-boîte de Victor Lanoux. Cette pièce remporte un énorme succès et c'est un rendez-vous à ne pas manquer. Du mardi au samedi à 21 h 00. Réservations au guichet du TNM, 861-0563.

(Publicité)

la boîte à échos

Il y aura des spectacles pour enfants durant La Fête des voisins à Laval. Jeudi le 5 août, de 19h.30 à 21h.30, l'une des trois mini-scènes du Centre de la Nature présentera *L'Aubergine de Macédoine*. Samedi, de 11h. à 14h., on pourra voir *Chatouille, Chocolat et Bezom*.

Rappelons, d'autre part, que le théâtre de la Poudrière présente tous les mercredis, jeudis, vendredis et samedis à 14h., un spectacle pour les petits intitulé *Le Petit monde de l'île Saint-Hélène*. 30 marionnettes animent ce magnifique spectacle.

La Chine est en cours d'acheter un certain nombre de films canadiens produits par l'ONF, ainsi que par certaines compagnies privées. On parle notamment de séries de télévision

comme *Audubon Wilderness Theatre*, *The Wild Country* et *Wildlife Cinema*; de longs métrages comme *Wings in the Wilderness*. Parmi les québécois, mentionnons *Québec et L'Hiver en froid mineur*.

Du 16 au 23 août prochain, la Société artistique de Montréal organise des Cours d'été destinés aux professeurs de piano et aux élèves avancés. Ces cours auront lieu au Victoria Hall, 4626 ouest, rue Sherbrooke. Les titulaires des cours sont Luis Carlos de Moura Castro (Brésil), Lorraine Prieur Deschamps (Canada), Pierre-Max Dubois (France) et Jean-Paul Sévilla (France). On y étudiera le répertoire pianistique imposé au Concours de musique du Québec et du Canada. On s'inscrit à 934-0779.

Suite à son grand succès, la musique d'ouverture des Jo, due à la plume d'André Mathieu, sera jouée de par le monde, ainsi que des autres oeuvres du compositeur québécois. De même, l'Heure du concert, de Radio-Canada, présentera deux émissions spéciales consacrées à l'oeuvre du jeune compositeur. Le Conseil des arts du Canada participera à l'é-

dition de son oeuvre complète. C'est ce que vient d'annoncer Lucien Brisson, président de la Fondation André Mathieu.

Le ministère des affaires culturelles annonce un nouveau train de bourses. Le théâtre de la Marjolaine recevra \$15,000; les éditions VLB recevront \$6,700; les éditions Pauline \$900; les éditions Garneau \$500; la revue *Vie des arts* recevra pour sa part la somme de \$55,000. Enfin, le ministère accorde également des subventions à différentes municipalités en tant qu'aide aux activités culturelles. En particulier, le Festival d'été du Québec reçoit \$30,000.

Les éditions Héritage viennent de publier une nouvelle aventure de Julien noir, de Rudel Tessier, *Julien noir fait ce qu'il peut*, ainsi que *Un curé dans la rue* d'Yves Normandin.

La Société des artistes professionnels du Québec annonce qu'elle ouvrira, du 3 au 10 août, son exposition des oeuvres de ses membres qui avait été mise sur pied par le COJO. L'exposition se tient 125 ouest, rue Sherbrooke, au pavillon des Arts de l'UQAM.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

10.10 Ouverture et horaire

10.15 En mouvement

10.30 Osm, le dauphin

10.45 La souris verte

11.00 Conseil-express

11.30 Nanny

12.00 Cher Oncle Bill

12.30 Du simple au multiple

1.00 Sur des roulettes

1.30 Téléjournal

1.35 Réseau-soleil

2.30 Cinema

"La raffe est pour ce soir" (film à sketches-François 1964)

4.00 Sesame

4.30 Marie-Quat-poches

5.00 David Copperfield

6.00 Ce soir

6.30 Dossier

"La langue au Québec"

7.00 Genies en herbe

7.30 Pulsion

8.00 Les misérables

9.00 Fauts divers

"Les paysans du clair de lune"

10.00 Le jardin des étoiles

10.30 Téléjournal

10.50 Nouvelles du sport

11.00 Réseau-soleil

11.35 Cinema

"L'amour physique" (drame-Italo-François 1969)

1.25 Téléjournal

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Le roi Arthur

19.30 Voulez-vous dîner avec moi: L'écritain Gilbert Laroque.

20.00 D'un québécois à l'autre: Si on s'y mettait: L'organisation de soutien de la lutte des Prisonniers.

21.00 Dix enfants au soleil

21.30 C'est quoi ça? L'aventure.

CFTM 10

9.55 Horaire-bienvenue

10.00 A la bonne heure

10.30 Fanfan Dédé

10.50 Patat raconte

12.30 Les tannants

1.30 Ciné-lundi

"Intrigues sous les tropiques" (Aventures exotiques - Américain 1954)

3.00 Pour vous mesdames

4.00 Les cadets de la forêt

5.00 Voyage au fond des mers

6.00 Parle, parle, jase, jase

7.00 Le 10 vous informe

7.30 Les Berger

8.00 A la canadienne

8.30 L'Univers de Yolande

9.30 Hawaii 5-0

10.30 Les nouvelles TVA

11.00 La couleur du temps

11.15 Sans pantoufles

"Ce salaud d'inspecteur Stirling" (Policier - Italien 1968)

1.00 Le 10 vous informe

2.30 Cinema

10.00 The Friendly Giant

10.15 Mon ami

10.30 Mr. Dressup

11.00 Sesame Street

12.00 Bob Switzer unlimited

12.35 CBC News

1.00 Any Woman Can

1.30 Coronation Street

2.00 All in the family

2.30 The edge of night

3.00 30 from Ottawa

3.30 Celebrity Cooks

4.00 Forest Rangers

4.30 Mr. Dressup

5.00 It's your choice

5.30 The Partridge Family

6.00 On the Rock

6.30 The City

7.00 Showcase

7.30 Monty Python

8.00 Rhoda

8.30 Happy Days

9.00 All the family

9.30 Chico and the man

10.00 Finlay and company

10.30 V.I.P.

11.00 The National

11.22 Summertime tonight

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 386-2226 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau - sur semaine 21 h, Samedi: 19 h et 22 h, dim: 20 h. Relâche: lundi.

CENTRAIR: 453 St-François Xavier - 288-1229 (Centaur II) Relâche (Centaur II) Relâche.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: 326-3655. Relâche.

POUDRIÈRE: (Île Ste-Hélène) 526-0821 "Absurd person singular" de A. Ayckbourn - du mardi au vendredi 20 h. Samedi: 18 h et 21 h. Relâche: dimanche et lundi.

SALLE WILFRID-PELLETIER: Relâche.

STUDIO-THÉÂTRE: (St-Sophie-de-Lacorne) 436-1394 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi à 14 h en français et à 16 h en anglais.

11.27 Montréal Tonight

11.55 Cinema

"Bing and Bob on the Road festival" (comédie-musical-Américain 1940)

CFCF 10

5.50 Sign-on

6.00 University of the Air

6.30 Trouble With Tracy

7.00 Canada A.M.

9.00 Homer Room

9.30 Karen's Yoga

10.00 The Community

10.35 Take Kerr

10.50 Ed Allen

11.00 The Joyce Davidson Show

11.30 The art of cooking

12.00 Pay Cards

12.30 Magic Tom's Radio Show

1.00 Summer Theatre

"In search of America" (drame - 1970)

2.30 What's The Good Word

3.00 Another World

4.00 Celebrity Dominos

5.00 Definition

5.30 It's Your Move

6.00 Pulse

6.30 Good Times

7.00 Headline Hunters

8.00 Jacques Costeau

9.00 Joe Forrester

10.00 Pig'n'whistle

10.30 One day at a Time

11.00 The CTV National News

11.21 Pulse

12.05 The Twelve Midnight Movie: "Beat the devil" (comédie - Américain 1964)

2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40.

ATWATER 2: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Bingo Long" 7.20, 9.20.

AVENUE: 1224 Ave Greene Westmont 937-2747 "Spanish Fly" 1.30, 3.05, 4.40, 6.15, 7.50, 9.25.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Sensually liberated female" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Casting call" 1.25, 4.20, 7.10, 10.05.

BERRY: 1280 St-Denis 288-2116 "La montagne ensorcelée" 12.30, 4.00, 7.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 12.10, 3.45, 7.30.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 Salle 1 "Ode to Billy Joe" (Salle II) "The secrets of a door to door salesman" et "Swinging Sorority" des 10.00.

CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Il pleut sur Santiago" 12.45, 2.55, 5.10, 7.25, 9.25.

CINÉMA LONGUEUEIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "L'odyssée du Hindenburg" 9.20 et "L'odyssée du Hindenburg" 9.20 et "L'odyssée du Hindenburg" 9.20.

CLAREMONT: 5088 Sherbrooke O. 248-7395 "The Shootist" 1.10, 3.05, 5.05, 7.05, 9.00.

CINÉMA 7 ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "American Graffiti" 7.30 et "Odyssée du Hindenburg" 9.25.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Attention les yeux!" 1.40, 3.40, 5.35, 7.35, 9.30 (Salle II) "Le faux cult" 12.25, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00. (Salle III) "Charles et ses deux nettes" 12.35, 2.30, 4.25, 6.15, 8.10, 10.05 (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.25, 7.25, 9.40.

COTE-DES-NEIGES: 8800 Côte-Des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Chino" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Murder by death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "L'aventurier du lucky lady" 6.00, 9.45 et "Un homme voit rouge" 8.05.

DAUPHIN: 2286 rue Bouchier E. 721-6060 (Salle Renoir) "Nuage entre les dents" 7.30.

9.30 (Salle McLaren): "Parfum de femme" 7.30, 9.30.

EGGLES DU MESSIE: Simpson et Sherbrooke. Tél. 931-3753 "Eliza's Horoscope" 9 h. tous les soirs. Relâche: lundi.

KENT: 6190 Sherbrooke O. 489-9707 "Gone with the wind" 12.00, 3.40, 7.30.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "A cause d'un assassinat" 7.30 et "Le crime de l'Orient-Express" 9.15.

MERCURE: 480 Ste-Catherine E. 255-4224 "La montagne ensorcelée" 12.10, 4.10, 7.50 et "Le fantôme de barbe noire" 2.15, 5.55, 9.35.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Sweet away" 1.05, 5.05, 9.20 et "Seven beauties" 3.00, 7.15.

OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Le retour de la panthère rose" 6.00 et "Les dents de la mer" 7.00 et "La course vers Sugarland" 10.00.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Outlaw Josey Wales" 1.00, 3.15, 5.50, 8.30.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "St-Ives" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Jackson county Jail" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle III) "St-Ives" 12.50, 2.50, 4.50, 6.50, 8.50 (Salle IV) "Logan's run" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30 (Salle V) "Impossible, pas français" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

PIERROT: 1590 St-Denis "Fox et ses amis" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.10.

PLACE VICTORIA: 878-4511 "Chino" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "All the president's men" 1.05, 3.40, 6.10, 8.45.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flew over the cuckoo's nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-3215 "Whatever happened to Miss September" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 et "Muddy Mama" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Sweet away" 12.30, 4.40, 8.50 et "Seven beauties" 2.30, 6.40.

SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "St-Ives" 6.15, 8.00, 10.00.

VAN HORNE: 6150 Côte-Des-Neiges 731-8243 "One flew over the cuckoo's nest" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.

VERDUN: 3841 rue Wellington 788-2092 "La montagne ensorcelée" 2.20, 6.00, 9.40 "Le fantôme de barbe noire" 12.30, 4.05, 7.45.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La montagne ensorcelée" 2.20, 6.00, 9.40 et "Le fantôme de barbe noire" 12.30, 4.05, 7.45.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmont 931-1477 "Special delivery" 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.30, 9.15.

YORK: Ste-Catherine O. 837-8978 "G

Il y aurait quatre noyés

Le plus ancien pont de Vienne s'effondre

VIENNE (Reuter) — Quatre personnes auraient péri noyées à la suite de l'effondrement, pendant la nuit de samedi à dimanche, du plus ancien pont de Vienne sur le Danube.

Une camionnette Ford Transit avec quatre occupants a été vue sur le pont au moment où, dans un vacarme semblable à une explosion, cet ouvrage s'est plié et s'est effondré dans le fleuve. Il était quatre heures et demie du matin.

Les occupants de trois autres véhicules se sont sauvés de justesse. Un chauffeur d'autobus s'est accroché à un pan de maçonnerie pendant que son véhicule était englouti. Cinq autres personnes sont parvenues à s'extraire des eaux.

Le Reichsbrücke, le seul pont de Vienne à n'avoir pas été détruit par les Allemands pendant la deuxième guerre mondiale, a une portée de 240 mètres. Il relie le parc du Prater et le centre de

Vienne aux faubourgs de l'est.

Une des chaînes de suspension s'est écrasée sur le pont d'un mini-paquebot roumain.

Les autorités ne s'expliquent pas cet accident et soulignent que le pont était en bon état lors de la dernière inspection, il y a deux ans.

Des spécialistes en explosifs de l'armée fouillaient dimanche les décombres pour

retrouver des indices susceptibles d'accréditer la thèse du sabotage, tandis que la police gardait les autres ponts de la ville.

Les autorités soulignent que l'accident aurait pu faire des centaines de morts s'il s'était produit pendant les heures de plus forte affluence. Elles envisagent déjà d'installer un pont provisoire et de mettre en place de nouveaux services d'autobus et ferroviaires.

Le Reichsbrücke se trouvait sur l'axe principal reliant le centre à la banlieue du nord-est. Bien qu'il y ait d'autres ponts sur le Danube, sa destruction a pour effet de couper pratiquement la ville en deux.

Le trafic fluvial sur le Danube va être interrompu pendant environ trois semaines, a déclaré M. Leopold Gratz, maire de la capitale. Il faudra débayer les débris du pont par explosion ou en travaillant à partir de péniches, a-t-il dit.

Des milliers de Viennois se pressent sur la rive du fleuve, sous la pluie, stupéfaits de voir disparaître une partie de leur paysage coutumier.

Le pont a complètement cassé à l'un des piliers à partir de l'autre, il descend dans l'eau en pente légère.

Des hélicoptères survolent le fleuve en aval, à la recherche de la fourgonnette emportée.

La théorie de l'explosion paraît être démentie par le témoignage d'un policier, Ludwig Joks, qui vit à proximité. Il a dit que le bruit entendu ressemblait plutôt au grondement sourd du tonnerre.

Le congrès eucharistique s'est ouvert à Philadelphie

PHILADELPHIE (Reuter) — Le 41e Congrès eucharistique international s'est ouvert dimanche à Philadelphie. Il durera huit jours, au cours desquels cardinaux, évêques, prêtres et religieuses se pencheront sur des sujets comme la foi dans le monde, le rôle des femmes, l'avenir de la famille et l'unité chrétienne.

Plusieurs milliers de participants au congrès ont fait la haie dans les rues de Philadelphie pour assister aux processions d'ouverture.

52 cardinaux, 450 évêques et plusieurs centaines de prêtres et de religieuses ont assisté à la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul à la cérémonie au cours de laquelle le cardinal James

Knox (Australie), qui représente le pape au congrès, a proclamé le thème de ces assises, "les aspirations de la famille humaine".

Le Vatican a annoncé le mois dernier que le pape Paul VI ne pourrait assister au congrès. Mais il est prévu qu'il prendra la parole, grâce à un relais de communications par satellite, lors de la séance de clôture dimanche prochain.

Le président Gerald Ford assistera à cette dernière séance du congrès.

Aux premiers rangs des 2.000 fidèles présents hier en la cathédrale de Philadelphie on remarquait le prince Rainier de Monaco, la princesse Grace et leurs trois enfants.

39 campeurs périssent dans la crue d'un canyon du Colorado

LOVELAND Colorado (AFP) — Le bilan provisoire de l'inondation qui a subitement gonflé les eaux habituellement paisibles du Big Thompson River Canyon près de Loveland, au Colorado, dans la nuit de samedi à dimanche atteignait aux dernières nouvelles au moins 39 morts.

Le sheriff du comté de Larimer, Robert Watson, a indiqué que 20 cadavres de campeurs avaient été retrouvés à l'intérieur du canyon et que 19 autres avaient été repêchés, à la sortie de la vallée encaissée et transportés à Loveland où ils

ont été déposés dans une morgue improvisée.

Les recherches se poursuivent pour essayer de retrouver des survivants parmi les 300 personnes environ qui se trouvaient en voiture ou dans des roulottes de camping le long de la route qui longe le canyon. D'après les vols de reconnaissance en hélicoptère seule une portion de 6,5 km sur 25 est encore intacte. En revanche tous les ponts ont été emportés.

Les gens de la région qui se sont efforcés de donner l'alerte samedi soir ont

déclaré que 254mm d'eau étaient tombés en l'espace de quatre heures transformant en quelques instants la paisible rivière à truites en torrent furieux.

Un des sheriffs adjoints envoyé en voiture pour avertir les campeurs a vu se réfugier sur une butte d'où il a envoyé un message radio disant qu'un "fantastique mur d'eau dévalait le Canyon". Lui-même, sa voiture pleine de campeurs affolés s'en est tiré de justesse, le dernier pont s'étant effondré une ou deux minutes après son passage.

Le gouverneur de l'Etat, M. Richard Lamm, s'est rendu sur place. Il a mobilisé 150 gardes nationaux qui participent activement aux travaux de sauvetage et de déblaiement.

L'école de Loveland a été transformée en Centre d'accueil pour les sinistrés. D'autre part une douzaine d'hélicoptères civils et militaires transportent les blessés dans les hôpitaux des environs.

Un jour,
ça sera peut être notre tour
OXFAM

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-00547-767
William Hladky, demandeur, vs Steven Bush et Mary Bush, défendeurs. Avis. Les défendeurs, Steven Bush et Mary Bush pour lesquels une copie de la déclaration et bref d'assignation ont été déposés au Bureau de la Cour, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Montréal, ce 26ème jour de juillet, 1976. Donald Kujan, procureur du demandeur.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 235/05-000147-74
FERNAND ROUSSEAU
Demandeur principal
vs
GARAGE GUY BEAUDOIN INC.
Défenderesse principale et demanderesse en garantie
vs
CHRYSLER CANADA LEE.
Défenderesse en garantie et demanderesse en arrière garantie
vs
CUMMINS ENGINE COMPANY INCORPORATED
Défenderesse en arrière garantie
Il est ordonné à la défenderesse en arrière garantie de comparaître au greffe de cette Cour dans les dix (10) jours de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe à l'intention de la défenderesse en arrière garantie Cummins Engine Company Incorporated. Thorford Mines, ce 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012 961-767
ANDREW MILLER, Demandeur, versus REAL OUELLETTE, Défendeur. Par ordre de la Cour: Le Défendeur Réal Ouellette, d'adresse inconnue, est par les présentes appelé à comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration a été déposée pour lui au Bureau du Greffe de la Cour Supérieure, 10 rue Craig est, Montréal, le 27 juillet 1976.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera déclarée en défaut et vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062317-757
DAME DAWN EMPEY, ménagère, des Cités et District de Montréal, y résidant au 4751 Linton, Apt. 12.
Requérante
vs
JOHN O'BRIEN, d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOHN O'BRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à

Thérèse Casgrain

Quatre fois vingt ans et deux fois 40 ans

par Marie Laurier

Thérèse Casgrain vient de célébrer son 80e anniversaire de naissance. Et personne ne le croit. Surtout pas ses voisins dans le grand immeuble qu'elle habite à Westmount et qui la rendent content dans le couloir ou l'ascenseur, affairée et active, toujours élégamment vêtue, ses beaux cheveux blancs coiffés comme si elle sortait à chaque minute de Chez Alexandre de Paris.

Telle une Française du VIIIe arrondissement, elle fait elle-même ses courses et revient du marché son cabas rempli de victuailles.

"Je n'ai pas le temps de m'ennuyer, dit-elle. J'ennuie les autres qui se demandent: y a-t-il jamais moyen de la faire taire?"

Aucune Québécoise ne pourra ignorer ce que le sénateur Casgrain a accompli pour la promotion féminine et sociale.

Aucun Québécois non plus parmi ceux qu'elle a fait grincer des dents bien souvent. Son nom restera gravé dans l'histoire depuis l'acquisition du droit de vote pour les femmes en 1941 jusqu'à leur admission comme commissaires à la CECM ("Vous voyez, c'est une femme qui est présidente, Mme Thérèse Lavoie-Roux") — en passant par la fondation de la Fédération des femmes du Québec, la Voix des femmes, l'Association des consommateurs, le crédit agricole, le syndicat des institutrices (elles ne gagnaient en 1936 que \$150 par année) qu'elle a mis sur pied avec Laure Gaudreault, la remise des chèques d'allocation familiales à la mère en 1945...

La liste de ses victoires est inépuisable et elle les a racontées dans un livre intitulé "Une femme chez les hommes" (éditions du Jour), sans ostentation mais en ne cachant pas l'hostilité de ces messieurs à son endroit.

C'est pourtant avec une profonde mélancolie que j'ai recueilli cette confiance dans son appartement ensoleillé et encore fleuri de gerbes de ses 80 ans: "C'est triste de vieillir quand on ne se sent pas vieille du tout. J'essaie d'oublier mon âge mais tous me le

rappellent gentiment... Je me mets dans la peau de tous les autres qui ont atteint le seuil de la retraite et qui, tout en se sentant encore fort vigoureux et utiles, sont laissés pour compte. Il n'y a plus rien pour eux... pour nous devrais-je dire maintenant. Je trouve cette situation souverainement injuste pour les citoyens qui constituent ce que l'on appelle horriblement le 3e âge. Tenez, si on ne m'avait forcée à prendre ma retraite, je serais présentement présidente du Sénat. Remarquez que je suis bien heureuse que ce soit une femme et Renaude Lapointe s'acquiesce admirablement bien de sa tâche. Mais je crois que j'aurais pu encore rendre de grands services à la communauté."

Ce qu'elle fait encore dès qu'on lui offre une tribune: "Mais on m'invite de moins en moins parce que je suis vieille."

Madame Casgrain est douée d'un sens de l'humour désarmant qui atténue quelque peu cette amertume et l'angoisse qu'elle ressent devant les événements qui perturbent le pays et le Québec, notamment la guerre du bilinguisme dans le ciel, la grève dans les hôpitaux.

"Ma vie est fondée sur le chiffre 9: j'ai accouché quatre fois, j'ai perdu neuf fois mes élections et j'ai été que neuf fois sénateur."

A quelqu'un qui lui demandait si elle s'ennuyait du Sénat, elle a répondu: "Non, c'est le Sénat qui s'ennuie de moi."

Puis elle ajoute: "La seule fois que je ne me suis pas présentée, j'ai été élue! A un poste de marguillier à la paroisse Saint-Léon de Westmount."

Croyez-vous qu'elle en soit rendue à se reposer? "Jamais de la vie. Il y a tant à faire et si peu de gens qui se tiennent debout." Elle emploie donc son temps à lire, étudier des dossiers, s'intéresser à l'actualité et tout ce qui se passe dans le monde. A l'occasion, elle prend la parole devant des groupes sociaux et voyage encore beaucoup.

"Je rentre tout juste d'aller voir les Indiens à Saint-Félicien du lac Saint-Jean. En autobus à part ça!"

Et pendant les Olympiques, elle a visité la Baie James qu'elle qualifie avec embarras de "projet de siècle".

Thérèse Casgrain qui a reçu le titre de Compagnon de l'Ordre du Canada, sept doctorats honorifiques d'universités canadiennes dont six anglophones, ne comprend guère que les femmes ne soient pas plus intéressées à réclamer l'égalité des droits pour les Indiennes.

"Cette cause devrait susciter une levée de boucliers", affirme-t-elle. En plongeant dans le passé, celle qui fut de toutes les guerres en faveur du progrès de la condition féminine et sociale, estime que la relève a perdu les principes de base sur lesquels elle devrait fonder ses préoccupations. "Je comprends mal que les femmes ne se battent pas plus ardemment contre certains amendements au Code civil, celui par exemple qui reconnaît bientôt l'épouse de droit commun. Pour moi, c'est une régression. Il me semble que les féministes ont perdu — comme toute la société d'ailleurs — un certain sens de la moralité et des valeurs profondes qui faisaient notre force à une époque où il n'y avait rien pour nous." Aujourd'hui, les Québécoises récoltent les fruits des luttes incessantes menées par Thérèse Casgrain et ses amies, mais n'en entreprennent guère elles-mêmes.

Beaucoup de jeunes ignorent délibérément le travail du sénateur Casgrain, pendant que d'autres lui reprochent d'un ton méprisant son appartenance au milieu dit "bourgeois" ou à l'establishment.

Ainsi quand on lui souligne qu'elle est née "Forget" dans un berceau doré, qu'elle fut entourée toute sa jeunesse de gouvernantes, qu'elle a profité d'une splendide maison de campagne à Saint-Irénée, que ses parents étaient riches et prestigieux, Madame Casgrain fait cette réponse suave: "Justement, j'en suis et c'est nous qui allons travailler pour vous. Je suis une privilégiée et c'est pour ça que je dois donner plus qu'une autre. Et pourtant, la plupart de celles qui sont nées dans des berceaux dorés... se bercent!"

Ce qui ne fut tout de même pas son idéal.

Toute jeune, Thérèse Forget-Casgrain s'est intéressée aux raisons des disparités sociales. "Mes parents nous amenaient visiter des foyers défavorisés pendant les Fêtes et nous donnions des cadeaux. C'était l'époque des dames patronnesses, il faut bien le dire. Pour moi, il ne s'agissait pas de donner des jouets et des bonbons aux petits pauvres et de laver ainsi ma conscience, car au fil des ans, j'ai voulu savoir pourquoi ils étaient pauvres." Travailler pour eux ensuite.

Thérèse Casgrain n'aime guère les rétrospectives leur préférant "l'avenir". Elle nous avoue toutefois que son père a eu une influence déterminante dans sa vie. "Il était très bon et il savait créer un climat d'extraordinaire affection dans notre grande maison de la rue Sherbrooke, l'ancien Cercle universitaire malheureusement démoli."

Les premières années de son mariage avec un homme politique, Pierre Casgrain, qui fut ministre et président de la Chambre des communes, furent consacrées à l'éducation de ses quatre enfants et à une vie mondaine fort active. "Je me suis mariée à 19 ans — et déjà je me trouvais vieille, dit-elle en riant — et au fur et à mesure que mes enfants ont grandi, je me suis engagée dans l'action politique et sociale."

"J'ai toujours travaillé pour le Québec, l'instauration du bilinguisme au pays, milité dans des partis politiques de gauche — le côté du cœur — parce qu'ils étaient voués à l'amélioration du sort des travailleurs. Je ne vois pas pourquoi je me tairais maintenant".

D'autant moins que la critique "destructive" la désespère. "Il y a de quoi être pessimiste, dit-elle. C'est toujours l'argent qui domine tout et je suis désolée de constater que les parents n'ont pas plus d'autorité sur leurs enfants".

Pessimiste, oui, mais heureuse tout de même de jouir d'une bonne santé, d'être entourée de sa famille, ses enfants et ses petits-enfants qui sont "bien bons pour moi. Je ne regrette rien".

Le sénateur Casgrain vit seule et ac-



complait elle-même toutes les corvées de la tenue de maison. "Tenez, vous allez déjeuner avec moi, dit-elle spontanément. C'est à l'heure des repas que la solitude me pèse un peu, car j'aime la conversation à table". Je n'ai pas eu le temps ni l'impolitesse de refuser une aussi rare occasion de bavarder avec une aussi grande dame qui, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, a cuisiné un excellent repas que j'ai joyeusement partagé avec elle.

Puis, comme si nous étions de connivence depuis toujours, elle m'a demandé conseil sur la robe qu'elle devait porter pour dîner avec la reine, ce samedi soir, au Reine-Elizabeth. "Croyez-vous que celle-ci ira?" m'a-t-elle demandé avec cette coquetterie qu'elle a toujours cultivée et qui m'a fait penser qu'elle n'avait pas 80 ans mais "quatre fois 20 ans". "Disons deux fois quarante, rectifie-t-elle, car je me sens dangereusement bien!"

féminin pluriel / Préposée aux Affaires féminines

par Renée Rowan

C'est une Montréalaise, Julie Loranger, qui dirige depuis quelques semaines déjà le Bureau de la coordonnatrice, Situation de la femme (appellation assez bizarre, il faut en convenir). La nouvelle a été rendue publique ces jours derniers par le ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde qui est également ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

"Le ministre étant responsable de deux portefeuilles, nous sommes son support administratif dans toutes les questions qui concernent la condition féminine, explique au cours d'une entrevue téléphonique Julie Loranger. Nous répondons directement au ministre Lalonde."

Les fonctions de la coordonnatrice consistent à conseiller le ministre en matière d'orientations, à surveiller les activités des ministères ayant une incidence sur la condition féminine et à coordonner les initiatives nouvelles visant à améliorer la condition féminine.

En outre, le Secrétariat de l'Année internationale de la femme ayant été aboli, le Bureau de la coordonnatrice reprend certaines fonctions du Secrétariat, notamment la liaison avec les organismes non gouvernementaux, les associations féminines, etc. Il assurera aussi l'information et

reprendra, d'ici le début de 1977, la publication du Bulletin de nouvelles publié par le Secrétariat.

Un des principaux mandats du bureau, souligne Julie Loranger, est de voir à ce que tous les ministères fédéraux tiennent compte des besoins des femmes dans l'élaboration de leurs politiques et programmes.

"Le gouvernement a déjà modifié la plupart des lois visant à assurer l'égalité de la femme. Notre rôle est maintenant de s'assurer que cela passe dans la pratique, souligne Julie Loranger. Notre première tâche sera de voir où les différents ministères en sont dans leurs programmes et leurs orientations. Nous comptons également prendre contact, dès l'automne, avec les différents organismes féminins à travers le pays."

Les femmes, maintient-elle, ne sont pas suffisamment au courant des changements en leur faveur apportés depuis quelques années aux lois et ne savent pas non plus se servir de ces lois. Un effort doit être fait de ce côté.

Avocate de carrière — Si Julie Loranger est une nouvelle venue dans le secteur des affaires féminines, elle travaille déjà au sein de la Fonction publique depuis onze ans. Au moment de sa nomination, elle était au ministère fédéral des Communica-

tions, à la Direction des télécommunications internationales en tant que spécialiste du droit spatial. Elle avait auparavant occupé des fonctions au Bureau du Conseil privé et au ministère des Affaires intérieures.

"Ma formation juridique et ma connaissance du fonctionnement du gouvernement me seront très précieuses dans l'exercice de mes nouvelles fonctions", dit-elle.

Ancienne élève du Collège Marie de France, diplômée en droit de l'université McGill, Julie Loranger possède en outre un doctorat en pédagogie de l'Université de Navarre (Espagne). Avant de venir à Ottawa, elle a été pendant quatre ans au ministère de l'Éducation à Québec. "J'ai roulé ma bosse", nous dit-elle en riant.

Des chiffres déprimants — Des statistiques rendues publiques ces jours derniers par le ministère du Revenu national indiquent que l'écart entre les gains des hommes et des femmes, loin de s'atténuer, s'est encore élargi entre les années 1970

et 1974.

Selon un sondage conduit par ce ministère, le revenu moyen des hommes était de \$11,736, comparativement à \$6,724. Tandis que les revenus des hommes et des femmes ont augmenté d'une façon appréciable au cours de cette période, l'augmentation pour les hommes a été de 68.9% tandis que pour les femmes, elle n'a été que de 62.2%.

Ces écarts entre les gains des hommes et des femmes sont attribuables à de nombreux facteurs, dont les plus importants sont une distribution différente des emplois, les différences de niveaux de scolarité et la formation, l'accumulation des connaissances pratiques, sans oublier, bien sûr, les nombreux cas de discrimination.

D'autre part, plus de femmes que d'hommes travaillent seulement une partie de l'année et plus de femmes occupent des emplois à temps partiel.

Les maladies transmises sexuellement — On ne parle plus de maladies vénériennes. Le mot à la mode maintenant, c'est

"maladies transmises sexuellement". Quoiqu'il en soit, il faut savoir qu'elles existent toujours et que dans une période comme celle des Jeux qui rassemblent un grand nombre de personnes, le fait d'avoir une population jeune et en transit peut entraîner une recrudescence de cas.

Pour parer à cette éventualité, le Dr Paul Landry, coordonnateur pour la santé communautaire pendant les Jeux olympiques et directeur du Service communautaire à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a élaboré, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales, un programme en deux volets: premièrement, informer le public sur les maladies transmises sexuellement en insistant sur la nécessité de consulter immédiatement un médecin soit à son cabinet privé, dans un hôpital général ou encore dans une clinique; deuxièmement, réorganiser les ressources au niveau de certains centres hospitaliers désignés.

Des affiches ont été placées dans quelques endroits avant les Jeux, mais pas en nombre suffisant toutefois pour alerter la po-

pulation, affirme le Dr Landry. Cette campagne, selon lui, aurait dû être beaucoup plus intensive et devra maintenant se poursuivre puisque les Jeux n'auront été que l'occasion pour mettre en branle un service qui devient permanent.

Ces affiches invitent les personnes qui croient avoir contracté une maladie vénérienne à composer le numéro de téléphone suivant: 873-3310. Le message enregistré fournit à l'intéressé(e) une liste d'hôpitaux et de centres où il est assuré de trouver immédiatement de l'assistance au niveau du diagnostic et du traitement.

Au moment de sa visite à l'hôpital, le patient est fortement encouragé à prévenir ses "contacts" pour qu'ils aussi se fassent traiter. La plus stricte confidentialité est observée. C'est généralement l'homme qui vient consulter, souligne le Dr Landry, car les statistiques démontrent que 80% des femmes porteuses de gonocoques n'ont pas de symptômes et ignorent qu'elles sont elles-mêmes atteintes de maladies transmises sexuellement.



Julie Loranger, coordonnatrice des activités et programmes concernant la situation de la femme.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Bouras, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chabot, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Béri, C.A.

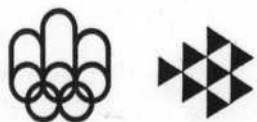
4925 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
St-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4891

samson. belair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal-H4Z 1H8
861-5741



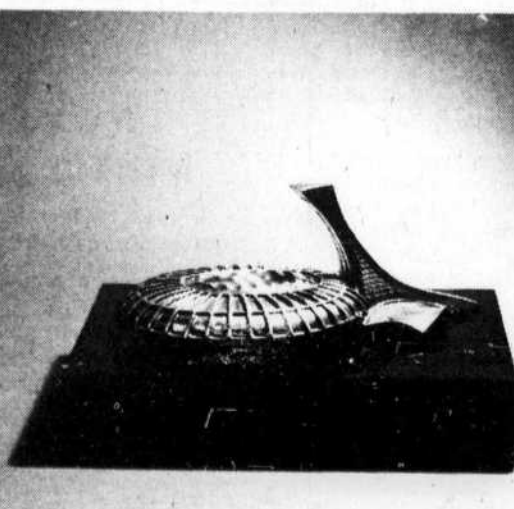
La compagnie Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited, avec l'autorisation du Comité organisateur des Jeux olympiques 1976 est fière de présenter le souvenir olympique qui sera sans doute le plus prestigieux et le plus spécial de tous...

La magnifique sculpture du stade olympique en argent sterling / un kilo

Ce souvenir extraordinaire se vendra à l'échelle internationale, au nombre limité de 351 exemplaires exclusifs. Par conséquent, seuls 351 collectionneurs judicieux auront le prestigieux honneur de posséder une de ces sculptures remarquables.

Les Canadiens sont en train de se rendre compte que ces vagues projets du passé sont devenus réalité historique, alors que les meilleurs athlètes de tout le monde se réunissent pour concourir dans un esprit de camaraderie, pour la gloire du sport et l'honneur de leur pays.

L'imposant stade olympique conçu par l'architecte-conseil Roger Taillibert est sans aucun doute le symbole le plus expressif de cette XXIIe Olympiade, où se déroulent toute une série



d'événements exceptionnels et de réussites sportives passionnantes. Ainsi, cette réplique du magnifique stade olympique en métal précieux semble être tout à fait appropriée pour représenter le souvenir le plus prestigieux des jeux olympiques 1976.

Originaire de Milan, le sculpteur italien de renommée mondiale, Fratelli Caccione, a créé ce souvenir historique d'après les plans architecturaux exacts conçus par Roger Taillibert. La compagnie Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited a commandé ce souvenir avec l'autorisation du Comité organisateur des Jeux olympiques 1976. Ce chef-d'œuvre extraordinaire d'exécution parfaite en argent sterling massif 925 repose sur un socle de marbre de 8" x 10" x 2", mesure 10" de longueur, 5" de largeur et 4" de hauteur et pèse 1 kilo. Présentées sous étui de cuir élégant, ces sculptures sont munies d'un certificat d'authenticité numéroté.

Cette magnifique sculpture a d'autant plus de valeur qu'il ne s'en fabriquera jamais plus de 351 exemplaires.

Vous pouvez encore faire partie du petit groupe des collectionneurs fortunés qui pourront acquérir ce souvenir, l'un des plus rares et des plus précieuses, de cet événement vraiment sensationnel... à condition de le faire sans tarder.

Voulez-vous faire partie de ce groupe de collectionneurs des plus privilégiés qui posséderont

le plus prestigieux souvenir exclusif des Olympiques? Il vous faut dès maintenant souscrire à l'achat d'une des 351 sculptures. Elles sont offertes pour la somme de \$2,000 chacune et seront vendues aux 351 premiers acheteurs. On obtiendra des renseignements supplémentaires en s'adressant à: Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited, 11475, chemin Côte de Liesse, Suite 100, Dorval, Québec H9P 1B3 Tel.: (514) 636-6070



EN MONTRE CHEZ
HENRY BIRKS ET SONS,
rue Ste-Catherine à Montréal.

jusqu'au 17 août 1976.